

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_2

Point 2 – Affaires financières

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

2.1. Présentation du compte financier et de l'exécution budgétaire 2023

2.1.1. Comptes annuels 2023

L'agent comptable présente les comptes de l'exercice 2023, annexés à la présente délibération.

2.1.2. Rapport de gestion de l'ordonnateur

Le vice-président du conseil d'administration en charge des finances, de la qualité, de la politique contractuelle et du pilotage et le directeur des affaires financières présentent le rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte de l'exercice 2023, annexé à la présente délibération.

2.2. Certification du compte financier 2023

Le compte financier 2023 de l'USMB est certifié sans réserve par les commissaires aux comptes du cabinet KPMG.

2.3. Approbation du compte financier de l'exercice 2023 et de l'annexe « rapport annuel de performance 2023 »

► **Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :**

- 1 105,35 ETPT sous plafond État et 238,42 ETPT sous plafond établissement
- 142 942 341 € d'autorisations d'engagement
- 136 448 619 € de crédits de paiement
- 132 678 881 € de recettes
- -3 769 737 € de solde budgétaire (déficit)

► **Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :**

- -6 362 743 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- - 985 779 € de résultat patrimonial (déficit)
- +538 873 € de capacité d'autofinancement
- -6 994 451 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

► **Le conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance joint à la présente délibération.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont approuvés et joints à la présente délibération.

Résultat du vote :

<i>Membres en exercice :</i>	<i>35</i>	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Quorum :</i>	<i>18</i>	<i>Contre :</i>	<i>5</i>
<i>Membres présents :</i>	<i>19</i>	<i>Abstention :</i>	<i>0</i>
<i>Membres représentés :</i>	<i>8</i>	<i>Pour :</i>	<i>22</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>27</i>		

2.4. Affectation du résultat 2023

► **Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat ainsi que le solde créditeur du compte 110 au compte de réserves 1068 soit :**

$-985\,779,44 + 281\,228,17 \text{ €} = -704\,551,27 \text{ €}$

Le solde créditeur final du compte 1068 s'élève donc à 24 801 379,13

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Membres présents : 19
Membres représentés : 8
Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27
Contre : 5
Abstention : 0
Pour : 22

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE
GALEZ ID

Signature
numérique de
PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.18
22:26:32 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



COMPTE FINANCIER EXERCICE 2023

Présenté par Olivier GIGNOUX
Agent comptable
de Université Savoie Mont Blanc
Adopté par le conseil d'administration du 12 mars 2024

COMPTE FINANCIER EXERCICE 2023

INDEX

Bilan	<i>page 03</i>
Compte de résultat	<i>page 05</i>
Balance définitive après transfert au compte de résultat	<i>page 07</i>
Tableau 1 : autorisations d'emplois	<i>page 32</i>
Tableau 4 : équilibre financier en exécution	<i>page 33</i>
Tableau 5 : opérations pour compte de tiers	<i>page 34</i>
Tableau 6 : situation patrimoniale	<i>page 35</i>
Tableau 7 : plan de trésorerie	<i>page 37</i>
Tableau 8 : tableau des opérations sur recettes fléchées	<i>page 38</i>
Synthèse budgétaire et comptable	<i>Page 39</i>
Tableau des immobilisations	<i>page 40</i>
Tableau des amortissements	<i>page 43</i>
Tableau des financements de l'actif	<i>page 46</i>
Tableau des dépréciations	<i>page 49</i>
Tableau des provisions	<i>page 51</i>

BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022		PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	421 406	-158 343	263 062	206 313		Financements reçus	77 816 067	81 271 613
Immobilisations corporelles	160 604 324	-64 043 695	96 560 629	93 964 712		Financements de l'actif – Etat	63 332 819	66 628 069
Terrains	13 562 490	-74 234	13 488 256	13 034 496		Financement de l'actif par des tiers	14 483 248	14 643 544
Constructions	110 029 093	-42 854 156	67 174 937	63 920 130		Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage	14 763 065	-9 540 978	5 222 087	5 500 117		Ecart de réévaluation		
Collections	16 000	-16 000				Réserves	25 505 930	23 841 403
Biens historiques et culturels						Report à nouveau	281 228	445 894
Autres immobilisations corporelles	17 343 633	-11 534 150	5 809 483	5 802 872		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-985 779	1 218 633
Immobilisations corporelles en cours	4 617 976		4 617 976	5 647 658		Provisions réglementées		
Avances et acomptes sur commandes	214 534		214 534	24 641		TOTAL FONDS PROPRES	102 617 446	106 777 543
Immobilisations corporelles	57 532	-24 177	33 355	34 799				
Immobilisations financières	1 500		1 500	1 100				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 027 229	-64 202 038	96 825 191	94 172 126				
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks	149 203		149 203	19 154		Provisions pour risques	1 323 825	1 403 813
Créances	18 763 831	-951 309	17 812 522	18 891 441		Provisions pour charges	843 797	730 571
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	11 524 424		11 524 424	10 745 884		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 167 621	2 134 384
Créances clients et comptes rattachés	7 066 415	-951 309	6 115 105	7 969 214		DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)						Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 107 175	4 064 424
Avances et acomptes versés sur commandes						Dettes fiscales et sociales	5 772 502	4 994 137
Créances sur les autres débiteurs	172 993		172 993	12 710		Avances et acomptes reçus	11 943 294	15 223 800
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursements d'emprunts)	163 241		163 241	163 633		Autres dettes non financières	5 502 112	3 594 495
						Produits constatés d'avance	3 197 134	2 013 806
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 076 275	-951 309	18 124 966	18 910 595		TOTAL DETTES NON FINANCIERES	29 522 216	29 890 663
TRESORERIE						TRESORERIE		
Disponibilités	19 362 216		19 362 216	25 719 869		Autres éléments de trésorerie passive	5 090	
Autres						TOTAL TRESORERIE	5 090	
TOTAL TRESORERIE	19 362 216		19 362 216	25 719 869		TOTAL GENERAL	134 312 374	138 802 590
TOTAL GENERAL	199 465 721	-65 153 347	134 312 374	138 802 590				

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2023

CHARGES (HORS TAXES)	Exercice 2023	Exercice 2022	PRODUITS (HORS TAXES)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	31 603	27 757	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	114 045 705	107 864 521
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe par l'organisme	17 487 061	15 739 351	Subventions pour charges de service public	102 862 831	98 845 699
Charges de personnel	104 930 194	99 068 239	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	10 162 888	8 360 416
Salaires, traitements et rémunérations diverses	63 785 317	59 142 231	Dons et legs	33 000	17 000
Charges sociales	40 736 584	39 471 278	Produits de la fiscalité affectée	986 986	641 405
Intéressement et participation	17 046		<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	13 724 574	19 610 079
Autres charges de personnel	391 247	454 730	Ventes de biens ou prestations de services	12 729 663	13 822 435
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 779 284	4 480 183	Produits de cession d'éléments d'actif	864 862	5 788 473
Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	7 291 215	7 576 282	Autres produits de gestion	130 049	-829
			Production stockée et immobilisée		
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
			Autres produits	5 766 562	636 609
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	308 143	72 454
			Reprises du financement rattaché à un actif	5 458 419	564 155
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	134 519 357	126 891 812	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	133 536 840	128 111 209
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt		43	<i>Produits des participations et des prêts</i>		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3855	1555	<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
Pertes de change			<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
Autres charges financières			<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
			<i>Gains de change</i>	592	835
			<i>Autres produits financiers</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	3855	1598	<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
Impôts sur les sociétés			TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	592	835
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		1 218 633			
TOTAL CHARGES	134 523 211	128 112 044	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	985 779	
			TOTAL PRODUITS	134 523 211	128 112 044

BALANCE DEFINITIVE
EXERCICE 2023

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
10100002-Financement non rattaché aux actifs remis -Etat	0,00	4 484 413,19	4 484 413,19	1 122 919,13	3 802 130,90	4 925 050,03	0,00	440 636,84
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	64 139,86	64 139,86	91 219 411,00	61 139,86	91 280 550,86	0,00	91 216 411,00
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	0,00	56 789,29	56 789,29	0,00	56 789,29	56 789,29	0,00	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	73 990,32	73 990,32	13 079 374,55	1 415 533,97	14 494 908,52	0,00	14 420 918,20
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	34 802 950,54	2 806 613,03	37 609 563,57	0,00	825,00	825,00	37 608 738,57	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	56 879,72	56 879,72	0,00	56 879,72	56 879,72	0,00	0,00
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	3 990 684,74	1 212 259,00	5 202 943,74	0,00	66 535,56	66 535,56	5 136 408,18	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	23 841 402,88	1 664 527,52	25 505 930,40	0,00	25 505 930,40
11000000-Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	892 960,08	892 960,08	446 480,04	727 708,21	1 174 188,25	0,00	281 228,17
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	1 705,69	174 167,00	175 872,69	0,00	175 872,69	175 872,69	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	1 219 753,17	1 219 753,17	1 219 753,17	0,00	1 219 753,17	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	0,00	132 967 035,20	132 967 035,20	0,00	131 981 255,76	131 981 255,76	985 779,44	0,00
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	4 860 138,36	4 860 138,36	1 766 040,73	3 094 097,63	4 860 138,36	0,00	0,00
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	873 566,26	873 566,26	0,00	1 710 249,78	1 710 249,78	0,00	836 683,52
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	87 622,50	87 622,50	43 811,25	43 811,25	87 622,50	0,00	0,00
13150002-Financements autres	0,00	212 503,30	212 503,30	0,00	212 503,30	212 503,30	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
entités publiques non rattaché								
13160002-Financements Union européenne non rattachés	0,00	415 095,72	415 095,72	0,00	417 144,98	417 144,98	0,00	2 049,26
13170002-Financements Autres organismes non rattachés	0,00	1 457 661,83	1 457 661,83	31 559,56	1 326 065,40	1 357 624,96	100 036,87	0,00
13181002-Financements Autres non rattachés - public	0,00	121 811,98	121 811,98	0,00	121 811,98	121 811,98	0,00	0,00
13182002-Financements Autres non rattachés - privé	0,00	258 263,83	258 263,83	0,00	258 263,83	258 263,83	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	1 075 840,73	1 075 840,73	9 523 675,96	2 314 252,78	11 837 928,74	0,00	10 762 088,01
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	287 416,16	287 416,16	7 228 210,21	312 601,86	7 540 812,07	0,00	7 253 395,91
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	13 188,75	43 811,25	57 000,00	0,00	57 000,00
13415000-Financements autres entités publiques rattachés	0,00	8 289,27	8 289,27	605 000,00	188 498,30	793 498,30	0,00	785 209,03
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	1 626,75	1 626,75	168 522,45	170 959,90	339 482,35	0,00	337 855,60
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	98 482,64	98 482,64	2 015 764,77	161 669,28	2 177 434,05	0,00	2 078 951,41
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	59 825,49	59 825,49	1 971 175,43	166 875,84	2 138 051,27	0,00	2 078 225,78
13492000-Reprise résultat finan Régions rattachés actifs	3 189 806,77	698 912,82	3 888 719,59	0,00	480 612,67	480 612,67	3 408 106,92	0,00
13493000-Reprise résultat finan Départements rattachés actifs	2 928 839,06	446 273,40	3 375 112,46	0,00	274 910,67	274 910,67	3 100 201,79	0,00
13494000-Reprise résultat finan Communes rattachés actifs	5 531,91	17 316,34	22 848,25	0,00	0,00	0,00	22 848,25	0,00
13495000-Reprise résultat financem autres entités	213 199,16	27 690,46	240 889,62	0,00	3 120,37	3 120,37	237 769,25	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
publiques								
13496000-Reprise résultat finan Union Europ rattachés actifs	66 372,37	75 394,50	141 766,87	0,00	1 626,75	1 626,75	140 140,12	0,00
13497000-Reprise résultat finan Autres org rattachés actifs	1 197 241,35	228 913,06	1 426 154,41	0,00	93 283,15	93 283,15	1 332 871,26	0,00
13498000-Reprise résultat finan Autres rattachés actifs	1 122 414,63	246 611,55	1 369 026,18	0,00	2 790,00	2 790,00	1 366 236,18	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	844 325,10	0,00	844 325,10	0,00	844 325,10
15160000-Provisions pour perte sur contrats et opérations	0,00	0,00	0,00	102 609,63	0,00	102 609,63	0,00	102 609,63
15180000-Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	376 890,00	0,00	376 890,00	0,00	376 890,00
15300000-Provis° pour pensions et obligations similaires	0,00	0,00	0,00	79 988,00	0,00	79 988,00	0,00	79 988,00
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	480 351,00	58 341,08	538 692,08	0,00	538 692,08
15870000-Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0,00	25 103,98	25 103,98	250 220,39	0,00	250 220,39	0,00	225 116,41
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	21 181 848,50	21 181 848,50	0,00	21 181 848,50	21 181 848,50	0,00	0,00
18521000-Opérations de trésorerie inter-services FOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18522000-Client Inter-groupe FOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	682 164,77	107 705,80	789 870,57	0,00	480 514,55	480 514,55	309 356,02	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0,00	267 091,89	267 091,89	0,00	267 091,89	267 091,89	0,00	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	21 300,42	39 700,00	61 000,42	0,00	0,00	0,00	61 000,42	0,00
20800001-Autres immobilisations incorporelles TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21116000-Terrains nus mis à disposition	12 897 161,00	18 867,00	12 916 028,00	0,00	18 867,00	18 867,00	12 897 161,00	0,00
21117000-Terrains nus acquis	64 650,00	0,00	64 650,00	0,00	0,00	0,00	64 650,00	0,00
21226000-Agencement terrains aménagés mad	7 965,00	0,00	7 965,00	0,00	0,00	0,00	7 965,00	0,00
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	22 844,85	491 196,00	514 040,85	0,00	0,00	0,00	514 040,85	0,00
21227001-Agencement terrains aménagés acquis TECH	0,00	48 405,92	48 405,92	0,00	48 405,92	48 405,92	0,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	78 673,26	0,00	78 673,26	0,00	0,00	0,00	78 673,26	0,00
21315600-Construction bâtiment admin/com mad	94 018 346,57	203 955,46	94 222 302,03	0,00	6 000,00	6 000,00	94 216 302,03	0,00
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	435 370,00	0,00	435 370,00	0,00	0,00	0,00	435 370,00	0,00
21315701-Construction bâtiment admin/com acquis TECH	0,00	67 644,00	67 644,00	0,00	67 644,00	67 644,00	0,00	0,00
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	450 755,46	0,00	450 755,46	0,00	0,00	0,00	450 755,46	0,00
21355600-Construction agencement bâtiments admin mad	1 066 380,96	0,57	1 066 381,53	0,00	1,14	1,14	1 066 380,39	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	6 532 623,86	8 016 770,81	14 549 394,67	0,00	1 151 626,26	1 151 626,26	13 397 768,41	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
21355701-Construction agencement bâtiments admin acq TECH	0,00	6 085 237,60	6 085 237,60	0,00	6 085 237,60	6 085 237,60	0,00	0,00
21455600-Const sol autrui agencement admin màd	338 906,40	0,00	338 906,40	0,00	0,00	0,00	338 906,40	0,00
21455800-Const sol autrui agencement admin autres	123 610,32	0,00	123 610,32	0,00	0,00	0,00	123 610,32	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	153 844,10	1 139,15	154 983,25	0,00	0,00	0,00	154 983,25	0,00
21511701-Installations complexes acquis sol propre TECH	0,00	114 946,36	114 946,36	0,00	114 946,36	114 946,36	0,00	0,00
21511800-Installations complexes autres sol propre	468 608,30	1 829,66	470 437,96	0,00	0,00	0,00	470 437,96	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	80 310,00	5 999,85	86 309,85	0,00	0,00	0,00	86 309,85	0,00
21547000-Matériel acquis	10 577 067,90	686 270,94	11 263 338,84	0,00	8 511,98	8 511,98	11 254 826,86	0,00
21547001-Matériel acquis TECH	0,00	1 454 660,41	1 454 660,41	0,00	1 454 660,41	1 454 660,41	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	1 611 500,60	256 809,48	1 868 310,08	0,00	5 534,91	5 534,91	1 862 775,17	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	1 166 745,04	1 166 745,04	0,00	1 166 745,04	1 166 745,04	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	672 944,58	201 845,52	874 790,10	0,00	40 657,99	40 657,99	834 132,11	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	94 541,50	94 541,50	0,00	94 541,50	94 541,50	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	99 600,00	0,00	99 600,00	0,00	0,00	0,00	99 600,00	0,00
21600000-Collections	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	1 645 783,78	281 420,50	1 927 204,28	0,00	211 423,30	211 423,30	1 715 780,98	0,00
21817001-Install génér, agncts, amngts divers acquis TECH	0,00	77 787,16	77 787,16	0,00	77 787,16	77 787,16	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
21827000-Matériel de transport acquis	569 863,18	105 446,33	675 309,51	0,00	0,00	0,00	675 309,51	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	267 824,58	267 824,58	0,00	267 824,58	267 824,58	0,00	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	94 164,35	4 117,23	98 281,58	0,00	1 720,95	1 720,95	96 560,63	0,00
21831701-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	31 768,68	31 768,68	0,00	31 768,68	31 768,68	0,00	0,00
21832600-Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	9 025 075,32	891 570,58	9 916 645,90	0,00	2 235 099,73	2 235 099,73	7 681 546,17	0,00
21832701-Matériel informatique acquis TECH	0,00	2 490 350,54	2 490 350,54	0,00	2 490 350,54	2 490 350,54	0,00	0,00
21847000-Mobilier acquis	2 386 769,97	172 217,28	2 558 987,25	0,00	6 489,70	6 489,70	2 552 497,55	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	821 097,75	821 097,75	0,00	821 097,75	821 097,75	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	4 495 487,65	280 597,97	4 776 085,62	0,00	154 147,44	154 147,44	4 621 938,18	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	2 107 583,84	2 107 583,84	0,00	2 107 583,84	2 107 583,84	0,00	0,00
23110000-Immobilisations en cours-terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23110001-Immobilisations en cours-terrains TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23120000-Agencements/aménagements terrains en cours	34 231,83	92 747,03	126 978,86	0,00	39 931,10	39 931,10	87 047,76	0,00
23120001-Agencements/aménagements terrains en cours TECH	0,00	36 353,72	36 353,72	0,00	36 353,72	36 353,72	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	5 460 976,41	6 489 401,19	11 950 377,60	0,00	7 752 343,65	7 752 343,65	4 198 033,95	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	11 595 367,30	11 595 367,30	0,00	11 595 367,30	11 595 367,30	0,00	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	10 130,68	16 239,76	26 370,44	0,00	10 185,51	10 185,51	16 184,93	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	0,00	1 504,78	1 504,78	0,00	1 504,78	1 504,78	0,00	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	142 319,57	319 519,37	461 838,94	0,00	167 391,18	167 391,18	294 447,76	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	0,00	1 242 740,71	1 242 740,71	0,00	1 242 740,71	1 242 740,71	0,00	0,00
23251000-Logiciels sous-traités en cours	67 181,90	58 684,67	125 866,57	0,00	74 817,46	74 817,46	51 049,11	0,00
23251001-Logiciels sous-traités en cours TECH	0,00	14 370,74	14 370,74	0,00	14 370,74	14 370,74	0,00	0,00
23540000-Plantations pérennes en cours	0,00	22 261,31	22 261,31	0,00	0,00	0,00	22 261,31	0,00
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	24 641,23	355 978,87	380 620,10	0,00	166 085,87	166 085,87	214 534,23	0,00
25400000-Plantations pérennes	53 607,68	3 924,55	57 532,23	0,00	0,00	0,00	57 532,23	0,00
25400001-Plantations pérennes TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27430000-Prêts au personnel	0,00	700,00	700,00	0,00	300,00	300,00	400,00	0,00
27550000-Cautiounnements	1 100,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	469 549,98	469 549,98	554 947,95	50 514,84	605 462,79	0,00	135 912,81
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	9 385,94	13 044,51	22 430,45	0,00	22 430,45
28122600-Amort- Agencement	0,00	0,00	0,00	1 757,39	531,00	2 288,39	0,00	2 288,39

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
terrains aménagés mād								
28122700-Amort- Agencement terrains aménagés acquis	0,00	0,00	0,00	3 241,79	31 660,02	34 901,81	0,00	34 901,81
28125580-Amort-Agcmnt terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	31 799,26	5 244,94	37 044,20	0,00	37 044,20
28125800-Amort- Agencement terrains bâtis autres ensembles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com mād	0,00	1 650,00	1 650,00	37 817 581,30	3 469 649,89	41 287 231,19	0,00	41 285 581,19
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	196 291,70	17 844,70	214 136,40	0,00	214 136,40
28131580-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	0,00	0,00	0,00	54 657,36	9 015,14	63 672,50	0,00	63 672,50
28135560-Amort- Construction agencement bâtiments admin mād	0,00	0,00	0,00	142 781,36	21 439,49	164 220,85	0,00	164 220,85
28135570-Amort-Construct° agcmnt bâtiments admin acquis	0,00	56 440,26	56 440,26	778 798,91	339 179,89	1 117 978,80	0,00	1 061 538,54
28145560-Amort- Const sol autrui agencement admin mād	0,00	0,00	0,00	40 733,07	6 780,16	47 513,23	0,00	47 513,23
28145580-Amort- Const sol autrui agencement admin autres	0,00	0,00	0,00	15 020,64	2 472,21	17 492,85	0,00	17 492,85
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	40 819,88	11 351,29	52 171,17	0,00	52 171,17
28151180-Amort- Installations complexes autres sol propre	0,00	0,00	0,00	268 131,79	42 446,17	310 577,96	0,00	310 577,96
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	8 396,19	5 629,06	14 025,25	0,00	14 025,25
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	90,00	90,00	6 464 055,99	1 134 148,95	7 598 204,94	0,00	7 598 114,94
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	676,39	676,39	756 424,93	163 581,81	920 006,74	0,00	919 330,35
28156700-Amort- Matériel	0,00	8 956,76	8 956,76	620 335,89	19 825,33	640 161,22	0,00	631 204,46

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
d'enseignement acquis								
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	5 593,97	9 960,00	15 553,97	0,00	15 553,97
28160000-Amort- Collections	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	162 758,74	162 758,74	942 997,28	120 517,70	1 063 514,98	0,00	900 756,24
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	447 870,92	59 701,71	507 572,63	0,00	507 572,63
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	1 720,95	1 720,95	67 723,95	9 116,97	76 840,92	0,00	75 119,97
28183260-Amort- Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	2 182 992,61	2 182 992,61	6 472 572,00	958 904,60	7 431 476,60	0,00	5 248 483,99
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	6 489,70	6 489,70	1 429 546,21	173 149,56	1 602 695,77	0,00	1 596 206,07
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	144 409,46	144 409,46	3 053 561,64	296 858,63	3 350 420,27	0,00	3 206 010,81
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	18 809,00	5 367,86	24 176,86	0,00	24 176,86
35510000-Produits finis (ou groupe) A	19 154,00	149 203,08	168 357,08	0,00	19 154,00	19 154,00	149 203,08	0,00
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	0,00	27 543 535,63	27 543 535,63	10 351,85	27 349 505,56	27 359 857,41	183 678,22	0,00
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	3 353,73	3 353,73	0,00	3 353,73	3 353,73	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	13 391 227,26	13 391 227,26	0,00	13 406 411,51	13 406 411,51	0,00	15 184,25
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	42 383,28	42 383,28	62 801,32	94 197,16	156 998,48	0,00	114 615,20
40473000-Fournisseurs d'immos	0,00	1 540,40	1 540,40	5 266,76	0,00	5 266,76	0,00	3 726,36

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
-retenues garantie (reprise)								
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	47 084 461,21	47 084 461,21	3 381 015,21	45 738 185,93	49 119 201,14	0,00	2 034 739,93
40811000-Fournisseurs-Factures non parvenues-Biens&Services	0,00	662 520,24	662 520,24	325 059,26	910 452,65	1 235 511,91	0,00	572 991,67
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliairisé	0,00	21 172 063,77	21 172 063,77	139 815,04	21 295 144,68	21 434 959,72	0,00	262 895,95
40841000-Fournisseurs - Factures non parvenues Immo	0,00	341 555,96	341 555,96	140 114,87	488 140,48	628 255,35	0,00	286 699,39
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	12 710,33	7 465,08	20 175,41	0,00	20 175,41	20 175,41	0,00	0,00
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	4 548 272,12	15 057 434,91	19 605 707,03	0,00	15 846 046,21	15 846 046,21	3 759 660,82	0,00
41600000-Clients douteux ou litigieux	0,00	643 473,23	643 473,23	0,00	283 474,73	283 474,73	359 998,50	0,00
41910000-Clients Factures à établir	3 420 941,92	2 946 755,33	6 367 697,25	0,00	3 420 941,92	3 420 941,92	2 946 755,33	0,00
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	2 826 430,61	2 826 430,61	10 385 800,22	4 383 924,51	14 769 724,73	0,00	11 943 294,12
42300000-Prets consentis au personnel	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00
42510000-Personnel remunerat° avances & acomptes	0,00	1 856,00	1 856,00	0,00	1 856,00	1 856,00	0,00	0,00
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	4 994 137,00	4 994 137,00	4 994 137,00	5 772 398,16	10 766 535,16	0,00	5 772 398,16
43780000-Divers	0,00	27 141,04	27 141,04	0,00	27 244,56	27 244,56	0,00	103,52
44110000-Financements	581 000,00	2 746 629,73	3 327 629,73	0,00	2 992 288,16	2 992 288,16	335 341,57	0,00
44170000-Subventions	440 946,79	114 075 206,15	114 516 152,94	0,00	113 792 958,75	113 792 958,75	723 194,19	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	22 563,57	22 563,57	0,00	22 563,57	22 563,57	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
44551000-TVA à décaisser	0,00	406 345,75	406 345,75	0,00	406 345,75	406 345,75	0,00	0,00
44562100-Tva déductible sur immobilisations france	0,00	387 079,73	387 079,73	0,00	387 079,73	387 079,73	0,00	0,00
44562200-Tva déductible sur immobilisations intracom.	0,00	5 796,60	5 796,60	0,00	5 796,60	5 796,60	0,00	0,00
44562300-Tva déductible sur immobilisations-autres pays	0,00	2 226,44	2 226,44	0,00	2 226,44	2 226,44	0,00	0,00
44566100-Tva déductible sur biens et services france	0,00	465 478,96	465 478,96	0,00	465 478,96	465 478,96	0,00	0,00
44566200-Tva déductible sur biens et service intracom.	0,00	13 810,91	13 810,91	0,00	13 810,91	13 810,91	0,00	0,00
44566300-Tva déd / autres biens et services-autres pays	0,00	9 392,36	9 392,36	0,00	9 392,36	9 392,36	0,00	0,00
44567100-Crédit de TVA sur achats France	0,00	821 988,46	821 988,46	0,00	821 988,46	821 988,46	0,00	0,00
44567200-Credit TVA / achats intra-communautaire	0,00	19 417,70	19 417,70	0,00	19 417,70	19 417,70	0,00	0,00
44567300-Credit TVA / achats sur achats autres pays	0,00	11 381,62	11 381,62	0,00	11 381,62	11 381,62	0,00	0,00
44571000-TVA collectée	0,00	351 449,10	351 449,10	0,00	351 449,10	351 449,10	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	372 090,05	852 787,78	1 224 877,83	0,00	1 224 877,83	1 224 877,83	0,00	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	144 025,05	30 942,00	174 967,05	0,00	144 025,05	144 025,05	30 942,00	0,00
44871000-Financements à recevoir	1 570 225,27	1 421 090,74	2 991 316,01	0,00	1 571 665,90	1 571 665,90	1 419 650,11	0,00
44877000-Subventions à recevoir	8 673 382,39	9 015 295,64	17 688 678,03	0,00	8 673 382,39	8 673 382,39	9 015 295,64	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	8 739,31	279 928,93	288 668,24	0,00	263 456,63	263 456,63	25 211,61	0,00
46631000-Virements a reimputer non auxiliairisé	0,00	220 148,36	220 148,36	15 592,13	206 915,12	222 507,25	0,00	2 358,89

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
46632000-Virements a reimputer (client)	0,00	5 063,00	5 063,00	0,00	5 063,00	5 063,00	0,00	0,00
46633000-Virements a reimputer (fournisseur)	0,00	59 257,94	59 257,94	2 701,49	59 076,45	61 777,94	0,00	2 520,00
46641000-Excédents de versement à rembourser (généré)	0,00	135,41	135,41	0,00	135,41	135,41	0,00	0,00
46642100-Excédents de versement à rembourser (client)	0,00	551 892,61	551 892,61	95 777,06	878 159,71	973 936,77	0,00	422 044,16
46643100-Excédents de versement à rembourser (Fournisseur)	0,00	81 544,42	81 544,42	0,00	81 544,42	81 544,42	0,00	0,00
46710000-Aide à la mobilité internationale (fournisseur)	0,00	300 800,00	300 800,00	0,00	300 800,00	300 800,00	0,00	0,00
46711000-Aide à la mobilité internationale	0,00	2 381 200,00	2 381 200,00	168 000,00	2 346 800,00	2 514 800,00	0,00	133 600,00
46742000-Taxe d'apprentissage (client)	0,00	1 433 399,07	1 433 399,07	786 989,48	1 442 691,92	2 229 681,40	0,00	796 282,33
46743000-Taxe d'apprentissage (fournisseur)	0,00	8 369,56	8 369,56	0,00	8 369,56	8 369,56	0,00	0,00
46782000-Autres (clients)	136 266,75	422 775,68	559 042,43	0,00	425 936,87	425 936,87	133 105,56	0,00
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	3 101 752,00	3 101 752,00	0,00	3 101 752,00	3 101 752,00	0,00	0,00
47112000-Recettes perçues avant émission de titres (client)	0,00	4 854 588,00	4 854 588,00	0,00	4 812 936,00	4 812 936,00	41 652,00	0,00
47152000-Recettes régisseurs à vérifier	0,00	1 350 874,08	1 350 874,08	0,00	1 370 091,08	1 370 091,08	0,00	19 217,00
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47182100-Autres recettes à classer client	0,00	133 852 134,04	133 852 134,04	4 805 996,40	133 667 351,38	138 473 347,78	0,00	4 621 213,74
47182800-Autres recettes à classer	0,00	146 619 241,63	146 619 241,63	2 540 734,55	144 374 164,16	146 914 898,71	0,00	295 657,08

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47183000-Autres recettes à classer fournisseurs	0,00	2 387,00	2 387,00	0,00	2 387,00	2 387,00	0,00	0,00
47211000-Dépenses payées avant ordonnancement non aux.	132,70	1 856,00	1 988,70	0,00	1 856,00	1 856,00	132,70	0,00
47211100-DPAO Avances sur mission	7 904,52	44 434,32	52 338,84	0,00	52 338,84	52 338,84	0,00	0,00
47211200-DPAO Services bancaires	249,68	16 337,76	16 587,44	0,00	16 341,26	16 341,26	246,18	0,00
47213000-Dépenses payées avant ordonnancement fournisseurs	2 330,91	798 907,04	801 237,95	0,00	789 597,95	789 597,95	11 640,00	0,00
47253000-Dépenses régisseurs à vérifier	0,00	75 542,56	75 542,56	0,00	75 542,56	75 542,56	0,00	0,00
47281200-Autres dépenses à regulariser aux	0,00	105 869 538,16	105 869 538,16	0,00	105 869 538,16	105 869 538,16	0,00	0,00
47282000-Autres dépenses à regulariser	8 008,68	226 356 811,80	226 364 820,48	0,00	226 362 163,24	226 362 163,24	2 657,24	0,00
47310000-Recettes à transférer	0,00	3 490 747,24	3 490 747,24	16 702,86	2 724 915,38	2 741 618,24	749 129,00	0,00
47313000-Recettes à transférer auxiliairisé fournisseur	0,00	192 892,83	192 892,83	0,00	192 892,83	192 892,83	0,00	0,00
47811000-Autres comptes transitoires en encaissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47812000-Autres comptes transitoires en décaissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48600000-Charges constatées d'avance	0,00	163 240,81	163 240,81	0,00	0,00	0,00	163 240,81	0,00
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	2 013 806,32	2 013 806,32	2 013 806,32	3 197 133,52	5 210 939,84	0,00	3 197 133,52
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	587 036,67	587 036,67	1 035 785,51	502 560,41	1 538 345,92	0,00	951 309,25
51120000-Cheques bancaires à encaisser TG	10 151,16	831 251,90	841 403,06	0,00	811 743,41	811 743,41	29 659,65	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
51140000-Effets à l'escompte TG	260,00	162 818,65	163 078,65	0,00	162 730,65	162 730,65	348,00	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	4 173 725,36	4 173 725,36	146 233,44	4 032 581,92	4 178 815,36	0,00	5 090,00
51171000-Valeurs impayées non auxiliairisés TG	3 710,92	63 598,30	67 309,22	0,00	64 825,30	64 825,30	2 483,92	0,00
51173000-Valeurs impayées auxiliairisé	49 489,00	124 991,64	174 480,64	0,00	165 772,64	165 772,64	8 708,00	0,00
51180000-Autres valeurs à l'encaissement TG	5 295,52	68 219,92	73 515,44	0,00	71 493,49	71 493,49	2 021,95	0,00
51510000-Compte au tresor	25 749 068,03	149 122 994,03	174 872 062,06	0,00	155 560 519,16	155 560 519,16	19 311 542,90	0,00
51591000-Règlements en cours de traitement TG	6 731,71	68 715 983,98	68 722 715,69	0,00	68 714 331,94	68 714 331,94	8 383,75	0,00
51592000-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	40 396,15	220 886 890,09	220 927 286,24	0,00	220 930 870,43	220 930 870,43	0,00	3 584,19
53100000-Caisse	420,00	55 268,52	55 688,52	0,00	53 036,19	53 036,19	2 652,33	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses (frs)	0,00	106 988,66	106 988,66	0,00	106 988,66	106 988,66	0,00	0,00
54500000-Régies # Opérations de recettes (clt)	0,00	964 173,78	964 173,78	0,00	964 173,78	964 173,78	0,00	0,00
54800000-Avances pour menues depenses	580,00	1 260,00	1 840,00	0,00	1 840,00	1 840,00	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	55 782,93	55 782,93	0,00	55 782,93	55 782,93	0,00	0,00
60611000-Electricite	0,00	1 955 395,17	1 955 395,17	0,00	1 955 395,17	1 955 395,17	0,00	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	64 910,26	64 910,26	0,00	64 910,26	64 910,26	0,00	0,00
60613000-Gaz	0,00	1 292 103,93	1 292 103,93	0,00	1 292 103,93	1 292 103,93	0,00	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	33 464,85	33 464,85	0,00	33 464,85	33 464,85	0,00	0,00
60617000-Eau	0,00	57 588,57	57 588,57	0,00	57 588,57	57 588,57	0,00	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	2 270,93	2 270,93	0,00	2 270,93	2 270,93	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
60630000-Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	1 591 655,86	1 591 655,86	0,00	1 591 655,86	1 591 655,86	0,00	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	278 514,65	278 514,65	0,00	278 514,65	278 514,65	0,00	0,00
60650000-Linge, vêtements de travail	0,00	34 833,15	34 833,15	0,00	34 833,15	34 833,15	0,00	0,00
60670000-Fournitures, matériels enseignement, recherche	0,00	837 175,86	837 175,86	0,00	837 175,86	837 175,86	0,00	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	117 659,19	117 659,19	0,00	117 659,19	117 659,19	0,00	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	15 677,75	15 677,75	0,00	15 677,75	15 677,75	0,00	0,00
60870000-Frais acces achats de marchandises	0,00	38 380,94	38 380,94	0,00	38 380,94	38 380,94	0,00	0,00
61320000-Locations immobilières	0,00	264 176,93	264 176,93	0,00	264 176,93	264 176,93	0,00	0,00
61350000-Locations mobilières	0,00	195 181,74	195 181,74	0,00	195 181,74	195 181,74	0,00	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	81 345,46	81 345,46	0,00	81 345,46	81 345,46	0,00	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	551 301,53	551 301,53	0,00	551 301,53	551 301,53	0,00	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	192 144,04	192 144,04	0,00	192 144,04	192 144,04	0,00	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	808 307,41	808 307,41	0,00	808 307,41	808 307,41	0,00	0,00
61610000-Multirisques	0,00	304,08	304,08	0,00	304,08	304,08	0,00	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	108 503,10	108 503,10	0,00	108 503,10	108 503,10	0,00	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	13 944,08	13 944,08	0,00	13 944,08	13 944,08	0,00	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	12 355,91	12 355,91	0,00	12 355,91	12 355,91	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
61700000-Etudes et recherches	0,00	512 563,95	512 563,95	0,00	512 563,95	512 563,95	0,00	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	801 443,40	801 443,40	0,00	801 443,40	801 443,40	0,00	0,00
61850000-Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	38 874,22	38 874,22	0,00	38 874,22	38 874,22	0,00	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	600 515,67	600 515,67	0,00	600 515,67	600 515,67	0,00	0,00
62260000-Honoraires	0,00	140 410,30	140 410,30	0,00	140 410,30	140 410,30	0,00	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	63 637,54	63 637,54	0,00	63 637,54	63 637,54	0,00	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	16 957,46	16 957,46	0,00	16 957,46	16 957,46	0,00	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	24 833,00	24 833,00	0,00	24 833,00	24 833,00	0,00	0,00
62340000-Cadeaux	0,00	25 968,56	25 968,56	0,00	25 968,56	25 968,56	0,00	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	90 163,54	90 163,54	0,00	90 163,54	90 163,54	0,00	0,00
62370000-Publications	0,00	232 920,48	232 920,48	0,00	232 920,48	232 920,48	0,00	0,00
62380000-Divers	0,00	571 787,75	571 787,75	0,00	571 787,75	571 787,75	0,00	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	1 210,75	1 210,75	0,00	1 210,75	1 210,75	0,00	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	0,72	0,72	0,00	0,72	0,72	0,00	0,00
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	1 796,60	1 796,60	0,00	1 796,60	1 796,60	0,00	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	221 824,12	221 824,12	0,00	221 824,12	221 824,12	0,00	0,00
62480000-Divers transport	0,00	81 692,88	81 692,88	0,00	81 692,88	81 692,88	0,00	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	541 042,24	541 042,24	0,00	541 042,24	541 042,24	0,00	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	153 612,80	153 612,80	0,00	153 612,80	153 612,80	0,00	0,00
62550000-Frais de déménagement	0,00	8 496,00	8 496,00	0,00	8 496,00	8 496,00	0,00	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	1 429 139,73	1 429 139,73	0,00	1 429 139,73	1 429 139,73	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
62570000-Frais réceptions	0,00	677 136,00	677 136,00	0,00	677 136,00	677 136,00	0,00	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	161 740,27	161 740,27	0,00	161 740,27	161 740,27	0,00	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	26 147,55	26 147,55	0,00	26 147,55	26 147,55	0,00	0,00
62810000-Concours divers	0,00	876 555,02	876 555,02	0,00	876 555,02	876 555,02	0,00	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'établissement	0,00	743 698,31	743 698,31	0,00	743 698,31	743 698,31	0,00	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	16 257,08	16 257,08	0,00	16 257,08	16 257,08	0,00	0,00
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	244 212,43	244 212,43	0,00	244 212,43	244 212,43	0,00	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	1 648 940,78	1 648 940,78	0,00	1 648 940,78	1 648 940,78	0,00	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	507 441,57	507 441,57	0,00	507 441,57	507 441,57	0,00	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	622 533,27	622 533,27	0,00	622 533,27	622 533,27	0,00	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	788 990,65	788 990,65	0,00	788 990,65	788 990,65	0,00	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	266 432,70	266 432,70	0,00	266 432,70	266 432,70	0,00	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	17 162,31	17 162,31	0,00	17 162,31	17 162,31	0,00	0,00
63730000-Contribution FIPHP	0,00	22 462,83	22 462,83	0,00	22 462,83	22 462,83	0,00	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	3 227,62	3 227,62	0,00	3 227,62	3 227,62	0,00	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	51 436 173,20	51 436 173,20	0,00	51 436 173,20	51 436 173,20	0,00	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	8 359 861,77	8 359 861,77	0,00	8 359 861,77	8 359 861,77	0,00	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	456 989,15	456 989,15	0,00	456 989,15	456 989,15	0,00	0,00
64120000-Congés payés	0,00	981 857,93	981 857,93	0,00	981 857,93	981 857,93	0,00	0,00
64131000-Primes et	0,00	976 224,48	976 224,48	0,00	976 224,48	976 224,48	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
gratifications indexées								
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	2 942 327,47	2 942 327,47	0,00	2 942 327,47	2 942 327,47	0,00	0,00
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	168 070,21	168 070,21	0,00	168 070,21	168 070,21	0,00	0,00
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	1 037 501,55	1 037 501,55	0,00	1 037 501,55	1 037 501,55	0,00	0,00
64144000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	1 362 032,15	1 362 032,15	0,00	1 362 032,15	1 362 032,15	0,00	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	499 092,25	499 092,25	0,00	499 092,25	499 092,25	0,00	0,00
64181000-Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	0,00	418 090,98	418 090,98	0,00	418 090,98	418 090,98	0,00	0,00
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	312 214,33	312 214,33	0,00	312 214,33	312 214,33	0,00	0,00
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	6 104 587,10	6 104 587,10	0,00	6 104 587,10	6 104 587,10	0,00	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	28 430 682,87	28 430 682,87	0,00	28 430 682,87	28 430 682,87	0,00	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	59 584,30	59 584,30	0,00	59 584,30	59 584,30	0,00	0,00
64534000-CNAV	0,00	1 518 268,76	1 518 268,76	0,00	1 518 268,76	1 518 268,76	0,00	0,00
64535100-RAFP	0,00	354 393,20	354 393,20	0,00	354 393,20	354 393,20	0,00	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	687 400,16	687 400,16	0,00	687 400,16	687 400,16	0,00	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	612 387,78	612 387,78	0,00	612 387,78	612 387,78	0,00	0,00
64550000-Charges sociales sur congés à payer	0,00	561 317,17	561 317,17	0,00	561 317,17	561 317,17	0,00	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 956 721,45	2 956 721,45	0,00	2 956 721,45	2 956 721,45	0,00	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	74 519,58	74 519,58	0,00	74 519,58	74 519,58	0,00	0,00
64730000-Versements aux comités	0,00	56 200,00	56 200,00	0,00	56 200,00	56 200,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
d'hygiène et de sécurité								
64740000-Oeuvres sociales	0,00	34 064,53	34 064,53	0,00	34 064,53	34 064,53	0,00	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	26 298,40	26 298,40	0,00	26 298,40	26 298,40	0,00	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	200 592,14	200 592,14	0,00	200 592,14	200 592,14	0,00	0,00
64810000-Intéressement	0,00	17 046,00	17 046,00	0,00	17 046,00	17 046,00	0,00	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	916 291,56	916 291,56	0,00	916 291,56	916 291,56	0,00	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	41 335,92	41 335,92	0,00	41 335,92	41 335,92	0,00	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	2 376,80	2 376,80	0,00	2 376,80	2 376,80	0,00	0,00
65210000-Contrôle budgétaire, économique et financier	0,00	70 093,70	70 093,70	0,00	70 093,70	70 093,70	0,00	0,00
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	77 501,44	77 501,44	0,00	77 501,44	77 501,44	0,00	0,00
65781800-Autres charges spécifiques	0,00	2 450 730,58	2 450 730,58	0,00	2 450 730,58	2 450 730,58	0,00	0,00
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	6 022,25	6 022,25	0,00	6 022,25	6 022,25	0,00	0,00
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	1 084,60	1 084,60	0,00	1 084,60	1 084,60	0,00	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	226 396,93	226 396,93	0,00	226 396,93	226 396,93	0,00	0,00
65882000-Autres charges diverses	0,00	171 839,78	171 839,78	0,00	171 839,78	171 839,78	0,00	0,00
66600000-Pertes change opérations financières décaissement	0,00	3 876,02	3 876,02	0,00	3 876,02	3 876,02	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
6811000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	7 036 529,67	7 036 529,67	0,00	7 036 529,67	7 036 529,67	0,00	0,00
6815100-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	58 341,08	58 341,08	0,00	58 341,08	58 341,08	0,00	0,00
6817000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	200 134,41	200 134,41	0,00	200 134,41	200 134,41	0,00	0,00
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	1 774 390,00	1 774 390,00	0,00	1 774 390,00	1 774 390,00	0,00	0,00
70621300-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	462 086,00	462 086,00	0,00	462 086,00	462 086,00	0,00	0,00
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	310 391,00	310 391,00	0,00	310 391,00	310 391,00	0,00	0,00
70622000-Financements hors contrats d'apprentissage	0,00	21 589,00	21 589,00	0,00	21 589,00	21 589,00	0,00	0,00
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	9 393 352,54	9 393 352,54	0,00	9 393 352,54	9 393 352,54	0,00	0,00
70624000-Prestations de formation continue	0,00	3 155 596,44	3 155 596,44	0,00	3 155 596,44	3 155 596,44	0,00	0,00
70625000-Validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	26 333,30	26 333,30	0,00	26 333,30	26 333,30	0,00	0,00
70626000-Formation en apprentissage	0,00	2 108 431,00	2 108 431,00	0,00	2 108 431,00	2 108 431,00	0,00	0,00
70661000-Colloques	0,00	47 604,17	47 604,17	0,00	47 604,17	47 604,17	0,00	0,00
70662000-Prestations de recherche	0,00	2 328 940,06	2 328 940,06	0,00	2 328 940,06	2 328 940,06	0,00	0,00
70663000-Mesures et expertises	0,00	5 700,73	5 700,73	0,00	5 700,73	5 700,73	0,00	0,00
70664000-Ventes de publications	0,00	11 763,44	11 763,44	0,00	11 763,44	11 763,44	0,00	0,00
70682000-autres prestations de services	0,00	359 420,43	359 420,43	0,00	359 420,43	359 420,43	0,00	0,00
70830000-Locations diverses	0,00	33 255,37	33 255,37	0,00	33 255,37	33 255,37	0,00	0,00
70840000-Mise a disposition de	0,00	101 460,99	101 460,99	0,00	101 460,99	101 460,99	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
personnel facturée								
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	67 513,65	67 513,65	0,00	67 513,65	67 513,65	0,00	0,00
71355000-Variation des stocks de produits finis	0,00	149 203,08	149 203,08	0,00	149 203,08	149 203,08	0,00	0,00
74111000-Subvention pour charges de service public (SCSP)	0,00	102 862 830,67	102 862 830,67	0,00	102 862 830,67	102 862 830,67	0,00	0,00
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	153 599,48	153 599,48	0,00	153 599,48	153 599,48	0,00	0,00
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	43 586,93	43 586,93	0,00	43 586,93	43 586,93	0,00	0,00
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	4 147 241,17	4 147 241,17	0,00	4 147 241,17	4 147 241,17	0,00	0,00
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	4 909 102,19	4 909 102,19	0,00	4 909 102,19	4 909 102,19	0,00	0,00
74420000-Subventions de la région	0,00	1 847 887,34	1 847 887,34	0,00	1 847 887,34	1 847 887,34	0,00	0,00
74430000-Subventions du département	0,00	1 311 718,26	1 311 718,26	0,00	1 311 718,26	1 311 718,26	0,00	0,00
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	80 847,86	80 847,86	0,00	80 847,86	80 847,86	0,00	0,00
74460000-Subventions union européenne	0,00	6 419 751,21	6 419 751,21	0,00	6 419 751,21	6 419 751,21	0,00	0,00
74470000-Subventions organismes internationaux financ.publ	0,00	98 870,07	98 870,07	0,00	98 870,07	98 870,07	0,00	0,00
74480000-Subv Aut entités publiques dont organismes publics	0,00	664 182,73	664 182,73	0,00	664 182,73	664 182,73	0,00	0,00
74810000-Pdts versts libératoires ouvrant droit exone. TA	0,00	564 450,58	564 450,58	0,00	564 450,58	564 450,58	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit
74881000-Autre sub public	0,00	508 332,20	508 332,20	0,00	508 332,20	508 332,20	0,00	0,00
74882000-Autre sub privé	0,00	721 838,24	721 838,24	0,00	721 838,24	721 838,24	0,00	0,00
75411000-Dons manuels	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	0,00
75712000-Taxe affectée CVEC	0,00	986 985,61	986 985,61	0,00	986 985,61	986 985,61	0,00	0,00
75780000-Autres produits spécifiques	0,00	417,69	417,69	0,00	417,69	417,69	0,00	0,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	420 161,71	420 161,71	0,00	420 161,71	420 161,71	0,00	0,00
75840000-Autres produits contentieux	0,00	13 984,56	13 984,56	0,00	13 984,56	13 984,56	0,00	0,00
75882000-Autres produits	0,00	482 202,00	482 202,00	0,00	482 202,00	482 202,00	0,00	0,00
76600000-Gains change opérations financières décaissement	0,00	594,84	594,84	0,00	594,84	594,84	0,00	0,00
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	5 639 214,29	5 639 214,29	0,00	5 639 214,29	5 639 214,29	0,00	0,00
78151000-Reprises sur prov pour risques charges de fonct	0,00	25 103,98	25 103,98	0,00	25 103,98	25 103,98	0,00	0,00
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	283 039,28	283 039,28	0,00	283 039,28	283 039,28	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89999999-Réimputation en comptabilité budgétaire	0,00	2 055 390,41	2 055 390,41	0,00	2 055 390,41	2 055 390,41	0,00	0,00

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde débiteurs	Solde Créditeurs
Total classe 1	47 518 746,22	176 775 209,29	224 293 955,51	156 430 674,00	172 648 349,03	329 079 023,03	53 439 136,83	158 224 204,35
Total classe 2	154 431 961,90	50 148 674,25	204 580 636,15	60 259 836,31	47 495 608,67	107 755 444,98	161 027 229,06	64 202 037,89
Total classe 3	19 154,00	149 203,08	168 357,08	0,00	19 154,00	19 154,00	149 203,08	0,00
Total classe 4	19 927 226,47	902 543 261,16	922 470 487,63	30 926 447,33	903 090 493,34	934 016 940,67	19 901 531,48	31 447 984,52
Total classe 5	25 866 102,49	445 333 947,76	471 200 050,25	146 233,44	451 696 690,50	451 842 923,94	19 365 800,50	8 674,19
Total classe 6	0,00	142 636 079,14	142 636 079,14	0,00	142 636 079,14	142 636 079,14	0,00	0,00
Total classe 7	0,00	152 575 974,09	152 575 974,09	0,00	152 575 974,09	152 575 974,09	0,00	0,00
Total classe 8	0,00	2 055 390,41	2 055 390,41	0,00	2 055 390,41	2 055 390,41	0,00	0,00
Total général	247 763 191,08	1 872 217 739,18	2 119 980 930,26	247 763 191,08	1 872 217 739,18	2 119 980 930,26	253 882 900,95	253 882 900,95

TABLEAUX BUDGETAIRES

EXERCICE 2023

EXECUTION 2023

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois			(A) Emplois sous plafond Etat *	(B) Emplois financés hors SCSP	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	CDI			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Non permanents			96,34	88,08	186
					11,17	20
S/total EC				628,24	99,25	727
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)						
-						
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires		394,74		395
		CDI		22,83	27,14	50
	Non permanents			59,54	112,03	172
	S/total Biatss			477,11	139,17	616
Totaux			1.105,35	238,42	1.343,77	
Plafond global des emplois voté par le CA **						
1.126						

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
IMEP SPS Q-COUNTER	47310000	Recettes à transférer	78 800	78 800
IMEP TERAHERTZ2 NATO	47310000	Recettes à transférer	52 300	52 300
PROJET XP2P	47310000	Recettes à transférer	21 319	21 319
SYMME INTEREG EASY	47310000	Recettes à transférer	22 104	22 104
SYMME CADYCO	47310000	Recettes à transférer	37 857	37 857
SYMME Interreg Onco	47310000	Recettes à transférer	53 543	53 543
LOCIE INTERREG CRENH	47310000	Recettes à transférer	11 751	11 751
DDRV EUR SOLAR	47310000	Recettes à transférer	112 426	112 426
NCU2 PIA3 @SPIRE	47310000	Recettes à transférer	140 344	140 344
CMQ MC AURA EPLE	47310000	Recettes à transférer	725 129	0
CMQ Méca Connectée	47310000	Recettes à transférer	24 000	0
I RISK	47310000	Recettes à transférer	339 794	339 794
BOURSES AMI	47310000	Recettes à transférer	316 303	281 903
TEMPUS PALMES	47310000	Recettes à transférer	16 703	0
TVA	44551000	TVA à décaisser	960 818	1 126 365
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à class	26 789	-1 931 131
TOTAL			2 939 981	347 376

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023	PRODUITS	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
Personnel	99 068 240	105 173 870	105 846 605	104 930 194	Subventions de l'Etat	98 845 699	99 958 538	101 248 854	107 038 099
dont charges de pensions civiles*	27 870 364	29 324 609	29 669 010	28 430 683	Fiscalité affectée	641 405	907 288	907 288	1 551 436
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 825 171	30 436 911	30 191 534	29 593 017	Autres subventions	8 377 416	11 645 037	11 097 279	5 423 169
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	20 247 522	19 715 440	20 116 819	19 524 728
TOTAL DES CHARGES (1)	126 893 411	135 610 781	136 038 139	134 523 211	TOTAL DES PRODUITS (2)	128 112 042	132 226 303	133 370 240	133 537 432
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 218 631	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	3 384 478	2 667 899	985 779
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	128 112 042	135 610 781	136 038 139	134 523 211	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	128 112 042	135 610 781	136 038 139	134 523 211

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 218 631	3 384 478	2 667 899	985 779
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 576 282	6 492 115	6 492 115	7 291 215
- reprises sur dépréciations et provisions	-636 609	-16 400	-16 400	-308 143
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- reprise sur amortissements	-5 340 672	-4 692 115	-4 692 115	-5 458 419
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 817 632	1 600 878	884 299	538 873

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023	RESSOURCES	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
Insuffisance d'auto-financement	0	1 600 878	884 299	0	Capacité d'auto-financement	2 817 632	0	0	0
Investissements	5 191 923	11 721 502	10 630 120	9 686 976	Financement de l'actif par l'État	1 128 549	268 877	669 678	725 797
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 024 807	5 918 195	5 163 437	1 558 304
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 191 923	13 322 380	11 514 419	9 686 976	Autres ressources	11 242	0	0	-130 449
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières		0	0	0
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 980 231	6 187 072	5 833 115	2 692 525
					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	211 692	7 135 308	5 681 304	6 994 451

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2023
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	15 757 534
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 962 335
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022	25 719 869
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-6 994 451
Variation du fonds de roulement : Fondation	0
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT...TRESORERIE)	-631 708
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-6 362 743
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	8 763 083
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 594 044
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2023	19 357 126

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	COFI 2023	BI 2024	BI 2025 et plus	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	-99 596	-306 868	-464 785	-125 869	-289 876	28 472	131 646	-56 411	35 589	-190 559
Recettes fléchées (b)	5 266 508	5 669 651	2 234 439	2 098 322	1 298 500	1 456 281	473 977	1 098 000	10 581 000	57 702 282	87 878 960
Financements de l'Etat fléchés	1 779 750	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	274 193	290 000	720 000	29 216 062	36 764 000
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	-	800 000	4 424 000	19 576 000	29 000 000
Région Rhône-Alpes	1 136 758	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	199 784	8 000	5 437 000	8 910 220	22 114 960
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	5 366 104	5 876 923	2 392 356	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	1 286 057	10 489 000	57 928 430	88 069 518
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	1 251	84 423
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	6 410	-	8 848	78 013
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	11 017 447	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	1 640 750	17 541 207	18 094 000	32 695 255	88 176 966
CP	5 297 931	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	1 292 467	10 489 000	57 919 582	87 991 506
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	99 596	207 272	157 917	338 916	164 007	318 348	103 174	188 057	92 000	226 148	190 559

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

		Réalisé N
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	13 895 684,00
	2 Niveau initial du fonds de roulement	15 757 534,00
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-9 962 335,05
	4 Niveau initial de la trésorerie	25 719 869,05
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	235 736,60
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	25 484 132,45	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	149 942 341,36
	6 Résultat patrimonial	-985 779,44
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	538 873,07
	8 Variation du fonds de roulement	-6 994 451,18
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS -400,00
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ 0,00
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- -400,00
	Cautionnements et dépôts	+/- 0,00
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 270 700,42
	Variation de stocks	+/- 130 049,08
	Charges sur créances irrécouvrables	- -279 012,96
	Produits divers de gestion courante	+ 419 664,30
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -3 495 014,44
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- -3 122 398,77
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- -181 674,39
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- -31 229,67
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- -159 711,61	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-3 769 737,16	
12.a Recettes budgétaires	132 678 881,36	
12.b Crédits de paiement ouverts	136 448 618,52	
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-2 593 005,58	
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13	-6 362 742,74	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-188 056,60	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-6 174 686,14	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-631 708,44	
16 Restes à payer	13 493 722,84	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	27 389 406,84
	18 Niveau final du fonds de roulement	8 763 082,82
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 594 043,49
	20 Niveau final de la trésorerie	19 357 126,31
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	47 680,00
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	19 309 446,31	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE 2023

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions/mises à disposition/transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles	770,647.09	55,588.10	130,862.23	-66,128.47	-469,563.40	421,405.55
20531000 Logiciels acquis ou	682,164.77	15,888.10	80,866.55	0.00	-469,563.40	309,356.02
20800000 Autres immobilisatio	21,300.42	39,700.00	0.00	0.00	0.00	61,000.42
23251000 Logiciels sous-trait	67,181.90	0.00	49,995.68	-66,128.47	0.00	51,049.11
Immobilisations Corporelles	147,958,948.64	6,665,445.26	4,194,273.85	-101,220.58	-2,788,631.60	155,928,815.57
21116000 Terrains nus mis à d	12,897,161.00	18,867.00	0.00	-18,867.00	0.00	12,897,161.00
21117000 Terrains nus acquis	64,650.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64,650.00
21226000 Agencement terrains	7,965.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,965.00
21227000 Agencement terrains	22,844.85	491,196.00	0.00	0.00	0.00	514,040.85
21255800 Agencement terr bâti	78,673.26	0.00	0.00	0.00	0.00	78,673.26
21315600 Construction bâtimen	94,018,346.57	200,923.39	32.07	0.00	-3,000.00	94,216,302.03
21315700 Construction bâtimen	435,370.00	0.00	0.00	0.00	0.00	435,370.00
21315800 Construction bâtimen	450,755.46	0.00	0.00	0.00	0.00	450,755.46
21355600 Construction agencem	1,066,380.96	0.00	-0.57	0.00	0.00	1,066,380.39
21355700 Construction agencem	6,532,623.86	5,889,284.52	1,152,618.13	-82,353.58	-94,404.52	13,397,768.41
21455600 Const sol autrui age	338,906.40	0.00	0.00	0.00	0.00	338,906.40
21455800 Const sol autrui age	123,610.32	0.00	0.00	0.00	0.00	123,610.32
21511700 Installations comple	153,844.10	0.00	1,139.15	0.00	0.00	154,983.25
21511800 Installations comple	468,608.30	1,829.66	0.00	0.00	0.00	470,437.96
21531700 Installations spécif	80,310.00	0.00	5,999.85	0.00	0.00	86,309.85
21547000 Matériel acquis	10,577,067.90	10,185.51	667,663.45	0.00	-90.00	11,254,826.86
21557000 Outillage acquis TEC	1,611,500.60	0.00	251,950.96	0.00	-676.39	1,862,775.17
21567000 Matériel d'enseignem	672,944.58	0.00	170,144.29	0.00	-8,956.76	834,132.11
21577000 Agencements & aménag	99,600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	99,600.00
21600000 Collections	16,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16,000.00
21817000 Install génér, agnct	1,645,783.78	49,418.48	199,879.28	0.00	-179,300.56	1,715,780.98
21827000 Matériel de transpor	569,863.18	0.00	105,446.33	0.00	0.00	675,309.51
21831700 Matériel de bureau a	94,164.35	0.00	4,117.23	0.00	-1,720.95	96,560.63
21832700 Matériel informatiqu	9,025,075.32	121.00	839,298.50	0.00	-2,182,948.65	7,681,546.17

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions / mises à disposition / transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
21847000 Mobilier acquis	2,386,769.97	1,552.11	170,665.17	0.00	-6,489.70	2,552,497.55
21848000 Mobilier autre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21887000 Matériels divers acq	4,495,487.65	2,067.59	269,341.14	0.00	-144,958.20	4,621,938.18
23810000 Av vers immo corp	24,641.23	0.00	355,978.87	0.00	-166,085.87	214,534.23
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours	5,647,658.49	58,270.79	5,527,926.08	-6,615,879.65	0.00	4,617,975.71
23120000 Agencements/aménagement	34,231.83	0.00	56,740.48	-3,924.55	0.00	87,047.76
23130000 Immobilisations en c	5,460,976.41	58,270.79	5,278,883.23	-6,600,096.48	0.00	4,198,033.95
23150000 Immobilisations en c	10,130.68	0.00	16,239.76	-10,185.51	0.00	16,184.93
23180000 Immobilisations en c	142,319.57	0.00	153,801.30	-1,673.11	0.00	294,447.76
23540000 Plantations pérennes	0.00	0.00	22,261.31	0.00	0.00	22,261.31
Immobilisations reçues par leg ou donation						
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	53,607.68	3,924.55	0.00	0.00	0.00	57,532.23
25400000 Plantations pérennes	53,607.68	3,924.55	0.00	0.00	0.00	57,532.23
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières	1,100.00	0.00	700.00	0.00	-300.00	1,500.00
27430000 Prêts au personnel	0.00	0.00	700.00	0.00	-300.00	400.00
27550000 Cautionsnements	1,100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,100.00
TOTAL	154,431,961.90	6,783,228.70	9,853,762.16	-6,783,228.70	-3,258,495.00	161,027,229.06

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE 2023

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporables	564,333.89	63,559.35	469,549.98	158,343.26
20531000 Logiciels acquis ou	554,947.95	50,514.84	469,549.98	135,912.81
20800000 Autres immobilisatio	9,385.94	13,044.51	0.00	22,430.45
23251000 Logiciels sous-trait	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations Corporelles	59,676,693.42	6,907,847.03	2,565,022.68	64,019,517.77
21116000 Terrains nus mis à d	0.00	0.00	0.00	0.00
21117000 Terrains nus acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
21226000 Agencement terrains	1,757.39	531.00	0.00	2,288.39
21227000 Agencement terrains	3,241.79	31,660.02	0.00	34,901.81
21255800 Agencement terr bâti	31,799.26	5,244.94	0.00	37,044.20
21315600 Construction bâtimen	37,817,581.30	3,468,824.89	825.00	41,285,581.19
21315700 Construction bâtimen	196,291.70	17,844.70	0.00	214,136.40
21315800 Construction bâtimen	54,657.36	9,015.14	0.00	63,672.50
21355600 Construction agencem	142,781.36	21,439.49	0.00	164,220.85
21355700 Construction agencem	778,798.91	338,886.66	56,147.03	1,061,538.54
21455600 Const sol autrui age	40,733.07	6,780.16	0.00	47,513.23
21455800 Const sol autrui age	15,020.64	2,472.21	0.00	17,492.85
21511700 Installations comple	40,819.88	11,351.29	0.00	52,171.17
21511800 Installations comple	268,131.79	42,446.17	0.00	310,577.96
21531700 Installations spécif	8,396.19	5,629.06	0.00	14,025.25
21547000 Matériel acquis	6,464,055.99	1,134,148.95	90.00	7,598,114.94
21557000 Outillage acquis TEC	756,424.93	163,581.81	676.39	919,330.35
21567000 Matériel d'enseignem	620,335.89	19,825.33	8,956.76	631,204.46
21577000 Agencements & aménag	5,593.97	9,960.00	0.00	15,553.97
21600000 Collections	16,000.00	0.00	0.00	16,000.00
21817000 Install génér, agnct	942,997.28	120,517.70	162,758.74	900,756.24
21827000 Matériel de transpor	447,870.92	59,701.71	0.00	507,572.63
21831700 Matériel de bureau a	67,723.95	9,116.97	1,720.95	75,119.97
21832700 Matériel informatiqu	6,472,572.00	958,860.64	2,182,948.65	5,248,483.99
21847000 Mobilier acquis	1,429,546.21	173,149.56	6,489.70	1,596,206.07
21848000 Mobilier autre	0.00	0.00	0.00	0.00

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
21887000 Matériels divers acq	3,053,561.64	296,858.63	144,409.46	3,206,010.81
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
23120000 Agencements/aménagement	0.00	0.00	0.00	0.00
23130000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23150000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23180000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23540000 Plantations pérennes	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	18,809.00	5,367.86	0.00	24,176.86
25400000 Plantations pérennes	18,809.00	5,367.86	0.00	24,176.86
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	60,259,836.31	6,976,774.24	3,034,572.66	64,202,037.89

TABLEAU DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF
EXERCICE 2023

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	66 628 069,40	842 279,83	0,00	-3 951 511,47	0,00	- 186 018,47	63 332 819,29
Financements non rattachés à un actif	1 122 919,13	- 682 282,29	0,00	0,00	0,00	0,00	440 636,84
Financements rattachés à un actif	65 505 150,27	1 524 562,12	0,00	-3 951 511,47	0,00	- 186 018,47	62 892 182,45
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	56 416 460,46	58 964,29	0,00	-2 805 788,03	0,00	-61 964,29	53 607 672,43
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0,00	56 789,29	0,00	0,00	0,00	-56 789,29	0,00
Financement des autres actifs	9 088 689,81	1 408 808,54	0,00	-1 145 723,44	0,00	-67 264,89	9 284 510,02
- Etat	9 088 689,81	1 408 808,54	0,00	-1 145 723,44	0,00	-67 264,89	9 284 510,02
- ANR IA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	14 643 543,86	1 647 022,36	0,00	- 884 768,52	0,00	- 922 549,82	14 483 247,88
Financements non rattachés à un actif	1 841 411,54	-1 102 715,63	0,00	0,00	0,00	0,00	738 695,91
- Régions	1 766 040,73	-1 766 040,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Département	0,00	836 683,52	0,00	0,00	0,00	0,00	836 683,52
- Communes	43 811,25	-43 811,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Union Européenne	0,00	2 049,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 049,26
- Autres organismes	31 559,56	- 131 596,43	0,00	0,00	0,00	0,00	- 100 036,87

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
- Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements rattachés à un actif	12 802 132,32	2 749 737,99	0,00	- 884 768,52	0,00	- 922 549,82	13 744 551,97
- Régions	6 333 869,19	1 775 652,78	0,00	- 218 300,15	0,00	- 537 240,73	7 353 981,09
- Département	4 299 371,15	303 439,03	0,00	- 171 362,73	0,00	- 278 253,33	4 153 194,12
- Communes	7 656,84	43 811,25	0,00	-17 316,34	0,00	0,00	34 151,75
- Autres collectivités	391 800,84	183 329,40	0,00	-24 570,09	0,00	-3 120,37	547 439,78
- Union Européenne	102 150,08	170 959,90	0,00	-73 767,75	0,00	-1 626,75	197 715,48
- Autres organismes	818 523,42	161 669,28	0,00	- 135 629,91	0,00	-98 482,64	746 080,15
- Autres	848 760,80	110 876,35	0,00	- 243 821,55	0,00	-3 826,00	711 989,60
TOTAUX	81 271 613,26	2 489 302,19	0,00	-4 836 279,99	0,00	-1 108 568,29	77 816 067,17

TABLEAU DES DEPRECIATIONS
EXERCICE 2023

Rubriques et Postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes de tiers	1 035 785,51	502 560,41	- 587 036,67	951 309,25
Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépréciations	1 035 785,51	502 560,41	- 587 036,67	951 309,25

TABLEAU DES PROVISIONS
EXERCICE 2023

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	2,134,384.12	58,341.08	-25,103.98	2,167,621.22
15110000 Provisions pour litiges	844,325.10	0.00	0.00	844,325.10
15160000 Provisions pour perte sur contrats et opérations	102,609.63	0.00	0.00	102,609.63
15180000 Autres provisions pour risques	376,890.00	0.00	0.00	376,890.00
15300000 Provis° pour pensions et obligations similaires	79,988.00	0.00	0.00	79,988.00
15820000 Provisions pour CET	480,351.00	58,341.08	0.00	538,692.08
15870000 Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	250,220.39	0.00	-25,103.98	225,116.41
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	2,134,384.12	58,341.08	-25,103.98	2,167,621.22

C O M P T E F I N A N C I E R

Visa du compte financier de l'exercice 2023

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives (le cas échéant)

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Philippe GALEZ

Fait à Chambéry, le 12/03/2024



ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2023
RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

Conseil d'administration du 12 mars 2024
Olivier GIGNOUX, agent comptable

Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule	5
BILAN	7
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
1.1. Les changements dans l'équipe de la direction des affaires financières.....	8
1.2. Les changements dans l'équipe de l'agence comptable.....	8
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES	8
2.1. Comparabilité des comptes	8
2.1.1. Changements de méthodes comptables	8
2.1.2. Changements d'estimations comptables.....	8
2.1.3. Corrections d'erreurs d'exercices antérieurs.....	9
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	9
2.2.1. Référentiel comptable	9
2.2.2. Système d'information budgétaire et comptable.....	10
2.2.3. TVA et secteur d'activité.....	10
2.2.4. Les immobilisations incorporelles et incorporelles.....	10
2.2.5. Les provisions pour risques et charges	12
2.2.6. Les stocks	13
2.2.7. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.....	13
2.2.8. Les opérations pour compte de tiers	16
3. NOTES RELATIVES AU BILAN	17
3.1. L'actif immobilisé	18
3.1.1. Le parc immobilier	18
3.1.2. Les immobilisations incorporelles (hors en cours).....	19

3.1.3.	Les immobilisations corporelles (hors en cours et parc immobilier)	19
3.1.4.	Les immobilisations en cours	19
3.1.5.	Les amortissements	20
3.1.6.	Les sorties d'immobilisation	21
3.1.7.	Les immobilisations financières	21
3.2.	L'actif circulant	21
3.2.1.	Créances sur entités publiques et autres créances	21
3.2.2.	Les avances et acomptes versés sur commandes	22
3.2.3.	Les charges constatées d'avance	22
3.2.4.	Les stocks et en cours	22
3.2.5.	Les produits à recevoir	22
3.3.	Valeurs mobilières de placement et trésorerie	23
3.4.	Les fonds propres	23
3.5.	Les provisions pour risques et charges	24
3.6.	Emprunts et dettes financières	26
3.7.	Les dettes non financières	26
4.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	28
4.1.	Les produits	28
4.1.1.	Les produits sans contrepartie directe	29
4.1.2.	Les produits avec contrepartie directe	30
4.1.3.	Les produits stockés et immobilisés	31
4.1.4.	Les produits financiers	31
4.2.	Les charges	31
4.2.1.	Les charges de consommations, d'approvisionnements et de services extérieurs	33
4.2.2.	La masse salariale	34
4.2.3.	Les autres charges de fonctionnement	34

4.2.4.	Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actifs cédés.....	35
4.2.5.	Les charges financières	35
4.3.	Le résultat patrimonial.....	36
4.4.	La capacité d'autofinancement (CAF).....	36
5.	AUTRES INFORMATIONS	37
5.1.	Evènements postérieurs à la clôture	37
5.2.	Aspects environnementaux	37
5.3.	Engagements hors bilan	37
5.4.	Répartition de l'actif par catégorie au 31 décembre 2023 (en équivalent temps plein travaillé).....	38
6.	LA STRUCTURE FINANCIERE.....	38
6.1.	Le fonds de roulement (FDR)	38
6.2.	La variation du fonds de roulement.....	40
6.3.	Le besoin en fonds de roulement (BFR).....	40
6.4.	La trésorerie	41

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune du 19 décembre 2023 référencée BOFIP-GCP-23-0047. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) est une université créée par le décret n°79-562 du 27 juin 1979 constituée sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), qui regroupe 3 unités de formation et de recherche (UFR), 2 I.U.T., un I.A.E., une école d'ingénieurs, 18 laboratoires, et 3 départements, sur un ensemble de trois campus, Annecy, Le Bourget-du-Lac et Jacob-Bellecombette. Ses statuts ont été adoptés en conseil d'administration le 8 juillet 2014 et plusieurs fois amendés.

Par arrêté ministériel, l'USMB a été habilitée à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à compter du 1er janvier 2009, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU).

L'USMB est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Education et, dans la mesure où il n'est pas dérogé à ce régime, aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Les comptes de l'USMB sont certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) depuis cette date.

En vertu de l'article 212 du décret GBCP, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. Il est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- Les états des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2) ;
- Le tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4) ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret, à savoir :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - La présente « annexe des comptes annuels » ;
 - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale en exécution ;
 - La balance des comptes des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard le 30 avril.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en €, sauf indication contraire. Seules les opérations ayant une importance significative ont été retenues.

Aucun arrêté intermédiaire de gestion n'a été réalisé en cours d'année en 2023.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2023	Exercice 2022	PRODUITS (HORS TAXES)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	31 603	27 757	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>		
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe par l'organisme	17 487 061	15 739 351	Subventions pour charges de service public	114 045 705	107 864 521
Charges de personnel	104 930 194	99 068 239	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	102 862 831	98 845 699
Salaires, traitements et rémunérations diverses	63 785 317	59 142 231	Dons et legs	33 000	17 000
Charges sociales	40 736 584	39 471 278	Produits de la fiscalité affectée	986 986	641 405
Intéressement et participation	17 046		<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	13 724 574	19 610 079
Autres charges de personnel	391 247	454 730	Ventes de biens ou prestations de services	12 729 663	13 822 435
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 779 284	4 480 183	Produits de cession d'éléments d'actif		
Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	7 291 215	7 576 282	Autres produits de gestion	864 862	5 788 473
			Production stockée et immobilisée	130 049	-829
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
			Autres produits	5 766 562	636 609
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	308 143	72 454
			Reprises du financement rattaché à un actif	5 458 419	564 155
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	134 519 357	126 891 812	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	133 536 840	128 111 209
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt		43	<i>Produits des participations et des prêts</i>		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3855	1555	<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
Pertes de change			<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
Autres charges financières			<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
			<i>Gains de change</i>	592	835
			<i>Autres produits financiers</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	3855	1598	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	592	835
Impôts sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		1 218 633	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	985 779	
TOTAL CHARGES	134 523 211	128 112 044	TOTAL PRODUITS	134 523 211	128 112 044

BILAN

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022		PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	421 406	-158 343	263 062	206 313	Financements reçus	77 816 067	81 271 613
Immobilisations corporelles	160 604 324	-64 043 695	96 560 629	93 964 712	Financements de l'actif – Etat	63 332 819	66 628 069
Terrains	13 562 490	-74 234	13 488 256	13 034 496	Financement de l'actif par des tiers	14 483 248	14 643 544
Constructions	110 029 093	-42 854 156	67 174 937	63 920 130	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage	14 763 065	-9 540 978	5 222 087	5 500 117	Ecart de réévaluation		
Collections	16 000	-16 000			Réserves	25 505 930	23 841 403
Biens historiques et culturels					Report à nouveau	281 228	445 894
Autres immobilisations corporelles	17 343 633	-11 534 150	5 809 483	5 802 872	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-985 779	1 218 633
Immobilisations corporelles en cours	4 617 976		4 617 976	5 647 658	Provisions réglementées		
Avances et acomptes sur commandes	214 534		214 534	24 641			
Immobilisations corporelles	57 532	-24 177	33 355	34 799			
Immobilisations financières	1 500		1 500	1 100			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 027 229	-64 202 038	96 825 191	94 172 126	TOTAL FONDS PROPRES	102 617 446	106 777 543
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks	149 203		149 203	19 154	Provisions pour risques	1 323 825	1 403 813
Créances	18 763 831	-951 309	17 812 522	18 891 441	Provisions pour charges	843 797	730 571
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	11 524 424		11 524 424	10 745 884	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 167 621	2 134 384
Créances clients et comptes rattachés	7 066 415	-951 309	6 115 105	7 969 214	DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 107 175	4 064 424
Avances et acomptes versés sur commandes					Dettes fiscales et sociales	5 772 502	4 994 137
Créances sur les autres débiteurs	172 993		172 993	12 710	Avances et acomptes reçus	11 943 294	15 223 800
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursements d'emprunts)	163 241		163 241	163 633	Autres dettes non financières	5 502 112	3 594 495
					Produits constatés d'avance	3 197 134	2 013 806
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 076 275	-951 309	18 124 966	18 910 595	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	29 522 216	29 890 663
TRESORERIE					TRESORERIE		
Disponibilités	19 362 216		19 362 216	25 719 869	Autres éléments de trésorerie passive	5 090	
Autres					TOTAL TRESORERIE	5 090	
TOTAL TRESORERIE	19 362 216		19 362 216	25 719 869	TOTAL GENERAL	134 312 374	138 802 590
TOTAL GENERAL	199 465 721	-65 153 347	134 312 374	138 802 590			

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2023 est marquée par les événements suivants :

1.1. Les changements dans l'équipe de la direction des affaires financières

La directrice des affaires financières, Mme Brigitte GOULET, a été remplacée par M. Pascal GUILLOT à partir du 1er octobre 2023.
La directrice du budget, Mme Marie-Claude ROSSIGNOL, a été remplacée par Mme Pauline MINAR à compter du 1er septembre 2023.

1.2. Les changements dans l'équipe de l'agence comptable

Mme Stéphanie DELORMEL a pris ses fonctions d'adjointe de l'agent comptable, fondée de pouvoir, le 9 janvier 2023 en remplacement de Mme Elisabeth DESBOS.

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Comparabilité des comptes

La qualité des comptes est une exigence constitutionnelle (article 47-2 de la Constitution) qui doit répondre notamment aux objectifs suivants :

- Les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;
- Les comptes doivent être établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité.

2.1.1. Changements de méthodes comptables

Néant

2.1.2. Changements d'estimations comptables

Néant

2.1.3. Corrections d'erreurs d'exercices antérieurs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'organisme portant sur un ou des exercices. Elle est corrigée de manière rétrospective dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Au titre de l'information comparative retraitée, l'exercice antérieur est présenté corrigé de cette erreur. Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (comptes 11000000 et 119000000).

Sur l'exercice 2023, l'opération principale qui affecte la comparabilité des comptes est la prise en compte d'écarts subsistants entre l'amortissement des immobilisations et des financements rattachés (281 228 €).
La comptabilisation à l'affectation du résultat des comptes 11000000 et 119000000 est soumise au vote du Conseil d'administration.

2.2. Principes et méthodes d'évaluation

2.2.1. Référentiel comptable

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis selon :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Les principes édictés par le recueil des normes comptables des établissements publics publié par arrêté du 1er juillet 2015 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2018, l'instruction comptable commune et le plan de compte commun,
- Les instructions DGFIP du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- L'instruction DGFIP du 27 novembre 2013 sur les passifs sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2. Système d'information budgétaire et comptable

Depuis le 1er janvier 2009, l'USMB utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

2.2.3. TVA et secteur d'activité

Trois secteurs de TVA, au sens de la déductibilité de l'impôt :

- Secteur exonéré : dépenses affectées à la formation initiale et à la formation continue ;
- Secteur taxé : dépenses affectées à la recherche valorisable ;
- Secteur mixte : dépenses relatives à des opérations relevant du secteur mixte (dépenses relevant à la fois des activités exonérées et imposées) ; coefficient de taxation forfaitaire établi à 7% pour l'exercice 2023.

L'USMB n'a pas recours à la livraison à soi-même pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments. La livraison à soi-même (LASM) est l'opération permettant à une personne d'obtenir un bien ou une prestation de services à partir de biens, d'éléments ou de moyens lui appartenant et ce, qu'il soit fait appel ou non à des tiers pour tout ou partie de la réalisation de ce bien ou de cette prestation (article 257 du Code général des impôts).

2.2.4. Les immobilisations incorporelles et incorporelles

Principes généraux

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont des actifs identifiables non monétaires dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'Université. Cette valeur économique positive est représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Les normes n°5 et n°6 de l'instruction comptable commune définissent les règles applicables aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner selon l'utilisation prévue à la date à laquelle l'Université décide d'acquiescer ou de produire l'immobilisation.

Les frais accessoires engagés pendant la période d'acquisition ou de production sont inclus dans le coût d'acquisition. Ce sont toutes les charges directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagées pour mettre l'actif en état de fonctionner. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes sont inclus. Les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés peuvent comptabiliser ces frais accessoires en charges sur l'option (qui a un caractère irrévocable).

Tout bien répondant à la définition d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 800.00 € hors taxe, est inscrit à l'actif (cf. délibération du conseil d'administration n°2022.11.22_4.1. du 22 novembre 2022).

L’instruction comptable BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022 /12/2022 (fascicule n°6) impose à l’ordonnateur de réaliser un inventaire physique des actifs immobiliers et mobiliers de l’organisme et de le transmettre à l’agent comptable qui procède au rapprochement entre les données physiques et les données comptables et aux éventuelles corrections nécessaires à la fiabilisation complète du bilan. Un inventaire physique exhaustif des biens mobiliers a été effectué entre mai et juillet 2010 et reconciliés avec l’inventaire comptable. Depuis 2016, l’USMB ne réalise plus d’inventaires tournants de ses biens immobilisés.

Parc immobilier

Le parc immobilier est composé de bâtiments remis en dotation à l’USMB et inscrit au bilan sur la base d’une évaluation en valeur vénale par les services locaux de France Domains. Les bâtiments mis à disposition par l’Etat ont été intégré dans les comptes de l’USMB à compter du 1er janvier 2012. Les terrains ont été comptabilisés pour la valeur définie par l’évaluation de France Domains et ne fait pas l’objet d’un amortissement comptable.

Sur ce patrimoine immobilier et conformément à l’instruction comptable commune, l’établissement pratique la méthode de l’amortissement neutralisé qui consiste en la comptabilisation d’un produit équivalent à la charge d’amortissement comptabilisée.

Le principe optionnel de l’amortissement comptable par composant a été retenu par l’USMB à compter de l’exercice 2012 mais n’a pas été reconduit à compter du 1^{er} janvier 2023 (cf. délibération du conseil d’administration n°2022.11.22_4.1. du 22 novembre 2022).

Les amortissements

L’amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens.

Le plan d’amortissement propre à chaque catégorie d’actif ci-dessous, par compte comptable, a été adopté par le Conseil d’administration lors de sa séance du 22 novembre 2022 (cf. délibération 2022.11.22_4.2.) :

Catégorie de biens	Durée d’amortissement
Logiciels	5 ans
Agencements de terrains	15 ans
Constructions	50 ans
Installations générales, agencements, aménagements	15 ans
Matériels scientifiques, d’enseignement	7 ans
Outillage	10 ans
Collections	5 ans
Matériels de transport	7 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel divers	10 ans

Les financements externes de l'actif (FEA)

L'établissement a mis en œuvre les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif. Les financements rattachés à des actifs sont principalement composés de la valeur des biens dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations immobilisables.

Ces financements sont rattachés à des actifs clairement identifiés et repris au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent.

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation à l'USMB a pour contrepartie une rubrique spécifique en fonds propres.

Un financement rattaché à un actif évolue systématiquement avec l'actif qu'il finance. Ce principe se décline selon les modalités suivantes pour un actif amortissable et non amortissable :

- Pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé ;
- Pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les capitaux pour son montant initial.

Dans le cas d'un financement octroyé sans condition, celui-ci est comptabilisé au passif lors de la notification du financeur.

Dans le cas d'un financement octroyé sous condition (transmission d'un état récapitulatif des dépenses (ERD)), le financement est reconnu :

- Lors de la transmission de l'ERD,
- A la clôture à hauteur des dépenses réalisées et pour la part financée (totale ou partiel) par le biais d'un financement à recevoir.

Les dépréciations

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice.

2.2.5. Les provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les passifs au titre des droits acquis sur compte épargne temps donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges conformément à l'annexe passifs sociaux du fascicule 12 de l'instruction comptable commune relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

2.2.6. Les stocks

Les stocks constituent l'ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être soit vendus en l'état soit consommés au premier usage. La réalisation d'un inventaire physique (recensement concret et exhaustif de tous les éléments détenus en stock afin d'évaluer les quantités) est obligatoire. Cet inventaire doit être effectué au moins une fois par an afin de corriger d'éventuels écarts (pertes, vols, détériorations) avec les données de la comptabilité. Au 31 décembre, le stock réel final est évalué de la façon suivante : quantités restantes par le coût unitaire.

A la date de l'inventaire, il faut donc :

- Annuler les stocks initiaux constatés au début de l'exercice ;
- Créer les stocks finaux ;
- Intégrer dans le compte de résultat les variations de stocks.

L'USMB retrace dans sa comptabilité les stocks pour la boutique de l'USMB et les ouvrages des presses unitaires Savoie Mont Blanc.

2.2.7. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En vertu du principe général d'indépendance des exercices, les charges et produits sont rattachés à l'exercice au cours duquel leur fait générateur est né (charges) ou a été acquis (produits).

Les charges à payer

Les charges à payer sont constituées :

- Des services faits certifiés sur les commandes de biens et de services et non payés au 31 décembre 2023 (compte 40810000 pour les dépenses de fonctionnement et 40840000 pour les dépenses d'investissement) ;
- Des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens et de services sans commandes d'achat et sans services faits (compte 40811000 pour les dépenses de fonctionnement et 40841000 pour les dépenses d'investissement) ;
- Des charges de personnel à payer en 2024 au titre des droits et rémunérations acquis en 2023,
- Des heures complémentaires à payer,
- Des congés payés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants.

Les passifs sociaux constituent des engagements financiers pris par l'Université à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

L'instruction du 27 novembre 2013 de la DGFiP précise les modalités de comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires, à savoir, selon le cas, charge à payer ou provision pour charge.

- **Droits à congés :**

A ce titre, l'Université comptabilise une charge à payer pour l'ensemble des catégories de personnel. Les charges à payer au titre des congés payés non pris au 31 décembre ont été calculées agent par agent en prenant en compte les droits à congés et droits RTT à consommer desquels on soustrait les droits consommés. Le solde obtenu est multiplié par le coût journalier brut chargé.

- **Les vacances et heures complémentaires :**

S'agissant de personnels extérieurs à l'établissement, la charge est estimée au vu du recensement du nombre d'heures complémentaires correspondant à des services faits d'enseignement n'ayant pas donné lieu à paiement avant le 31 décembre.

- **Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) :**

En ce qui concerne les jours inscrits ou maintenus sur CET, les provisions pour charges ont été évaluées, agent par agent, sur la base du produit du coût moyen journalier de l'agent.

Les jours « monétisables » et les jours intégrés à la RAFP sont évalués en charges à payer pour le nombre de jours multiplié par les valeurs forfaitaires brutes suivantes : pour un agent catégorie A : 135 €, pour une catégorie B : 90 € et pour une catégorie C : 75 €.

Ces trois catégories de passifs sociaux sont soumises aux charges sociales.

- **Le remboursement transport**

Cette charge correspond aux remboursements des frais de transport domicile/travail non versés aux agents à la date du 31 décembre.

- **L'indemnité télétravail**

Cette charge correspond à l'indemnité forfaitaire pour tous les agents qui exercent leurs missions en télétravail dans les conditions et modalités fixées par le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 complété par l'arrêté du 26 août 2021, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2022. Elle correspond à la part non versée du 1er septembre au 31 décembre. Le nombre de jours de télétravail pris en compte correspond au nombre de journées hebdomadaires télétravaillées, une demi-journée comptant pour un jour entier.

Les produits à recevoir (PAR)

L'ordonnateur doit, en fin d'exercice, identifier et communiquer au comptable les informations relatives aux produits à recevoir. Il s'agit d'une part, des créances constatées qui n'ont pas encore été traduites par une facture de vente au 31 décembre 2023 et, d'autre part, des factures de vente créées mais non validées par l'ordonnateur au 31 décembre 2023. Le comptable recense également en fin d'exercice les factures de vente non prises en charge comptablement.

Dès lors, l'ensemble de ces créances, qui n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation dans le système d'information, doivent être enregistrées en produits à recevoir à l'aide d'une demande de comptabilisation.

Ainsi, conformément au principe des droits constatés, une vente doit être rattachée à l'exercice écoulé si, à la date de clôture, la livraison a été effectuée alors même que la facture n'a pas encore été établie.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux droits constatés sur les opérations pluriannuelles,
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

Les charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance sont des charges comptabilisées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Elles doivent être exclues des charges de l'exercice écoulé pour être transférées dans les charges de l'exercice suivant. Si l'organisme est soumis à la TVA, la charge constatée d'avance est comptabilisée hors taxe (la TVA a déjà été constaté sur l'exercice N). Le compte de charges constatées d'avance est un compte d'actif (486000000).

Dans le cas d'une dépense avec engagement juridique (EJ), la charge est constatée lors de la certification du service fait par l'ordonnateur qui doit, en lien avec le service métier, identifier les charges relatives aux exercices ultérieurs.

Dans le cas d'une dépense sans EJ, la charge est constatée lors de la comptabilisation de la demande de paiement.

Les recettes de l'établissement

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires de formation initiale dans leur intégralité ;
- A l'avancement de la formation continue,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations,
- Concernant les contrats de recherche pluriannuels (voir ci-dessous).

Les contrats de recherche pluriannuels

L'USMB applique les principes de l'instruction du 6 décembre 2013 référencée BOFIP-GCP-13-0023, notamment la méthode à l'avancement, ce qui nécessite un suivi, par contrat, des produits et coûts imputables à chaque contrat.

Ces subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux sont comptabilisées :

- À la levée des conditions pour les subventions sous conditions. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées lors de la réalisation des conditions (ex : production des rapports financiers) ;
- A réception d'une avance, avec un titre d'avance mouvementant les comptes associés (4419, 419), générant un impact en comptabilité budgétaire (recettes encaissées), sans impact sur les produits,
- A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions sous condition.

Au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été notifiées pour les subventions forfaitaires sans condition.

2.2.8. Les opérations pour compte de tiers

L'USMB applique les nouvelles modalités de comptabilisation des « opérations pour compte de tiers » induites par la mise en œuvre de l'instruction comptable commune et la circulaire budgétaire, au sein desquelles figurent notamment les dispositifs d'intervention pour compte de tiers. Ceux-ci correspondent aux versements de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, au profit de l'Université, qui les redistribue, sans marge d'appréciation, au bénéficiaire final de la mesure d'aide.

L'Université est un intermédiaire dans le dispositif d'intervention qu'il met en œuvre au profit de tiers.

Pour que l'opération entre dans la catégorie des dispositifs pour compte de tiers, trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- Trois intervenants prennent part au dispositif : le tiers financeur (État, Union Européenne etc.), l'Université et le bénéficiaire final ;
- L'Université ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision ;
- Le financement du dispositif n'est pas assuré par l'Université, mais par les tiers financeurs.

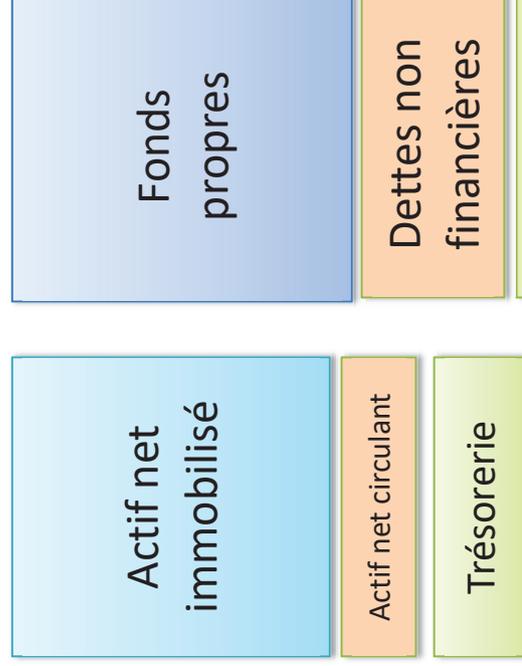
Ces opérations sont enregistrées dans des comptes dédiés de la classe 4. L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur ces opérations quant à la redistribution des fonds justifie l'exclusion de celles-ci du périmètre du compte de résultat : elles n'ont aucun impact sur le résultat patrimonial.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
% total actif	72.1%	67.8%	% total passif	76.4%	76.9%
Actif net immobilisé	96 825 191	94 172 126	Fonds propre	102 617 446	106 777 544
			% total passif	1.6%	1.5%
			Provisions pour risques et charges	2 167 621	2 134 384
% total actif	13.5%	13.6%	% total passif	22%	21.5%
Actif net circulant	18 124 966	18 910 595	Dettes non financières	29 522 216	29 890 662
% total actif	14.4%	18.6%	% total passif	0%	0.1%
Trésorerie	19 362 216	25 866 102	Trésorerie	5 090	146 233
TOTAL GENERAL	134 312 374	138 948 823	TOTAL GENERAL	134 312 374	138 948 823

En première analyse, la structure du bilan montre une baisse de l'actif et du passif de l'ordre de 3.3% et qui correspond à une diminution de la trésorerie. L'actif net immobilisé est en augmentation en 2023 de 4.3%, l'actif net circulant restant stable.

Les fonds propres assurent le financement des investissements à hauteur de 76.4%. Les dettes non financières sont en légère augmentation de 0.5%.



3.1. L'actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Retraitements	Transferts	Valeur brute 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	770 647	130 275	(469 563)		(9 953)	421 406
205 Logiciels	682 165	80 902	(469 563)		15 853	309 356
208 Autres immobilisations incorporelles	21 300				39 700	61 000
232 Logiciels sous traités en cours	67 182	49 374			(65 506)	51 049
Immobilisations corporelles	153 660 213	9 722 788	(2 788 632)		9 953	160 604 324
211 Terrains	12 961 811					12 961 811
212 Agencements terrains	109 483	481 176			10 020	600 679
213 Constructions	102 503 477	3 570 871	(97 405)		3 589 633	109 566 576
214 Agencements	462 517					462 517
215 Installations techniques	13 663 875	1 098 883	(9 723)		10 030	14 763 065
216 Collections	16 000					16 000
218 Autres immobilisations corporelles	18 217 144	1 588 748	(2 515 418)		53 159	17 343 633
231 Immobilisations en cours	5 647 658	2 623 206			(3 652 889)	4 617 976
238 Avances sur immo corporelles	24 641	355 979	(166 086)			214 534
254 Plantations pérennes	53 607	3 925				57 532
Immobilisations financières	1 100	700	(300)			1 500
274 Prêts au personnel	0	700	(300)			400
275 Dépôts et cautionnements	1 100					1 100
Total	154 431 962	9 853 763	(3 258 495)		(0)	161 027 229

Le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 6 595 268 € en variation nette, passant de 154 431 962 € au 31 décembre 2022 à 161 027 230 € au 31 décembre 2023, soit une hausse de 4.2%. Cette hausse s'explique notamment par la mise en service de travaux sur bâtiments (+3 570 839€), de projets immobiliers (2 380 073€), les investissements réalisés dans le cadre de la recherche (+ 669 648€), l'achat de matériels informatiques et audiovisuels (+ 839 298€). Les immobilisations incorporelles (logiciels et licences) sont quasi stables (+ 130 275€).

3.1.1. Le parc immobilier

La Cour des Comptes, dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat, avait relevé en 2005 de graves lacunes en matière de comptabilisation du parc immobilier de l'Etat et de ses opérateurs, parmi lesquels les Universités. Cette lacune a motivé une réserve substantielle de la Cour sur le compte 26 de l'Etat « Participations et créances rattachées à des participations du compte général de l'Etat ».

A compter de 2006, un vaste chantier a été engagé avec les opérateurs de l'Etat afin de recenser, évaluer et comptabiliser leur parc immobilier.

L'objectif était de déterminer quels étaient les biens remis par l'Etat à ses opérateurs à titre de dotation ou d'affectation, ainsi que les biens dont ils avaient totalement le contrôle (mis à disposition par d'autres collectivités publiques par exemple), non comptabilisés dans les comptes de ces opérateurs, et quelles étaient les valeurs actuelles de ces biens. L'Université Savoie Mont Blanc, comme tous les opérateurs de l'Etat, a été concernée par cette opération confiée à France Domaine.

La première phase avait consisté en un recensement des 54 biens contrôlés par l'Université Savoie Mont Blanc, la deuxième à l'évaluation de leur valeur par France Domaine au 31 décembre 2009. La deuxième phase ne distinguant pas la valeur des terrains et des bâtiments, une nouvelle évaluation avait été demandée à France Domaine en août 2011. La troisième phase, à savoir l'intégration de ces biens immobiliers individuellement et en distinguant terrains et bâtiments, a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

Les travaux réalisés sur ces biens jusqu'au 31 décembre 2011 ont été sortis des comptes de l'Université Savoie Mont Blanc au 1er janvier 2012, ainsi que les financements associés, considérant que la date de valeur des nouvelles évaluations de France Domaine était au 1er janvier 2012. Le montant des constructions s'élève à 78 319 250 € et les terrains à 12 897 161 €, pour un total de 91 216 411 € (total compte 10411).

3.1.2. Les immobilisations incorporelles (hors en cours)

Ce poste se compose des logiciels et licences acquis par l'USMB, dont 130 275 € sur l'exercice 2023. Toutes les fiches amorties ont fait l'objet d'une sortie d'inventaire (469 563 €).

3.1.3. Les immobilisations corporelles (hors en cours et parc immobilier)

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 2 687 631 €. Il s'agit principalement d'équipements et matériels de recherche d'une part, de matériels informatiques d'autre part.

3.1.4. Les immobilisations en cours

Les immobilisations en cours sont constituées des projets immobiliers portés par l'Université Savoie Mont Blanc. Elles ont augmenté de 2 623 206 € sur l'exercice 2023 et 3 652 889 € ont été transférés pour mise en service.

Projets en cours au 31/12/2023	En €
Aménagement cœur urbain Jacob	837 163
Rénovation BU Jacob	565 504
Restructuration SCEM	507 900
Rénovation toiture IUT	425 552

IUT Annecy sécurité passerelle	311 117
Accueil de site Annecy	258 547
Rénovation IUT Annecy	138 327
Façade + toiture IAE	109 720
Divers	806 419
TOTAL	4 617 976

Les immobilisations incorporelles en cours concernent la sauvegarde et réplication de données (VEEAM).

3.1.5. Les amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	Amortissements 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Retraitements	Amortissements 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	564 334	63 559	(469 550)		158 343
2805 Logiciels	564 334	63 559	(469 550)		158 343
Immobilisations corporelles	59 695 503	6 913 215	(2 565 022)		64 043 694
2812 Agencement terrains	36 798	37 436			74 234
2813 Constructions	38 990 111	3 856 011	(56 972)		42 789 149
2814 Agencements	55 754	9 252			65 006
2815 Installations techniques	8 163 759	1 386 943	(9 723)		9 540 978
2816 Collections	16 000				16 000
2818+54 Autres immobilisations corporelles	12 433 081	1 623 573	(2 498 327)		11 558 327
Total	60 259 837	6 976 774	(3 034 572)		64 202 038

En 2023, les amortissements cumulés ont augmenté de 3 942 200 €. Cette augmentation de 6.5 % est nettement moins forte que les années précédentes principalement en raison du rattachement des subventions d'investissement d'investissement la même année que la mise en service des biens concernés. Au 31 décembre 2023, la valeur brute des immobilisations (hors immobilisations en cours) est de 156 193 219 €. Après déduction des amortissements, leur valeur nette est de 91 991 182 €.

Les fiches d'inventaire totalement amorties représentent 25.2% de l'inventaire comptable total.

L'actif net immobilisé représente 72.1% de l'actif net total.

L'USMB n'a identifié aucune dépréciation de ses immobilisations.

3.1.6. Les sorties d'immobilisation

L'Université Savoie Mont Blanc a procédé à une sortie massive de fiches de l'inventaire comptable : 1524 fiches d'inventaire pour un montant total de 3 093 925€ (cf délibération 2023.11.21_3.3 et décision du président sur délégation).

Cette sortie a concerné :

- Les travaux réalisés avant la mise en service des bâtiments de l'USMB (01/01/2012) : 283 195 €

- Les biens informatiques et audiovisuels à l'obsolescence avérée ayant une durée de mise en service supérieur à 7 ans : 2 810 730 €

Cette sortie d'inventaire a un impact négligeable sur le compte de résultat 2023, ces biens étant amortis et leur valeur nette comptable nulle.

La réalisation d'un inventaire physique permettrait de s'assurer de la réalité de l'actif immobilisé.

3.1.7. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées uniquement de cautionnements : carte Total (2016) et Annemasse agglomération (2018).

3.2. L'actif circulant

21

L'actif circulant est constitué avant tout par les « créances clients et comptes rattachés » et les « créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et Commission européenne ».

3.2.1. Créances sur entités publiques et autres créances

Le suivi du recouvrement est régulier et le volume des créances douteuses demeure aussi limité que possible. La procédure de relance en vigueur au sein de l'Université, après deux courriers à l'intéressé, se finit le cas échéant par une phase contentieuse dans la majeure partie des cas (les taux de retour sont globalement satisfaisants). Depuis le 1er septembre 2016, l'agence comptable utilise régulièrement la possibilité de procéder directement par saisie employeur ou bancaire offerte par l'article 123 de la loi de finances rectificative n° 2015-1786 du 29 décembre 2015, mais continue aussi de saisir un commissaire de justice lorsque cela s'avère nécessaire.

Le conseil d'administration a fixé à 50 € le seuil en deçà duquel l'ordonnateur peut ne pas émettre un ordre de recouvrement (cf. délibération 2023.11.21_3.2.), l'admission en non-valeur systématique des créances inférieures à 50 € et l'octroi d'une remise gracieuse pour les créances inférieures à 1500 € après avis de l'agent comptable (cf. délibération 2023.11.21_3.1.).

L'exercice 2023 présente des dépréciations de créances :

- Dépréciation CELLMADE (contentieux) pour 303 997 € ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4111 (2015-2020) pour 181 035 € (reprise de 88 394 €) ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4111 (2021) pour 166 404 € (reprise de 123 252 €) ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4417 pour 102 881 € (reprise de 71 393 €) ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4111 (2022) pour 196 992 €.

Ce montant en augmentation reste faible eu égard au montant total des créances inscrites à l'actif du bilan.

951 309 € de créances clients ont une antériorité supérieure à un an, l'ensemble faisant l'objet d'une dépréciation totale.

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

3.2.2. Les avances et acomptes versés sur commandes

Néant

3.2.3. Les charges constatées d'avance

L'Université Savoie Mont Blanc comptabilise pour la première fois des charges constatées d'avance pour 163 241 €.

3.2.4. Les stocks et en cours

L'Université Savoie Mont Blanc comptabilise désormais les stocks de :

- La boutique de l'établissements : de 19 154 € en 2022 à 16 629 € en 2023 ;
- Les presses universitaires Savoie Mont Blanc : 132 574 € en 2023.

3.2.5. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir des clients vente prestation de service concernent uniquement les recettes de formation continue. Ils sont en baisse importante de 13.8%.

Les Produits à recevoir pour des contrats de recherche sont classés, le cas échéant, sur la ligne « Autres créances ». Les produits à recevoir sont en baisse générale de 2.1%.

	31/12/2022	31/12/2023	Var.
Créances vente prestation et comptes rattachés	3 420 942	2 946 755	-13.8
Financements à recevoir	1 570 225	1 419 650	-9.6
Subventions à recevoir	8 673 382	9 015 296	3.9
TOTAL	13 664 549	13 381 701	-2.1

3.3. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'Université a l'obligation de déposer ses fonds auprès du Trésor Public. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération ; les fonds de l'Université Savoie Mont Blanc ne sont donc pas placés.

Jusqu'en octobre 2011, la trésorerie était placée en SICAV monétaires ainsi qu'en comptes à terme (CAT). L'Université Savoie Mont Blanc a procédé à l'ouverture d'un compte de placement rémunéré en remplacement des SICAV monétaires au 31 octobre 2011.

Depuis août 2012, la rémunération de l'ensemble des supports est nulle quelle que soit les maturités. Sur l'exercice 2014, la DGFIP a fait part à l'ensemble des opérateurs de l'Etat de l'impossibilité de conserver un compte de placement rémunéré et CAT sans autorisation expresse et non renouvelable de la DGFIP.

La trésorerie se situe à 19 357 126 € à la fin de l'exercice 2023, soit 54 jours de dépenses (contre 77 au 31 décembre 2022). La trésorerie est en baisse de 24.7%. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif. La trésorerie est un terme économique et comptable qui désigne les sommes immédiatement mobilisables par un établissement. Elle correspond à la différence entre les actifs disponibles dont dispose l'établissement, qui regroupe les comptes bancaires créditeurs et les sommes disponibles en caisse, et ses dettes à court terme.

3.4. Les fonds propres

Les fonds propres de l'Université Savoie Mont Blanc sont composés :

- Des réserves de l'établissement, constituées des excédents des exercices précédents,
- Du report à nouveau créditeur (110) ou débiteur (119),
- Du résultat de l'exercice (120 ou 129),

- Des financements externes de l'actif (dont la valeur des biens remis en dotation à l'Université), compte tenu des reprises au compte de résultat. Dans le schéma économique de l'USMB, ils représentent près de 77% du passif. L'USMB n'a pas recours à l'emprunt pour financer ses actifs.

Le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

	31/12/2022	Correction d'erreurs	Affectation du résultat de l'ex. précédent	Nouveaux financements	Rattachement de FEA	Reprises de FEA	Résultat de l'exercice	PAR/PCA	31/12/2023
Financements Etat non rattachés à des actifs	1 122 919			260 680	(1 408 079)			465 117	440 637
Financements Etat rattachés à des actifs	65 505 150	(123 807)			1 408 079	(3 897 240)			62 892 182
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	1 841 412			1 891 422	(2 748 103)	71 633		(317 668)	738 696
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	12 802 132	(157 421)			2 748 103	(1 648 262)			13 744 552
Sous-total Financements externes de l'actif (FEA)	81 271 613	(281 228)		2 152 102	0	(5 473 869)		147 449	77 816 067
Réserves	23 841 403		1 664 527						25 505 930
Report à nouveau	444 774	281 228	(444 774)						281 228
Résultat de l'exercice	1 219 753		(1 219 753)				(985 779)		(985 779)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 777 543	0	0	2 152 102	0	(5 473 869)	(985 779)	147 449	102 617 446

Tous les nouveaux financements externes de l'actif sont indiqués dans la colonne « Nouveaux financements ». Lorsqu'ils sont rattachés à une immobilisation, ce transfert est traduit dans la colonne « Rattachement de FEA ».

La variation des fonds propres (-3.9%) s'explique par :

- Les nouveaux financements perçus sur la période (+ 2 152 102) en diminution de 2% par rapport à l'exercice précédent ;
- Le rattachement du FEA (4 156 182 €) et en conséquence la reprise de FEA de 5 473 869 € ;
- Le résultat déficitaire de l'exercice à 985 779 €.

Les corrections d'erreur (281 228 €) correspondent principalement à la correction des amortissements de subventions sur les contrats de recherche. Si en effet, les rattachements de subvention ont été effectués depuis l'exercice 2022 du montant des produits à recevoir, il reste encore des corrections sur les montants des amortissements. A noter que ces corrections pourraient être comptabilisées par le résultat et non le report à nouveau. Le montant du report pourra être affecté aux réserves par décision du conseil d'administration.

3.5. [Les provisions pour risques et charges](#)

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès l'instant que naît une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable

ou certain que celle-ci provoquera une sortie de ressources au profit du tiers sans contrepartie attendue de celui-ci. L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Au 31 décembre 2023, le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 2 167 621 €.

Des provisions ont été constituées pour les cas suivants :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Litige	844 325	0	(0)	844 325
Pertes sur contrats	102 610	0	(0)	102 610
Autres	456 878	0	(0)	456 878
Provisions pour risques	1 403 813	0	(0)	1 403 813
Provision CET	480 351	58 341	(0)	538 692
Provision ARE	250 220	0	(25 104)	225 116
Autres	0	0	0	0
Provisions pour charges	730 571	58 341	(25 104)	763 808
TOTAL PROVISIONS	2 134 384	58 341	(25 104)	2 167 621

Les provisions pour litiges concernent :

- Contentieux personnels : 303 872 €
- Contentieux Halle des sports : 311 000 €
- Contentieux Clément Decor : 55 200 €
- Contentieux marché MOE Moreau KUSUNOKI : 44 253 €
- Contentieux Polytech unités de passage : 130 000 €

Les provisions pour pertes sur contrats :

- Contrat IMPULSE : 1 680 €
- Contrat SOLVIRTUS : 88 000 €
- Autres : 12 929 € (LOCIE)

Les autres provisions pour litiges concernent :

- Liquidation judiciaire HYDROPTION : 321 646 €
- DRI ISEP : 55 244 €

- Frais médicaux étudiants étrangers : 9 106 €
- Accident du travail : 70 882 €.

La provision pour Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) est destinée à couvrir le montant probable d'allocations qui sera versé sur les exercices suivants pour les personnes ayant quitté l'Université à la date de clôture et disposant à cette date de droits à indemnisation directement imputables à l'établissement. Elle est comptabilisée à la demande des commissaires aux comptes.

3.6. Emprunts et dettes financières

Néant

3.7. Les dettes non financières

Les dettes non financières sont formées principalement des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des avances reçues et des produits constatés d'avance. On note une baisse de 1.2% de ces dettes non financières sur l'exercice 2023.

	31/12/2022	31/12/2023	Var.
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 064 424	3 107 175	-23.6
Dettes fiscales et sociales	4 994 137	5 772 502	15.6
Dettes diverses	3 594 495	5 502 112	53
Produits constatés d'avance (PCA)	2 013 806	3 197 134	58.8
Avances reçues sur commandes en cours	15 223 800	11 943 294	-21.5
TOTAL	29 890 662	29 522 216	-1.2

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs est en très forte baisse à 3 107 175 € au 31 décembre 2023 alors qu'il était que de 4 064 424 € lors du précédent exercice. Cette baisse s'explique principalement par la diminution significative des factures non parvenues en fonctionnement (-39.8%) malgré des charges à payer à comptabiliser de fin d'exercice en hausse (+82%).

A noter que le poste des retenues de garantie est en forte augmentation de plus de 50%. Les retenues de garantie non libérées s'élèvent à 118 342 €, dont 38 118 € sont antérieures à 1 an.

L'USMB a comptabilisé 15 184 € de pénalités sur les marchés de travaux en cours.

Les dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont en hausse de 15.6 % au 31 décembre 2023 et correspondent :

- Les congés payés des titulaires et contractuels ;
- Les vacances non réglées ;
- Les heures complémentaires ;
- Les primes enseignants et BIATSS ;
- Les remboursements de transport domicile/travail non réglés au 31/12/2023 ;
- L'indemnité de télétravail non réglée pour les agents en situation de télétravail ;
- Les indemnités de fin de contrat.

Les avances et acomptes reçus

Ce poste correspond à des avances versées par des clients ou par des entités publiques, dans le cadre de dispositions contractuelles ou légales. Elles s'élevaient à 11 943 294 € au 31 décembre 2022 et sont en augmentation par rapport à 2022 (+ 15 %). Il s'agit des avances reçues au titre des conventions de recherche.

Les dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers

A l'USMB, les opérations pour compte de tiers retracent principalement les opérations relatives aux bourses d'aide à la mobilité internationale et les reversements dans le cadre de contrats de recherche. A noter que les bourses ERASMUS ne sont pas comptabilisées en opérations pour compte de tiers malgré la recommandation du Pôle National de Soutien Recherche (PNSR du 29/12/2020) au motif que les organismes n'ont pas de marges de manœuvre sur leur utilisation. Les fonds perçus ne devraient pas impacter le compte de résultat ni le budget (AE/CP ou recettes).

Les autres dettes non financières

Les autres dettes correspondent aux opérations en attente d'une affectation en produits ou d'un remboursement ; elles sont en très nette diminution de 34.8% sur l'exercice 2023, en valeur absolue de 5 502 112 €. Ce chiffre est constitué principalement de :

- 4 916 971 € de recettes à classer en attente de régularisation (-33%) ;
- 796 282 € de taxe d'apprentissage (+ 1.2%).

Les encaissements en attente sont liés à la difficulté d'identification des versements effectués par les clients de l'USMB.

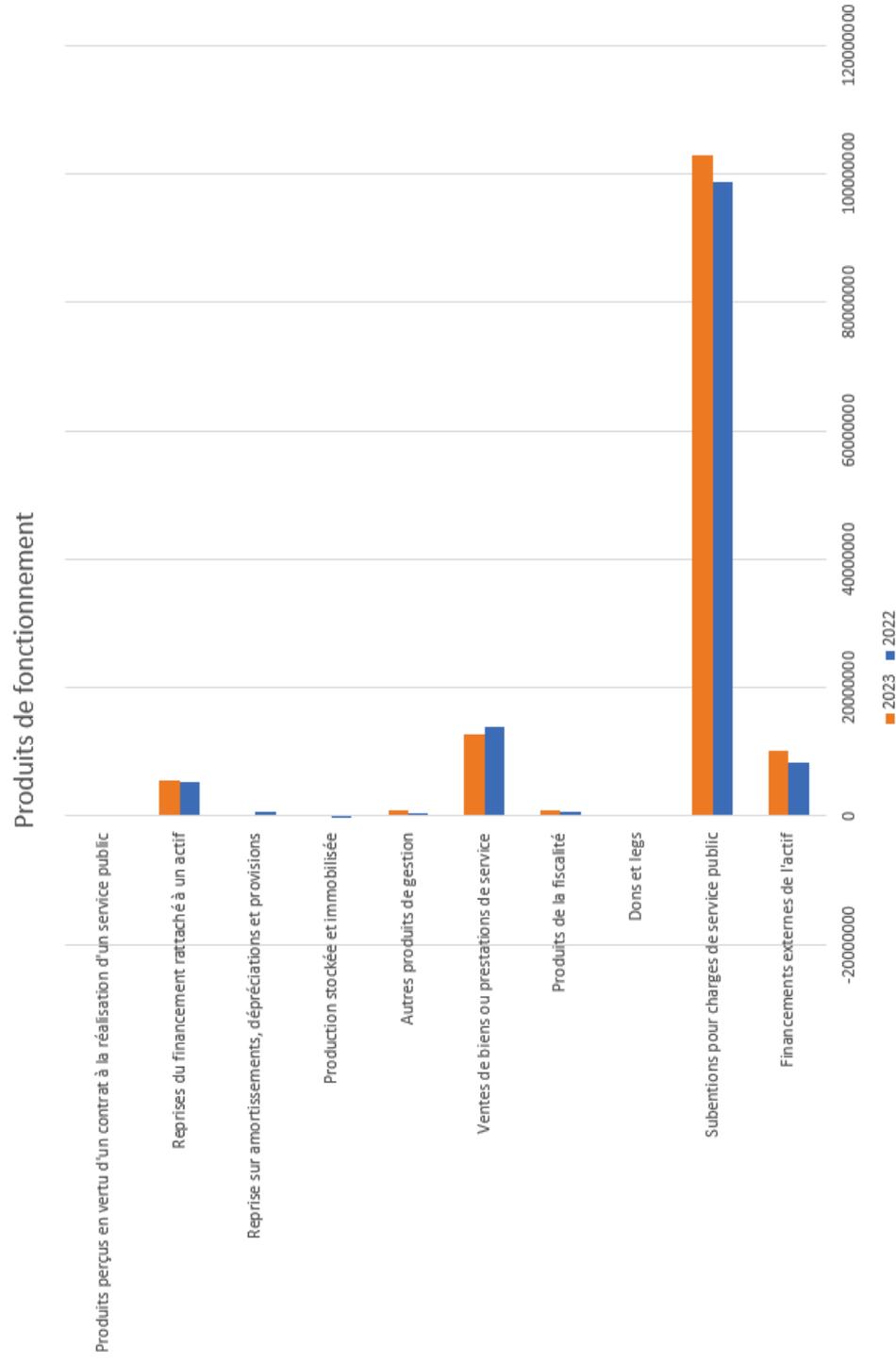
Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 3 197 134 € sur l'exercice 2023, en augmentation de 58.8%, quasiment de manière similaire que lors de l'exercice précédent (46%). Ils concernent principalement les contrats de recherche et les droits d'inscription étudiants. Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Les produits

Les produits sont en très légère augmentation pour l'année 2023 passant de 128 112 044 € à 133 537 432 €, soit une hausse de 5.8%. La dotation pour charge de service public du ministère de tutelles reste le poste de recettes le plus important (76%).

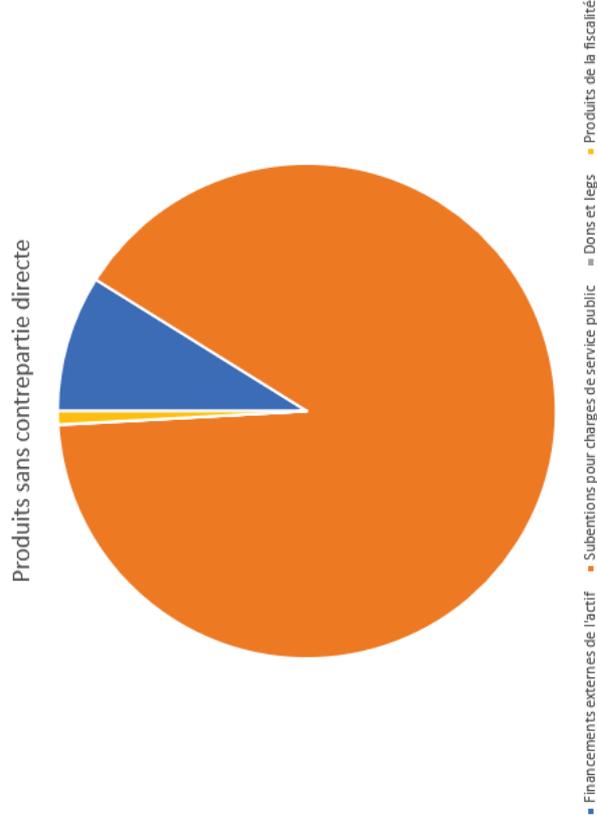


Les produits sont formés des :

- Produits sans contrepartie directe ;
- Produits avec contrepartie directe ;
- Autres produits ;
- Produits financiers.

4.1.1.1. Les produits sans contrepartie directe

Ces produits sont constitués par les subventions de fonctionnement, les dons et legs, et les produits de la fiscalité affectée. Les produits sans contrepartie directe sont en augmentation de 5.4% en 2023, soit + 5 425 631 € en valeur.



Depuis le passage aux compétences élargies, la SCSP prend en compte l'évolution des dépenses de personnel désormais assumées sur le budget de l'établissement. La subvention pour charges de service public (SCSP) encaissée par l'Université en 2023 enregistre une hausse en valeur de 4 017 131 €, pour atteindre 102 862 831 €. Elle représente 76 % du total des produits et 90 % des produits de fonctionnement sans contrepartie directe.

Le montant des subventions hors MESR s'élève en 2023 à 10 162 887 € (contre 8 360 416 € en 2022).

Les subventions de fonctionnement concernent principalement :

- Agence Nationale pour la Recherche (ANR) : 3 994 754 € (2 587 897 € en 2022) ;
- Les collectivités territoriales locales pour un montant de 1 922 550 €, en grande partie du département de la Savoie ;
- L'Union européenne pour 2 445 361 € (+23%) ;
- Les autres collectivités et organismes publics : 415 881 € ;
- Les autres subventions : 1 384 339 € (projet SEREINE, SATT Linksium, fondation partenariale, etc).

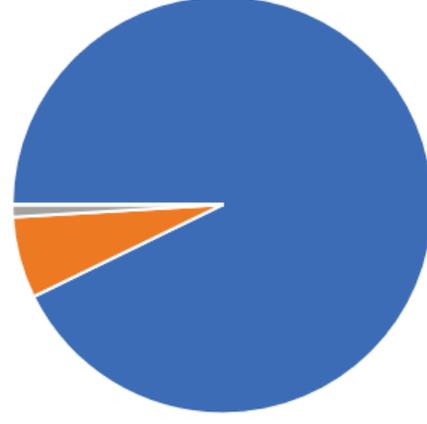
L'USMB enregistre des dons et legs pour 33 000 € (président).

Les produits de la fiscalité affectée concernent la taxe affectée CVEC pour un montant de 986 986 € (+53.9%).

4.1.2. Les produits avec contrepartie directe

Ces produits sont constitués des produits de ventes de biens et de prestations de services (chiffre d'affaires), des produits de cessions d'éléments d'actifs, de la production stockée et immobilisée et des autres produits de gestion ; ils s'élèvent à 13 724 574 €, en baisse pour la deuxième année consécutive de 3.8%.

Produits avec contrepartie directe



- Ventes de biens ou prestations de service
- Autres produits de gestion
- Production stockée et immobilisée
- Produits perçus en vertu d'un contrat à la réalisation d'un service public

Ces produits sont principalement constitués de :

En euros	2022	2023	Var.
Droits universitaires	2 360 256	1 888 872	-20%
Prestations de recherche	1 100 647	1 327 912	20.6%
Prestations de formation continue	9 393 257	8 958 126	-4.6%
Autres	967 083	554 752	-18%
Vente de biens ou prestations de services	13 821 243	12 729 662	-7.9%

Les autres produits de gestion représentent 864 862 € dont 419 664 € d'annulation de paiement de l'exercice antérieur.

4.1.3. Les produits stockés et immobilisés

La variation de stock pour la boutique de l'USMB est de 130 049 € en raison de la comptabilisation nouvelle des ouvrages des presses universitaires Savoie Mont Blanc.

4.1.4. Les produits financiers

Les produits financiers représentent 592 €. Ils correspondent aux gains de change dans le cadre des achats de biens et prestations de service en devise étrangère.

4.2. Les charges

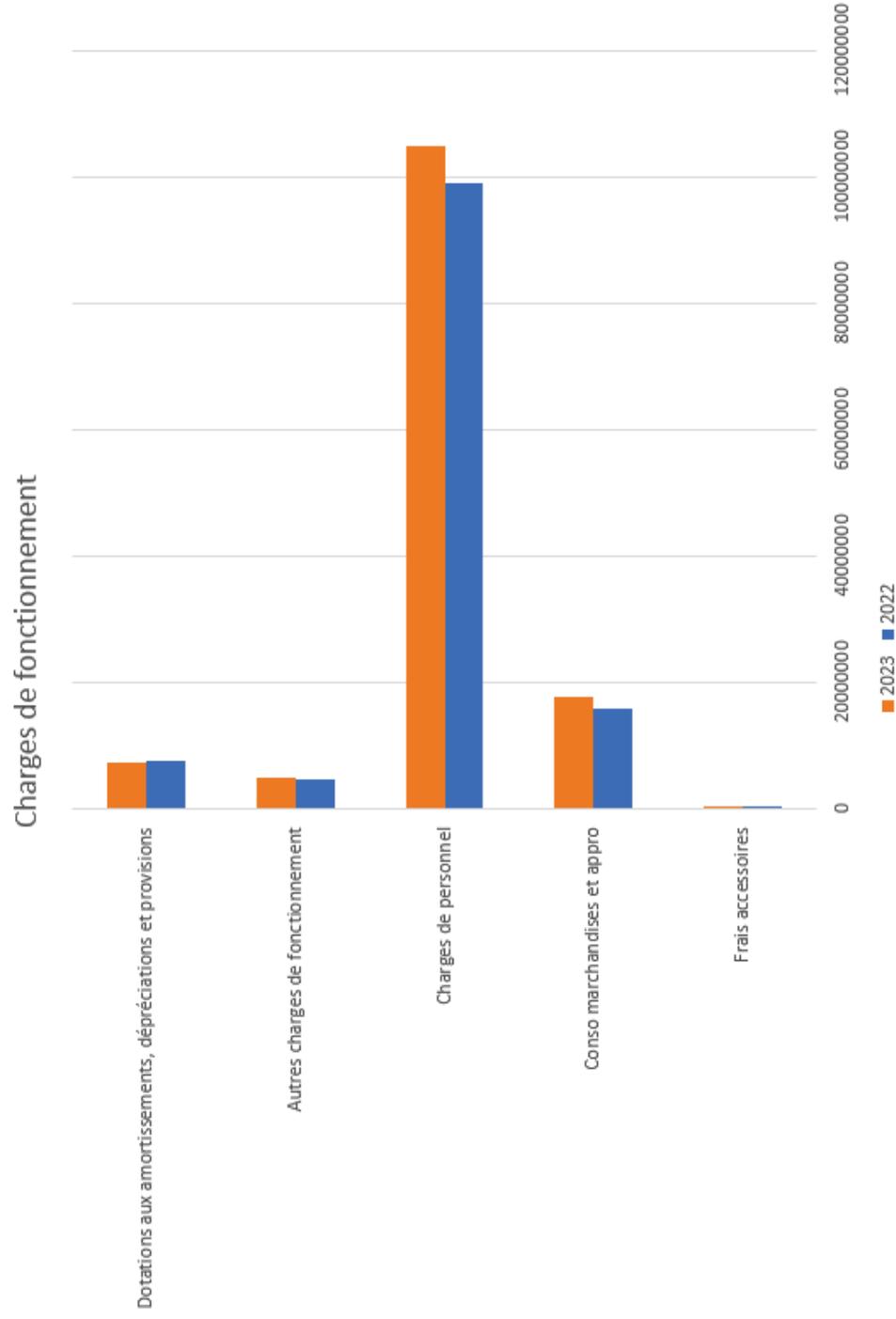
Les charges sont constituées des :

- Consommations, approvisionnements et services extérieurs ;
- Charges de rémunération du personnel
- Charges sociales ;
- Autres charges de fonctionnement ;
- Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ;
- Charges financières.

Les charges sont en augmentation de 6% pour atteindre 134 523 212 €.

Si la masse salariale progresse de 5 861 955 €, et les consommations de biens et services de 1 747 710 €, les dotations aux amortissements et provisions sont, elles, en recul de (-) 285 067 €. Les autres charges sont en progression de 299 101 € sur l'exercice 2023.

La comparaison effectuée ici sur les charges prend en compte les dérivations comptables de la nomenclature NACRES.



4.2.1. Les charges de consommations, d'approvisionnements et de services extérieurs

Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs (charges des comptes 60, 61 et 62) sont en augmentation de près de 11% par rapport à l'exercice 2022 et s'établissent à 17 518 664 €.

Il convient de souligner les évolutions particulières suivantes :

- Les dépenses de fluides (électricité et gaz) sont en très nette augmentation : hausse de 749 626 € en raison de l'augmentation des tarifs (+33%) ;
- Les dépenses d'eau : - 22 015 € (-27%) ;
- Fournitures et matériels d'enseignement : ce poste augmente de 32 217 € (+4.4%) ;
- Fournitures d'entretien et de petits équipements : - 48 573 € (-3.2%)
- Fournitures administratives : -18 772 € (-6.8%)
- Location immobilière : + 63 334 € (+38%) (reprise des salons étudiants en présentiel) ;
- Entretien et réparation : hors contrat (-13%), sur contrat (+24.8%) ;
- Etudes et recherches : - 88535 € (-16%) ;
- Documentation et bibliothèque : -145 032 € (-20%) ;
- Personnels mise à disposition : 137 700 € (-20%) ;
- Frais de colloques : + 9 870 € (+78%) ;
- Foires et expositions : + 22 633 € ;
- Cadeaux : + 3 653 € (+20%)
- Missions des personnels : hausse de 425 099 € (+47%)
- Frais de réception : hausse de 91 517 € (+19%)
- Formation continue du personnel : +176 890 € (+34%)
- Prestations extérieures de gardiennage : + 71 188 € (+50%)
- Prestations extérieures de nettoyage : +263 264 € (+19%)
- Prestations extérieures d'informatiques : +269 693 € (+137%).

Les frais de port et d'emballage s'élèvent à 31 603 € sur l'exercice 2023.

Le taux de flexibilité des charges (total des charges des comptes 60, 61 et 62 rapporté au total des charges décaissables) est stable à 13.7%.

4.2.2. La masse salariale

La masse salariale est composée des charges de personnel (salaires et traitements, charges sociales et autres charges de personnel) et des impôts sur rémunérations (comptes 6331 et 6332). Elle représente 83 % des charges décaissables.

La masse salariale progresse de 5.9 % en 2023 (soit (+) 5 861 955 € en valeur), atteignant 104 930 194 €. A noter que cette progression concerne à la fois la rémunération du personnel (+) 4 643 086 € et dans une moindre mesure les charges sociales (+) 1 218 869 €.

Cette augmentation de la masse salariale est le résultat de :

- L'augmentation du point d'indice non pris en charge par l'Etat ;
- La revalorisation des régimes indemnitaires des personnels BIATSS ;
- La prime de pouvoir d'achat ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) non compensé par l'Etat.

L'Université Savoie Mont Blanc verse à l'ensemble des personnels BIATSS un CIA identique quel que soit les catégories (A, B et C)

Il est à noter que l'Université Savoie Mont Blanc n'est plus son propre assureur en ce qui concerne le risque chômage depuis 2015. Il a néanmoins été comptabilisé au 31 décembre 2023 des provisions pour des reliquats d'allocations de retour à l'emploi (ARE) pour un montant total de 225 116 € euros (contre 250 220 € en 2022), destinés à couvrir l'estimation des montants à verser aux personnes ayant quitté l'Université avant l'entrée en vigueur de l'adhésion à Pôle Emploi au 1er septembre 2015.

4.2.3. Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement sont composées notamment des impôts et taxes (hors impôts sur rémunérations) et des charges de fonctionnement diverses.

Ces charges sont constantes et ne varient que très légèrement, sous l'influence de la régression du poste « autres charges spécifiques » (compte 65780000 (+) 563 486 €).

Les annulations de titres de recettes d'exercices antérieurs (65830000) sont en baisse à 204 497 € au lieu de 635 890 € en 2022. Il s'agit essentiellement d'annulation de doublon de titres de recettes, d'erreurs de montants sur titres ainsi que de dépenses non justifiées auprès de financeurs.

La hausse des redevances, concessions, brevets, licences, marques pour 95 185 € (+14%) est à noter sur ce poste.

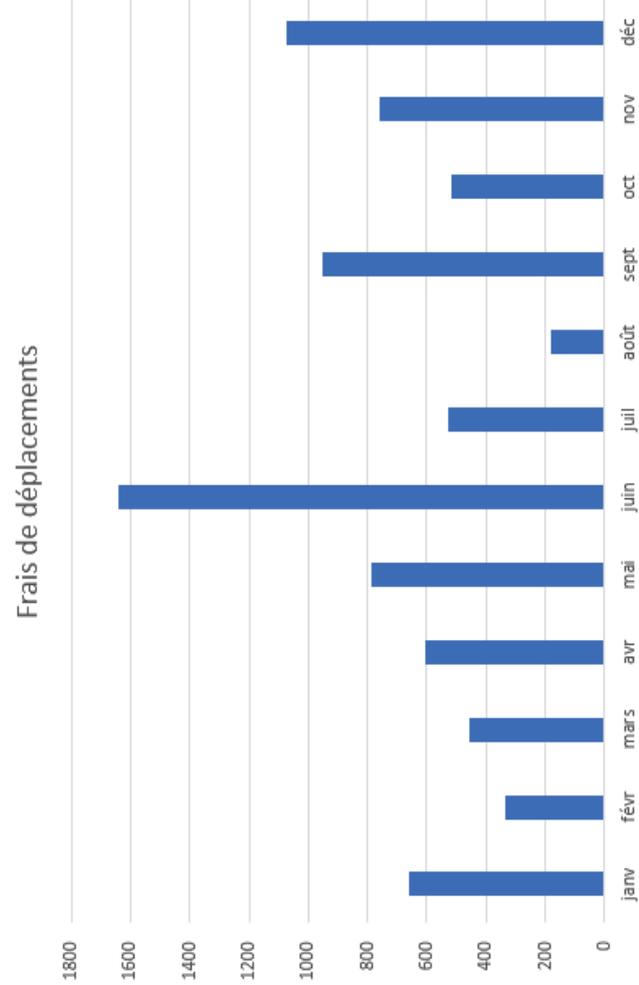
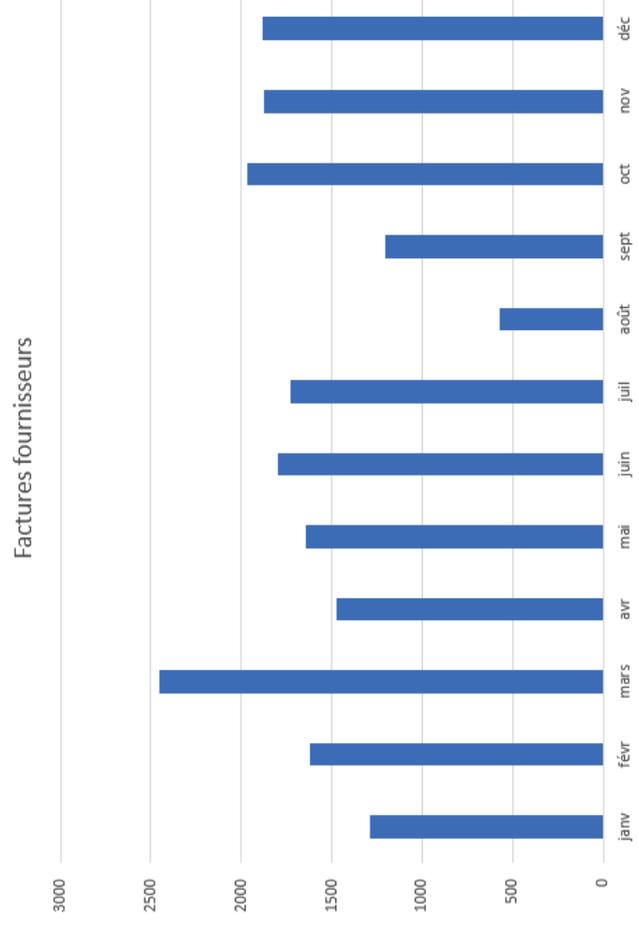
4.2.4. Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actifs cédés

Le poste « dotations aux amortissements, provisions et dépréciations et valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actif cédés » augmente de près de 6% à 7 034 311 € sur l'exercice 2023.

En revanche, les dotations aux provisions pour risques et charges varient de -72% (-) 679 609€.

4.2.5. Les charges financières

Les charges financières sont constituées des pertes de change dans le cadre des achats de biens en devise étrangère. Le service facturier dépenses a traité sur l'exercice 2023 21 000 factures fournisseurs (+23% par rapport à 2022) et 8 500 frais de déplacements (+29%), ce qui s'explique par le rattrapage des retards pris lors des exercices précédents. L'USMB ne verse pas d'intérêts moratoires dans le cadre du règlement des factures à ses fournisseurs dont le délai est évalué à 34 jours pour l'exercice 2023. Il était de 48 jours en 2022.



4.3. [Le résultat patrimonial](#)

Le résultat patrimonial de l'exercice 2023 (produits de fonctionnements – charges de fonctionnement) est déficitaire de 985 779 €. Il était excédentaire en 2022 de + 1 218 633 €.

4.4. [La capacité d'autofinancement \(CAF\)](#)

La CAF constitue une ressource de financement pour la section en capital (investissements) en complément des subventions d'investissement. Elle est calculée à partir du résultat de l'exercice augmenté de la dotation aux amortissements sur fonds propres (c'est-à-dire des annuités d'amortissement diminuées des reprises sur subventions d'investissement) et de la reprise sur provisions. Elle est par ailleurs alimentée par les plus-values (ou moins-values) sur les cessions d'actifs.

Dès lors, la CAF constitue un indicateur particulièrement pertinent pour analyser la capacité de l'établissement à dégager une marge de manœuvre favorable à son propre développement.

Le niveau de CAF doit être « suffisant » pour permettre de couvrir les besoins de l'établissement sur le plan de ses investissements (équipements et travaux immobiliers). La CAF non-consommée au terme de l'exercice vient alimenter le FDR (fonds de roulement). Celui-ci sert en année N+1 de fonds de réserves sur lequel sont puisés, sur décision budgétaire votée en conseil d'administration (budget initial ou rectificatif), les besoins éventuels de l'établissement pour son fonctionnement et ses investissements.

Capacité d'autofinancement 2023	En €
Total des produits	133 537 432
Total des charges	134 523 211
= Résultat patrimonial de l'exercice	- 985 779
+ Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7 291 215
- Reprise aux amortissements et provisions	308 143
- VNC d'actifs cédés	
- Produits d'éléments d'actifs cédés	
- Reprises au résultat des financements de l'actif	5 458 419
= Capacité d'autofinancement de l'exercice	538 873

La CAF 2023 dégagée par la section de fonctionnement atteint un niveau de 538 873 € contre 1 524 653 € en 2022, en très nette diminution de 985 780 €. Sa composition fait apparaître les éléments suivants :

- un résultat comptable déficitaire de 985 779 € ;
- une diminution des opérations d'ordre au titre des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- une augmentation des financements de l'actif ;
- une baisse des reprises de provisions.

L'USMB n'a pas d'emprunt en cours et la CAF nette est donc équivalente à la CAF brute.

L'examen d'un ratio CAF / produits de fonctionnement encaissables établit ce dernier à 0.4% (2.30% en 2022 et 4,92% en 2021), en nette baisse par rapport aux années précédentes, et très en-dessous du seuil d'alerte établi par le MESR à 2%.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Un examen des provisions sur l'exercice 2024 devrait permettre de déterminer au plus juste les provisions pour risques et charges.

Le passage à la méthode à l'avancement pour les financements des opérations de travaux est en cours d'étude afin de se conformer à l'instruction sur les opérations pluriannuelles.

5.2. Aspects environnementaux

L'activité globale de l'établissement n'a pas de conséquence significative sur l'environnement. Les rénovations de bâtiments en cours sur les 3 campus universitaires s'attachent à minorer les consommations d'énergie, de même que le développement de la pratique de l'autopartage en remplacement de l'achat ou de la location longue durée de véhicules de service.

5.3. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements relatifs à la retraite des personnels contractuels au 31 décembre 2022.

5.4. [Répartition de l'actif par catégorie au 31 décembre 2023 \(en équivalent temps plein travaillé\)](#)

Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs de l'Université (source Bilan Social de l'Université).

A noter que dans ce tableau, les effectifs sont décomptés en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Emplois rémunérés par l'établissement	221	238
Emplois rémunérés sur plafond Etat	1088	1105
Total	1309	1309

6. LA STRUCTURE FINANCIERE

6.1. [Le fonds de roulement \(FDR\)](#)

Le bilan, retraité sous forme d'un « bilan fonctionnel », permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement et de dégager le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve tant pour financer des investissements que pour assurer un fond de trésorerie suffisant pour couvrir le différentiel entre encaissements et décaissements. Cela correspond aux excédents définitifs que l'établissement a dégagés au cours du temps. Autrement dit, le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables sur les emplois stables, soit le surplus de ressources pérennes dont dispose l'établissement, après financement des investissements.

Cet excédent représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il permet de financer les investissements et les besoins du cycle d'exploitation nés du décalage entre l'encaissement des créances clients et le paiement des dettes fournisseurs.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2023 s'élève à 8 763 082 €. Il est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (15 757 534 €).

EMPLOIS STABLES	ACTIF IMMOBILISE BRUT	2023	RESSOURCES STABLES	RESSOURCES PROPRES	2023
Immobilisations incorporelles		421 406	Fonds propres		102 617 446
Immobilisations corporelles		160 604 324	Provisions pour risques et charges		2 167 621
Immobilisations financières		1 500	Amortissements, dépréciations, stocks, cautions		65 005 244
			Dettes financières		0
TOTAL I		161 027 230	TOTAL II		169 790 311

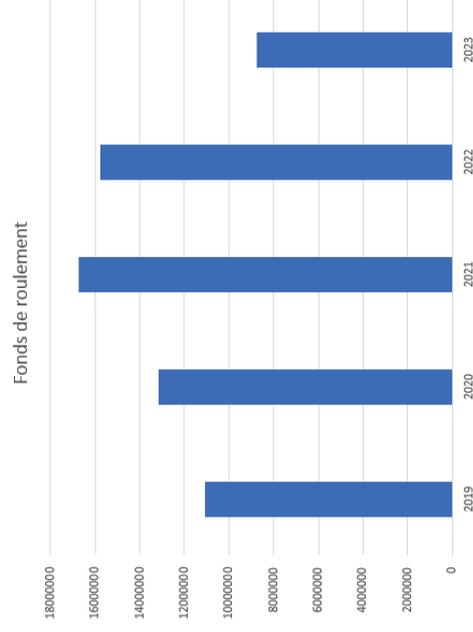
Fonds de roulement net global 8 763 082

Ratio du FDR en nombre de jours de fonctionnement : 25 (Total 68/Total classe 6 utile/360). Il était de 48 jours en 2022.

Le fonds de roulement se compose, pour l'exercice 2023, de :

- FDR disponible de 6 595 461 € ;
- 2 167 621 € de provisions et dépréciations.

L'historique du fonds de roulement est le suivant :



6.2. La variation du fonds de roulement

EMPLOIS DURABLES	2023	RESSOURCES DURABLES	2023
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	538 873
Investissements	9 686 976	Financements de l'actif par l'Etat	725 797
Remboursements des dettes financières		Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 558 304
TOTAL I	9 686 976	Autres ressources	-130 449
		Augmentation des dettes financières	0
		TOTAL II	2 692 525

Variation du FR

-6 994 451

Le tableau de financement des emplois durables permet d'apprécier les cycles de financement et d'investissement.

Il met en lumière les opérations qui ont contribué à l'évolution du patrimoine et fait apparaître les flux de trésorerie potentiels qui permettent d'expliquer la variation du fonds de roulement.

6.3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le BFR traduit ainsi le décalage entre perception des recettes et paiement des dépenses.

Lorsqu'un BFR est négatif, cela traduit non pas un besoin mais une source de financement du fait du décalage temporel entre les décaissements et les encaissements créant ainsi un volume d'encaissements supérieur à celui des décaissements ce qui alimente favorablement la trésorerie disponible de l'établissement.

En €	ACTIF CIRCULANT	2023	PASSIF CIRCULANT	2023
	Créances d'exploitation		Dettes d'exploitation	
	- Stocks bruts	0	- Dettes fournisseurs, comptes rattachés	8 879 676
	- Avances, acompte sur commandes	0	- Avances et acomptes reçus sur commandes clients	11 943 294
	- Clients, comptes rattachés bruts	18 763 831	- Autres dettes d'exploitation	0
	- Autres créances d'exploitation	0		
	Créances hors exploitation		Dettes hors exploitation	
	- Créances diverses	1 100	- Dettes diverses	5 502 112
	- Charges constatées d'avance	163 241	- Produits constatés d'avance	3 197 134
	TOTAL I	18 928 172		
	RESSOURCE EN FOND DE ROULEMENT		Total II	29 522 216
	(-) 10 594 044			

Les dettes d'exploitation et hors exploitation excédant les créances clients en attente d'encaissement, le besoin en fonds de roulement (BFR) au 31 décembre 2023 est négatif à hauteur de (-) 10 594 044 €, en variation de (-) 631 709 € par rapport à 2022.

L'historique du besoin en fonds de roulement est le suivant :

6.4. [La trésorerie](#)

La trésorerie permet d'établir l'équilibre entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

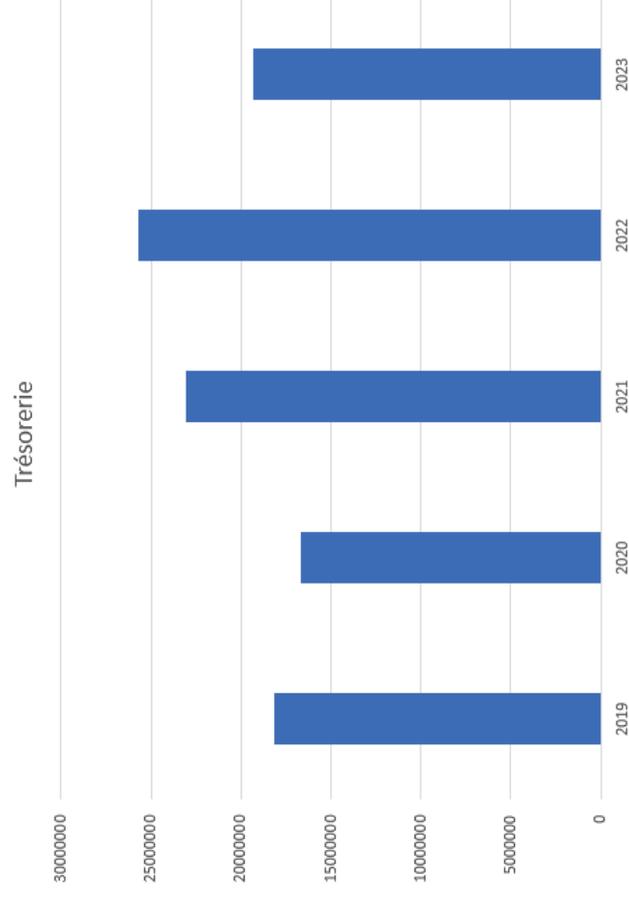
La trésorerie de l'USMB avait évolué de manière favorable ces dernières années, passant de près de 18 millions en 2019 à environ 25 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022. Elle est sur l'exercice 2023 en très nette diminution de (-) 6 362 743 €, soit -24.7%.

En €

Ressources stables	169 790 311
Emplois stables (actif immobilisé brut)	161 027 230
Fonds de roulement net global (a)	8 763 082

Passif circulant	29 522 216
Actif circulant	18 928 172
Ressource en fonds de roulement (b)	10 594 044

Trésorerie (a) + (b)	19 357 126
-----------------------------	-------------------



Ratio de la trésorerie en nombre de jours de fonctionnement : 55. Il était en 2022 de 78 jours. L'USMB dépasse le seuil prudentiel de 30 jours fixé par les recommandations ministérielles.

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC Année 2023	C O M P T E F I N A N C I E R
<p data-bbox="341 952 395 1249">Visa du compte financier de l'exercice 2023</p> <p data-bbox="483 568 507 2083">Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212</p> <p data-bbox="595 1099 619 2083">Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend</p> <ul data-bbox="635 152 799 2083" style="list-style-type: none">- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;- la balance des valeurs inactives (le cas échéant) <p data-bbox="847 118 901 2083">Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.</p> <p data-bbox="1062 1032 1125 1402" style="text-align: right;">Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PHILIPPE GALEZ</p> <p data-bbox="991 118 1015 448" style="text-align: right;">Fait à Chambéry, le 12/03/2024</p>	



Conseil d'Administration

- Séance du 12 mars 2024 -

Point n° de l'ordre du jour

Affaires financières

3.1. Présentation du compte financier 2023

3.1.2. Rapport de gestion de l'ordonnateur 2023

1	INTRODUCTION	3
2	LA SECTION FONCTIONNEMENT	3
2.1	L'analyse des produits	3
2.1.1	Les produits encaissables	5
2.1.2	Les produits non encaissables	9
2.2	L'analyse des charges	10
2.2.1	La masse salariale	12
2.2.2	Les autres charges de fonctionnement	16
2.2.2.1	Les charges décaissables	17
2.2.2.2	Les charges non décaissables	19
2.3	L'analyse du résultat et de la CAF	20
3	LA SECTION INVESTISSEMENT	21
3.1	Les ressources d'investissement	21
3.2	Les dépenses d'investissement	23
4	LE FONDS DE ROULEMENT	24
5	L'exécution budgétaire	25
5.1	L'exécution budgétaire en droits constatés	25
5.2	Le tableau des emplois	26
5.3	L'exécution budgétaire en recettes et en dépenses en CP	26
5.3.1	Les recettes	26
5.3.1.1	Les recettes globalisées	28
5.3.1.2	Les recettes fléchées	32
5.3.2	Les dépenses	33
5.3.2.1	Les dépenses de personnel	34
5.3.2.2	Les dépenses de fonctionnement	35
5.3.2.3	Les dépenses d'investissement	36
5.3.2.4	Les restes à payer	36
5.4	L'équilibre financier	37
6	CONCLUSION	39
7	TABLEAUX BUDGÉTAIRES EN EXÉCUTION	43

1 INTRODUCTION

Sur l'exercice comptable 2023, qui prend en compte l'année civile, l'USMB a enregistré **133 537 432 €** de produits et **134 523 211 €** de charges. Le résultat est donc déficitaire de **- 985 779 €**. Après intégration des opérations d'ordre (dont amortissements), l'établissement a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) de **538 873 €**, ce qui représente - 2,3 M€ par rapport à 2022.

Le tableau 1 présente les recettes et les dépenses en grandes masses, pour les deux sections « fonctionnement » et « investissement ». L'exécution budgétaire 2023 conduit à une diminution du fonds de roulement de **- 6 994 451 €**. En ce qui concerne les produits et les charges, les taux d'exécution sont tous supérieurs à 95 %.

Tableau 1 : Synthèse du compte financier 2023

	Prévisions 2023	Réalisations 2023	Taux de réalisation
Total des produits	133 370 240 €	133 537 432 €	100%
Total des charges	136 038 139 €	134 523 211 €	99%
Personnel	105 846 605 €	104 930 194 €	99%
Fonctionnement	30 191 534 €	29 593 017 €	98%
Excédent/Déficit	-2 667 899 €	-985 779 €	
Ressources	4 948 816 €	2 692 525 €	54%
CAF (+) ou IAF (-)	-884 299 €	538 873 €	161%
Financements de l'actif	5 833 115 €	2 153 652 €	37%
Investissements	10 630 120 €	9 686 976 €	91%
Variation du FDR	-5 681 304 €	-6 994 451 €	

2 LA SECTION FONCTIONNEMENT

2.1 L'analyse des produits

Le tableau 2, présenté page suivante, détaille les produits par nature pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Les produits 2023 s'élèvent à 133 537 432 € dont 5 766 562 € (4,32 %) de produits non encaissables. Les recettes de fonctionnement progressent de + 4,23 % entre 2022 et 2023, contre + 3,19 % entre 2021 et 2022. Les paragraphes suivants détaillent les variations les plus significatives.

Tableau 2 : Détail des produits 2021 à 2023

	2021	2022	2023	Variation
70 - VENTES DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES	13 638 280	13 822 435	12 729 663	-7,91%
701 Vente produits finis	1 540	0	0	
70621-70622 Droits de scolarité	2 264 777	2 360 256	1 867 283	-20,89%
70 662 Prestations de recherche-Mesures et expertises	1 562 103	1 113 331	1 303 110	17,05%
70624-70625 Prestations de formation continue	2 983 928	1 657 101	2 150 104	29,75%
70 661 Colloques	3 779	34 757	46 391	33,47%
70 664 Ventes et publications	14 032	13 953	11 763	-15,69%
70 682 Autres prestations de services	636 209	568 637	353 920	-37,76%
70 626 Formations en apprentissage	5 752 924	7 736 157	6 808 022	-12,00%
707 Ventes de marchandises	2 981	2 511	0	-100,00%
7 081 Produits des services exploités dans l'intérêt du	0	0	0	
7 083 Locations diverses	115 529	103 594	33 255	-67,90%
7 084 Mise à disposition de personnel facturé	210 931	160 124	94 133	-41,21%
7 085 Frais de port et accessoires	0	0	0	
7 088 Autres produits d'activités annexes	87 822	72 015	61 682	-14,35%
7 096 Rabais ristournes sur prestations de services	1 726	0	0	
71 - PRODUCTION STOCKEE/DESTOCKAGE	-5 510	-829	130 049	-15787,46%
71 Produits finis	-5 510	-829	130 049	15787,46%
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	102 325 819	107 223 116	113 025 718	5,41%
74111 SCSP	95 824 244	98 845 699	102 862 831	4,06%
74118 Subvention hors SCSP	49 320	75 999	139 546	83,61%
7412 Subvention autres ministères	120 932	223 363	40 967	-81,66%
741311 ANR Investissement d'Avenir	555 414	1 616 521	2 743 829	69,74%
741312 ANR hors investissement d'Avenir	824 767	971 376	1 250 925	28,78%
7442 Subvention région	449 883	676 092	566 862	-16,16%
7443 Subvention département	1 325 000	1 313 947	1 279 001	-2,66%
7444 Subvention communes	30 000	73 414	76 688	4,46%
7446 Subvention UE	1 224 005	1 988 312	2 445 361	22,99%
7447 Organismes internationaux	0	30 000	98 870	229,57%
7448 Subvention autres collectivités	358 583	172 738	317 012	83,52%
746 Dons et legs	142 832	17 000	0	-100,00%
7481 Taxe d'apprentissage	741 740	462 236	564 451	22,11%
7488 Subvention des autres organismes	679 098	756 418	639 375	-15,47%
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 085 051	1 089 206	1 884 848	73,05%
7511 Redevances, Brevets, Licences	14 938	472	0	-100,00%
754 Quote-part virée au résultat (Fondation)	138 463	0	33 000	
7571 Taxe affectée	930 626	641 405	987 403	53,94%
758 Produits de gestion courante	1 001 023	447 329	864 444	93,25%
76 - PRODUITS FINANCIERS	605	835	592	-29,10%
764 Revenus Fondation	0	0	0	
766 Gain de change	605	835	592	-29,10%
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 101 934	5 977 281	5 766 562	-3,53%
7813 Quote-part des financements rattachés à des actifs	4 999 958	5 340 672	5 458 419	2,20%
7815 Reprises sur provisions pour risques et charges	762 269	72 454	25 104	-65,35%
7817 Reprises sur dépréciations	339 708	564 155	283 039	-49,83%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	124 146 179	128 112 044	133 537 432	4,23%

2.1.1 Les produits encaissables

Les subventions d'exploitation

Il s'agit du poste le plus important de l'ensemble des produits (84,64 %). Cette proportion est en hausse (83,69 % en 2022) et correspond à près de + 5,8 M€ de subventions supplémentaires, dont environ + 4 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP). L'augmentation de la SCSP est de + 4,5 M€ une fois neutralisés les retraitements comptables opérés en 2022, ramenant la SCSP 2022 à 98 344 189 € (comparativement aux 98 845 699 € comptabilisés dans le tableau *supra*).

741 – Subvention d'exploitation pour charges de service public (77,03 % des produits contre 77,16 % en 2022)

Le détail de la SCSP de l'USMB, subvention reçue du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), est présenté dans le tableau 3. Pour 2023, la SCSP s'élève à 102 847 016 €, dont 92 896 852 € affectés au financement de la masse salariale. Le montant inscrit au compte 74111 (subvention ministère de tutelle) s'élève à 102 862 831 €. Il correspond au montant de la SCSP notifiée pour 2023, ainsi qu'à :

- Une régularisation de titrement 2023 de SCSP 2022 pour 10 000 €, relative au budget SERVET 1 ;
- Une subvention pour le laboratoire LOCIE au titre du projet innovant Heliostim, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), pour 5 814,67 €.

Tableau 3 : Détail des notifications définitives du MESR pour 2021, 2022 et 2023

	2021	2022	2023	Variation (€)	Variation (%)
Personnel	87 521 683 €	88 251 697 €	92 896 852 €	4 645 155 €	5,00%
- Masse salariale	85 717 250 €	87 404 075 €	90 764 824 €	3 360 749 €	3,70%
- Actions spécifiques	1 804 433 €	847 622 €	2 132 028 €	1 284 406 €	60,24%
Fonctionnement	8 865 072 €	10 092 492 €	9 950 164 €	- 142 328 €	-1,43%
- Fonctionnement	7 318 137 €	7 336 295 €	7 336 295 €	- €	0,00%
- Compensation boursiers	903 180 €	945 963 €	914 149 €	- 31 814 €	-3,48%
- Actions spécifiques	413 755 €	1 550 234 €	1 179 720 €	- 370 514 €	-31,41%
- Opérations immobilières	230 000 €	260 000 €	520 000 €	260 000 €	50,00%
TOTAL	96 386 755 €	98 344 189 €	102 847 016 €	4 502 827 €	4,38%

Les crédits affectés à la masse salariale par le MESR sont en hausse de + 5 %. En 2022, la hausse était de + 0,83% par rapport à 2021). Il s'agit donc finalement d'une augmentation de + 4,5 M€.

Le tableau détaillé de la SCSP 2023 est présenté dans le cadre de l'analyse des recettes globalisées (§ 5.3.1.1). On notera les principales évolutions suivantes :

- des éléments « soclés » (qui ont vocation à être pérennisés pour les années à venir) venant en compensation des mesures indemnitaires liées à la LPR (655

271 €) et de la compensation en année pleine des effets de revalorisation indiciaire 2022 de la masse salariale sur plafond Etat (2 712 971 €) ;

- des éléments « non soclés » : plan tourisme (313 080 €), reconduction des crédits alloués au titre de la trajectoire financière et salariale (300 000 €), compensation à 75 % des revalorisations indiciaires 2023 de la masse salariale sur plafond Etat (473 978 €), ainsi qu'un soutien du Ministère au titre du surcoût énergétique (570 274 €). A rebours, le financement d'actions spécifiques prend fin pour – 500 000 €.

Les autres recettes inscrites au compte 741 – Subventions État (74118, 7412, 741311, 741312) sont détaillées dans le tableau 4.

Tableau 4 : Détail du compte 741 (subventions État)

	2021	2022	2023	Variation en €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	102 325 819	107 223 116	113 025 718	5 802 602
74111 SCSP	95 824 244	98 845 699	102 862 831	4 017 131
74118 Subvention hors SCSP	49 320	75 999	139 546	63 547
7412 Subvention autres ministères	120 932	223 363	40 967	- 182 396
741311 ANR Investissement d'Avenir	555 414	1 616 521	2 743 829	1 127 308
741312 ANR hors investissement d'Avenir	824 767	971 376	1 250 925	279 549

Les comptes 741 hors SCSP affichent globalement une hausse de +1 288 008 €. Cette hausse est liée aux actions financées dans le cadre des grands projets. Les hausses les plus significatives concernent les programmes ERASMUS 2020-2023 pour + 600 000 €, @SPIRE pour + 400 000 € et UNITA (PIA et EUROPE) pour + 258 000 €.

Pour information, l'augmentation de la subvention du ministère hors SCSP concerne le remboursement d'un personnel mis à disposition.

744 – Subventions des autres organismes (3,58 % des recettes contre 3,32 % en 2022)

	2021	2022	2023	Variation en €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	102 325 819	107 223 116	113 025 718	5 802 602
7442 Subvention région	449 883	676 092	566 862	- 109 230
7443 Subvention département	1 325 000	1 313 947	1 279 001	- 34 946
7444 Subvention communes	30 000	73 414	76 688	3 274
7446 Subvention UE	1 224 005	1 988 312	2 445 361	457 049
7447 Organismes internationaux	0	30 000	98 870	68 870
7448 Subvention autres collectivités	358 583	172 738	317 012	144 274
746 Dons et legs ¹	142 832	17 000	0	- 17 000
7481 Taxe d'apprentissage	741 740	462 236	564 451	102 214
7488 Subvention des autres organismes	679 098	756 418	639 375	- 117 043

Ce compte regroupe les subventions en provenance des collectivités territoriales et de

¹ Hors dons manuels (passant par la régie de recettes) enregistrés au chapitre 75

l'Union européenne, pour un total de 4 783 794 €. Les recettes 2023 sont en hausse de + 529 291€, soit + 12,44 %. La plus forte hausse concerne les financements en provenance de l'Union européenne. La méthode utilisée pour la gestion des contrats influe sur la variation de ces recettes. La gestion dite « à l'avancement » permet de titrer à hauteur des dépenses (avant encaissement des recettes). Ainsi, d'une année sur l'autre, le montant des titres émis peut varier fortement ; c'est le cas cette année pour les contrats financés par l'Union européenne, notamment le projet UNITA.

Le tableau 5 récapitule, pour la taxe d'apprentissage, les montants encaissés, les montants titrés et les reliquats pour les années 2022 et 2023. Les encaissements de taxe d'apprentissage continuent de baisser, en raison notamment des modifications des modes de déclaration et de collecte qui occasionnent des difficultés dans l'identification et/ou les corrections de versements. Par ailleurs, une partie de l'encaissé « Présidence » (ligne sur laquelle peuvent être encaissés des versements dont le bénéficiaire n'est pas identifié) fait à ce jour l'objet de réfléchage en vue d'un titrement par la bonne composante.

Tableau 5 : Détail des encaissements de la taxe d'apprentissage 2021-2022-2023

CRB	Encaissés en 2022	Titrés en fonct. 2022	Titrés en invest. 2022	Reliquat 2022	Transfert reliquat 2022	Reliquat 2022 après transfert	Encaissés en 2023	Titrés en fonct. 2023	Titrés en invest. 2023	Reliquat 2023	Reliquat 2023 après transfert
LLSH	2 916 €	3 281 €		2 916 €		2 916 €	3 843 €	3 006 €		3 753 €	3 753 €
SceM	47 529 €	25 779 €		47 529 €		47 529 €	27 178 €	1 530 €		73 177 €	73 177 €
FD	4 097 €	7 477 €		4 097 €	9 500 €	13 597 €	9 969 €	4 097 €		19 469 €	19 469 €
IUT A	240 347 €	218 452 €	50 468 €	240 347 €		240 347 €	188 440 €	189 389 €	50 077 €	189 321 €	189 321 €
IUT C	94 262 €	55 855 €	26 485 €	94 261 €		94 261 €	59 991 €	99 648 €		54 604 €	54 604 €
POLYTECH	146 845 €	142 374 €		146 845 €		146 845 €	124 481 €	146 845 €		124 482 €	124 482 €
IAE	119 923 €	- €		119 937 €		119 937 €	65 304 €	119 937 €		65 304 €	65 304 €
Présidence	46 848 €			59 019 €	-51 270 €	7 749 €	164 171 €			171 920 €	171 920 €
Campus des métiers	10 327 €	38 271 €		61 104 €	41 770 €	102 874 €	11 481 €			114 355 €	114 355 €
SUIO-IP				0 €		0 €	7 408 €			7 408 €	7 408 €
Ecole Doct.	2 307 €	117 €		2 307 €		2 307 €				2 307 €	2 307 €
PTMI				9 154 €		9 154 €				9 154 €	9 154 €
TOTAL	715 402 €	491 606 €	76 954 €	787 517 €	- €	787 517 €	662 266 €	564 451 €	50 077 €	835 255 €	835 255 €

En 2023, des titres ont été émis en recherche (comptes 7448 et 7488), notamment au titre de subventions et de prestations pour lesquelles les encaissements avaient eu lieu les années antérieures sans facturation.

Les montants s'élèvent à 575 421 € pour les subventions publiques (dont par exemple 53 258 € pour le LISTIC – Share 2 ou 47 758 € pour le LEPMI - Dingoes) et 380 966 € pour les subventions privées (dont par exemple 45 307 € pour l'IREGE – Chaire Iopen ou 50 438 € pour ISTERRE-Imo).

Les autres produits encaissables

70 – Ventes de produits et de prestations de service (9,53 % des produits en 2023 contre 10,79 % en 2022) :

Ces recettes sont globalement en baisse (- 7,91 % entre 2022 et 2023 contre + 1,35 % entre 2021 et 2022).

	2021	2022	2023	Variation
70 - VENTES DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES	13 638 280	13 822 435	12 729 663	-7,91%
701 Vente produits finis	1 540	0	0	
70621-70622 Droits de scolarité et de diplômes	2 264 777	2 360 256	1 867 283	-20,89%
70662 Prestations de recherche-Mesures et expertises	1 562 103	1 113 331	1 303 110	17,05%
70624-70625 Prestations de formation continue	2 983 928	1 657 101	2 150 104	29,75%
70661 Colloques	3 779	34 757	46 391	33,47%
70664 Ventes et publications	14 032	13 953	11 763	-15,69%
70682 Autres prestations de services	636 209	568 637	353 920	-37,76%
70626 Formations en apprentissage	5 752 924	7 736 157	6 808 022	-12,00%
707 Ventes de marchandises	2 981	2 511	0	-100,00%
7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du service	0	0	0	
7083 Locations diverses	115 529	103 594	33 255	-67,90%
7084 Mise à disposition de personnel facturé	210 931	160 124	94 133	-41,21%
7085 Frais de port et accessoires	0	0	0	
7088 Autres produits d'activités annexes	87 822	72 015	61 682	-14,35%
7096 Rabais ristournes sur prestations de services	1 726	0	0	

Les droits connaissent une baisse conséquente :

Si les droits d'inscription font l'objet d'une comptabilisation intégrale des sommes acquittées dès la rentrée 2023-2024, il convient de retraiter les effets des opérations de constatation de produits d'avance sur les droits de diplômes propres à l'établissement (pas de produit constaté d'avance en 2022, contrairement à 2021).

Une fois cet effet retraité, la baisse est de – 141 935 €, soit - 6%, du fait d'une diminution des effectifs constatée sur 2022/2023 de -3,8 % et de l'augmentation du nombre de boursiers.

L'activité du service de la formation professionnelle s'analyse en consolidant les prestations de la formation continue et de l'apprentissage ; elle est comptablement en baisse de – 435 131 €. Il a en effet été acté d'enregistrer les recettes des seules conventions signées au 31/12/2023 en produits à recevoir, ce qui décalera la constatation du produit des conventions signées en janvier sur l'exercice 2024, avec en outre un effet utile lié à la régularisation de conventions antérieures, qu'il conviendra de retraiter en recette exceptionnelle pour ne pas fausser la trajectoire financière de l'établissement.

75 – Les produits de gestion courante (1,41 % des produits contre 0,85 % en 2022)

La CVEC est titrée sur le compte 7571, puisqu'il s'agit d'une fiscalité affectée. Le tableau 6 présente le montant encaissé et sa répartition. L'encaissement 2023 progresse de + 345 580 €. Cette augmentation du compte 7571 est liée à deux facteurs : la modification des modalités de versement de la contribution CVEC, qui avait entraîné une baisse en 2022, et au reversement pour les étudiants infirmiers des IFSI 2022 qui n'a pu être finalisé qu'en 2023.

Ainsi, les versements correspondant à une année universitaire s'effectuent désormais sur une année civile, dont 2023 est la première année pleine.

Tableau 6 : CVEC encaissée en 2023 et sa répartition en grandes masses

	2023	
Encaissement 2023		986 985,61 €
FSDIE (30%)	-	296 095,68 €
Médecine	-	253 168,00 €
Disponible pour projets et services		437 721,93 €

76 – Les produits financiers

Ce sont des gains de change (592 €), à rapprocher des pertes de change (3 854,73 €) dans les charges financières. Les sommes ne sont pas significatives.

2.1.2 Les produits non encaissables**71 – La production stockée / déstockage (0,10 % des produits en 2023, non significatif en 2022)**

Cette ligne reflète la variation des stocks des articles en vente à la boutique ouverte par l'université mais aussi des stocks de deux laboratoires (LLSETI et CERDAF). Ce compte affiche un positif de 130 049 €, lié à une correction comptable des années antérieures.

78 – Reprises sur amortissements et provisions (4,32 % des produits)

Il s'agit de produits qui correspondent à la neutralisation d'une partie des dotations aux amortissements (biens amortis dont l'achat a été financé par une subvention d'investissement) et à l'ajustement de provisions pour risques et charges ou de dépréciations de créances. Ce produit est en baisse de – 3,53 %.

La quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (compte 7813) représente 94,7 % de ce compte. Les reprises sur provisions pour risques et charges sont limitées (25 104 €, contre 72 454 € en 2022). En 2021, une reprise sur provisions importante avait été réalisée en lien avec un accident du travail. Un nouveau travail d'examen de ces provisions sera réalisé sur 2024 pour mise à jour.

D'autre part, les reprises sur dépréciation de créances, à hauteur de 283 039 €, retrouvent un niveau comparable à 2021, après une mise à jour importante réalisée en 2022.

2.2 L'analyse des charges

Le tableau 7 retrace le détail des charges par nature pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Les charges 2023 s'élèvent à 134 523 211 € et augmentent de + 6 % sur un an. Une augmentation de + 5,2 % avait été constatée entre 2021 et 2022.

Tableau 7 : Détail des charges 2021 à 2023

	2021	2022	2023	Variation en %
60 - ACHATS	3 930 123	5 153 656	5 811 954	12,8%
6062 Achats stockés	-	-		
60611 Electricité	666 250	1 173 217	1 696 953	44,6%
60612 Carburants et lubrifiants	33 268	49 127	60 189	22,5%
60613 Gaz	545 689	1 064 019	1 289 909	21,2%
60614 Chauffage	29 121	42 438	33 367	-21,4%
60617 Eau	79 546	79 603	57 589	-27,7%
60618 Autres fournitures stockées	101	77	2 242	2802,4%
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 347 298	1 526 939	1 478 338	-3,2%
6064 Fournitures administratives	271 941	276 045	257 273	-6,8%
6065 Linge, vêtements de travail et produits de nettoyage	29 603	19 938	31 126	56,1%
6066 Animaux	615	680	-	-100,0%
6067 Fournitures et matériels d'enseignements et de recherche	786 809	737 567	769 784	4,4%
6068 Autres matières et fournitures non stockées	110 988	156 278	103 583	-33,7%
608 Frais accessoires d'achat	28 894	27 728	31 603	14,0%
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 827 117	3 109 847	3 026 281	-2,7%
613 Locations	217 974	330 236	409 093	23,9%
614 Charges locatives et de copropriété	54 770	75 277	79 621	5,8%
615 Travaux d'entretien et de réparations	1 493 673	1 306 280	1 336 115	2,3%
616 Primes d'assurance	95 601	107 364	134 460	25,2%
617 Etudes et recherches	393 516	554 531	465 996	-16,0%
6183 Documentation technique et pédagogique	567 790	723 512	578 479	-20,0%
6185 Colloques	3 792	12 646	22 517	78,1%
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 736 401	7 503 604	8 680 428	15,7%
621 Personnel extérieur à l'établissement	317 796	671 284	533 583	-20,5%
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	243 819	316 961	174 569	-44,9%
623 Publicité, publications, relations publiques	753 659	710 725	856 975	20,6%
624 Transport de biens et transport collectifs	161 392	238 801	270 798	13,4%
6251 Voyages et déplacements	219 428	581 386	445 993	-23,3%
6254 Inscriptions colloques	65 067	131 089	137 201	4,7%
6255 Frais de déménagement	8 480	19 843	8 496	-57,2%
6256 Missions	454 733	898 453	1 323 553	47,3%
6257 Frais de réception	159 298	477 465	568 982	19,2%
6264 Téléphone				
6265 Affranchissement	193 760	147 912	140 324	-5,1%
6267 Liaisons informatiques				

	2021	2022	2023	Variation %
627 Services bancaires et assimilés	25 596	20 431	24 555	20,2%
6281 Concours/Cotisations	407 826	499 405	563 102	12,8%
6283 Formation continue des personnels	625 286	517 918	694 809	34,2%
6284 Frais de recrutement de personnel	9 881	21 168	16 257	-23,2%
6285 Prestations extérieures de gardiennage	75 722	140 872	212 060	50,5%
6286 Contrat de nettoyage	1 422 345	1 384 550	1 647 813	19,0%
6287 Prestations extérieures d'informatique	164 723	196 618	466 311	137,2%
6288 Autres prestations	427 591	528 721	595 047	12,5%

	2021	2022	2023	Variation en %
63 - IMPOTS ET TAXES	1 098 152	1 095 898	1 097 324	0,1%
63F Impôts, taxes et versements assimilés (Fonctionnement)	90 761	28 800	42 363	47,1%
63P Impôts, taxes et versements assimilés (Personnel)	1 007 391	1 067 098	1 054 961	-1,1%
64 - CHARGES DE PERSONNEL	94 830 345	99 068 240	104 930 194	5,9%
6411 Traitements	52 232 814	54 185 835	56 788 532	4,8%
6412 Congés payés	361 383	- 350 679	301 211	-185,9%
6413 Primes et gratifications	3 589 023	3 578 102	3 617 920	1,1%
6414 Indemnités	887 519	1 536 554	2 477 950	61,3%
6418/6419 Autres rémunérations de personnel	- 315 334	- 315 746	105 904	-133,5%
6415 Supplément familial de traitement	492 509	508 165	493 801	-2,8%
645 Cotisations patronales	37 198 778	39 471 278	40 736 584	3,2%
647 Autres charges sociales	377 873	176 123	190 790	8,3%
648 Autres charges de personnel	5 779	278 608	217 503	-21,9%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 675 089	3 384 285	3 681 960	8,8%
65 Autres charges de gestion courante	3 675 089	3 384 285	3 681 960	8,8%
<i>dont paye à façon</i>	44 644	39 516	56 000	41,7%
<i>dont admission en non valeur</i>	55 499	-	74 516	
<i>dont annulation titres années antérieures</i>		635 890	204 497	-67,8%
<i>dont redevances, brevets, licences, marques...</i>	697 746	684 178	779 363	13,9%
<i>dont autres droits et valeurs similaires</i>	40 908	-	40 492	
<i>dont bourses</i>	707 753	839 588	1 156 378	+ 37,7 %
<i>dont remboursement aux étudiants</i>	127 184	107 113	91 390	-14,7 %
<i>dont aides aux étudiants</i>	32 131	89 141	40 828	-54,2%
<i>dont participation aux activités étudiants</i>	115 995	131 796	200 325	52,0%
<i>dont gratifications de stage</i>	-	-	-	
<i>dont contribution USMB à la fondation</i>	80 000	80 000	80 000	0,0%
<i>dont autres charges diverses sur gestion courante</i>	942 845	777 064	958 171	23,3%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 497	1 598	3 855	141,2%
66 Charges financières	1 497	1 598	3 855	141,2%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.	8 477 487	7 576 282	7 291 215	-3,8%
6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 660 604	6 639 769	7 034 311	5,9%
68151 Dotations aux provisions pour risques et charges (dont pers)	950 302	203 154	58 341	-71,3%
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	866 581	733 360	198 563	-72,9%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	120 576 211	126 893 411	134 523 211	6,0%

Ces charges comprennent une part de charges dites « non décaissables » qui représente 5,42 % du total contre 5,97 % en 2022 :

- 7 034 311 € de dotations aux amortissements,
- 256 904 € de dotations aux provisions pour risques et charges et aux dépréciations des actifs circulants.

Les charges non décaissables sont en baisse s'agissant des dotations aux provisions pour risques et charges ou aux dépréciations mais en progression pour la dotation aux amortissements, en lien avec l'augmentation des investissements immobilisés.

2.2.1 La masse salariale

64 – Charges de personnel (78 % des charges)

La **masse salariale** (tableau 8) représente 78 % des charges globales contre 78,7 % en 2022. Elle augmente de + 5,9 %, entre 2022 et 2023, tandis que la hausse était de + 4,5 % entre 2021 et 2022, soit une progression de + 5 861 954 € en 2023 contre une hausse de + 4 237 895 € en 2022.

Tableau 8 : Évolution des charges de personnel

	2021	2022	2023
64 - CHARGES DE PERSONNEL	94 830 345	99 068 240	104 930 194
6411 Traitements	52 232 814	54 185 835	56 788 532
6412 Congés payés	361 383	- 350 679	301 211
6413 Primes et gratifications	3 589 023	3 578 102	3 617 920
6414 Indemnités	887 519	1 536 554	2 477 950
6418/6419 Autres rémunérations de personnel	- 315 334	- 315 746	105 904
6415 Supplément familial de traitement	492 509	508 165	493 801
645 Cotisations patronales	37 198 778	39 471 278	40 736 584
647 Autres charges sociales	377 873	176 123	190 790
648 Autres charges de personnel	5 779	278 608	217 503

Le tableau 9 retrace l'évolution sur trois exercices et détaille les écarts entre 2022 et 2023 selon ce qui relève du déversement de la paie (hors charges fiscales, dont le versement transport, car elles figurent comptablement dans la masse fonctionnement) et les éléments purement comptables non intégrés dans les fichiers de paie.

Tableau 9 : Évolution des charges de personnel

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Déversement	94 035 263 €	99 280 613 €	104 141 954 €	4 861 340 €
Charges à payer (variation)	482 777 €	- 326 447 €	778 261 €	1 104 708 €
Action sociale	103 899 €	59 226 €	33 947 €	- 25 279 €
RAFP	25 525 €	23 406 €	- 6 785 €	- 30 191 €
Frais médicaux	233 039 €	31 441 €	26 262 €	- 5 178 €
Ordre de reversement	- 50 158 €		- 71 944 €	- 71 944 €
Autres		- €	28 499 €	28 499 €
TOTAL	94 830 346 €	99 068 240 €	104 930 194 €	5 861 954 €

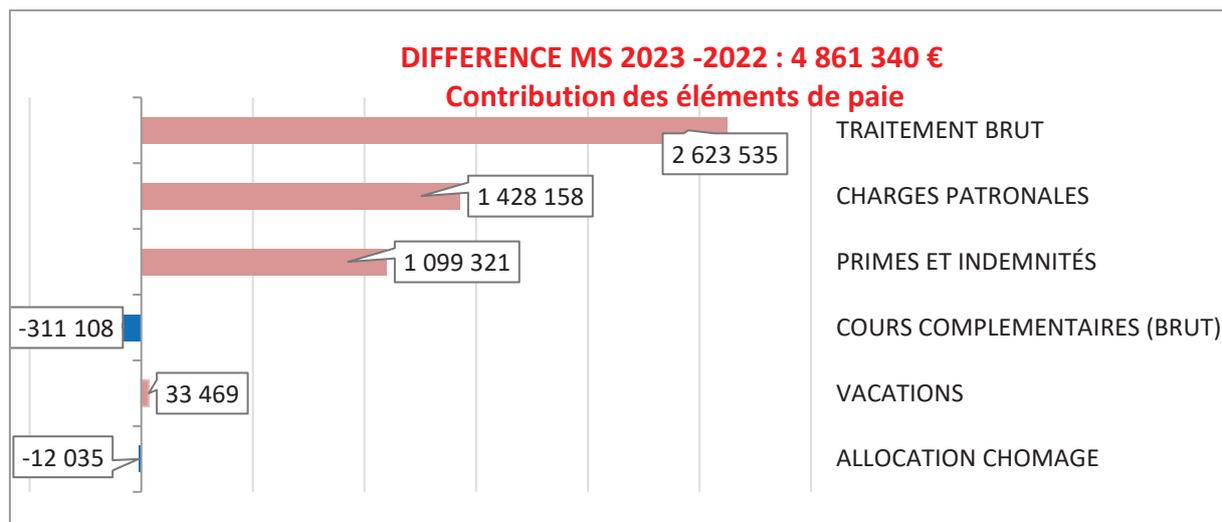
La hausse des charges à payer est due en partie :

- à l'effet sur 2022 du versement de totalité de la prime BIATSS de fin d'année qui a fait l'objet d'un versement unique en décembre 2022 (contrairement à 2021) ;
- et sur 2023, à l'augmentation des charges à payer sur congés, en raison d'un nombre de jours de fermeture de l'établissement moins important en 2023 (ainsi, la somme à provisionner pour le reste de l'année universitaire augmente).

Le graphique 1 présente la nature des variations de la paie entre 2022 et 2023, y compris la fiscalité (versement transport, allocation logement).

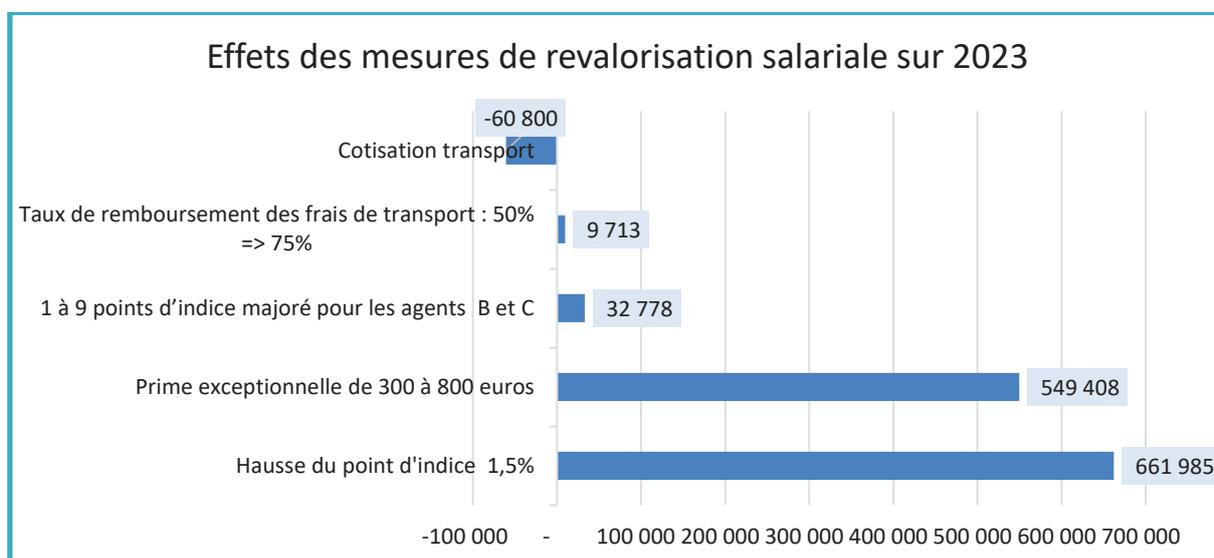
La hausse des dépenses de masse salariale est liée :

- La hausse du point d'indice de + 1,5 % au 01/07/2023 ;
- Les revalorisations successives du SMIC en janvier et mai 2023 ;
- La hausse de l'emploi des BIATSS contractuels (dont 1/3 recrutés sur projets)
- La revalorisation des salaires des doctorants ;
- La hausse des vacances ;
- Le glissement vieillesse technicité positif ;
- La variation à la hausse des primes et indemnités, dont les primes enseignants dans le cadre des dispositions de la LPR (loi de programmation de la recherche), le forfait mobilité, la prime pouvoir d'achat, la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et les indemnités de fin de contrat.

Graphique 1 : Contribution des éléments par nature à la variation de la paie 2022-2023

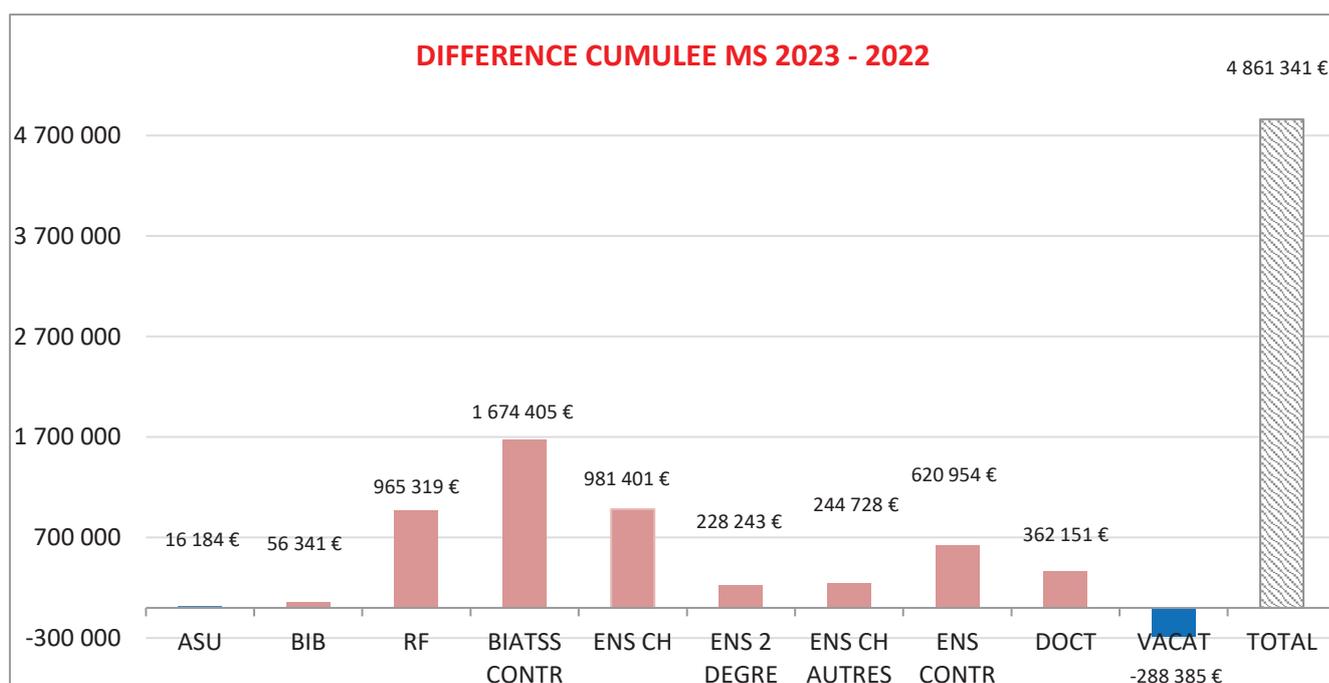
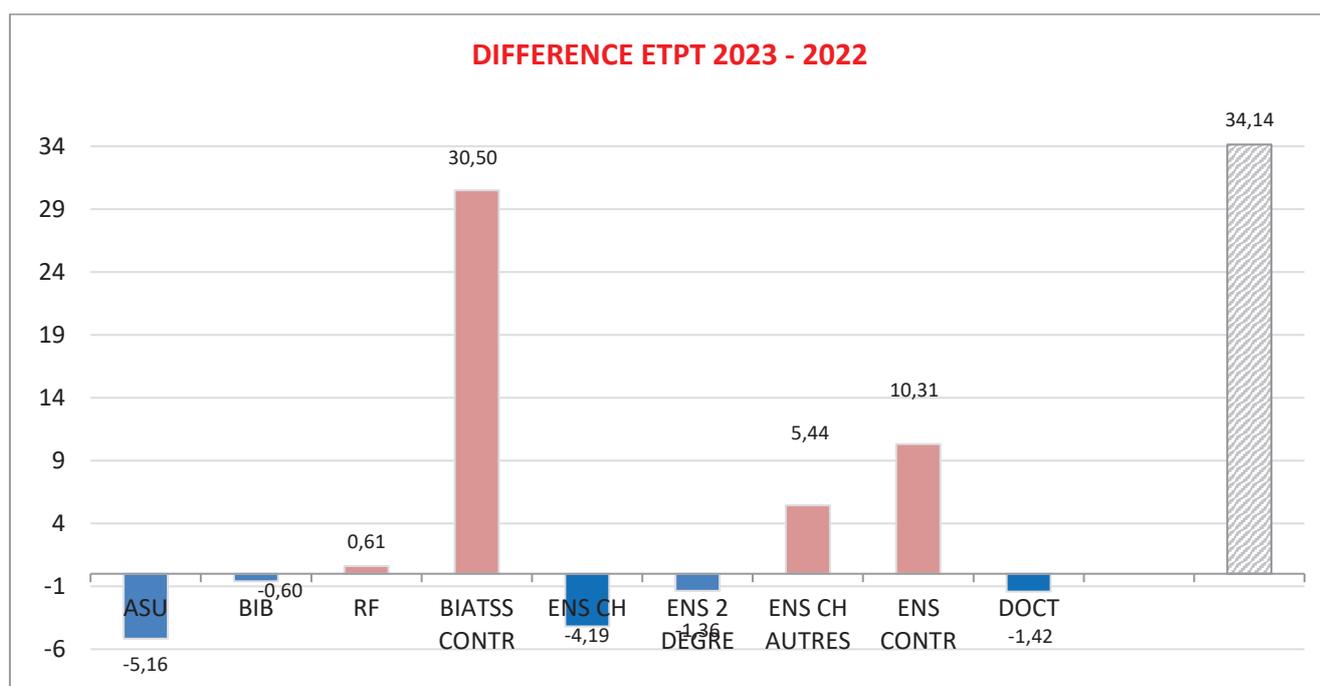
Le graphique 2 détaille les facteurs d'évolution de la masse salariale liés aux mesures de revalorisation salariale 2023 non compensées intégralement.

Pour mémoire, la compensation contenue dans la SCSP s'élève à 473 978 €, soit 75 % des mesures indiciaires du plafond Etat. Pour l'USMB le surcoût de ces mesures est de **+ 779 906 €** sur un total de 1 253 884 €.

Graphique 2 : Facteurs d'évolution de la masse salariale

Les **équivalents temps pleins travaillés (ETPT)** sont en hausse de + 34,14, alors qu'entre 2021 et 2022 la variation était de + 37,89, selon une répartition présentée sur le graphique 3. Cette hausse est ventilée de la façon suivante : + 16,87 ETPT plafond 1 (État) et + 17,32 ETPT plafond 2 (établissement, sur ressources propres). Les BIATTS contractuels se partagent entre plafond 1 (+ 18,55) et plafond 2 (+ 11,96).

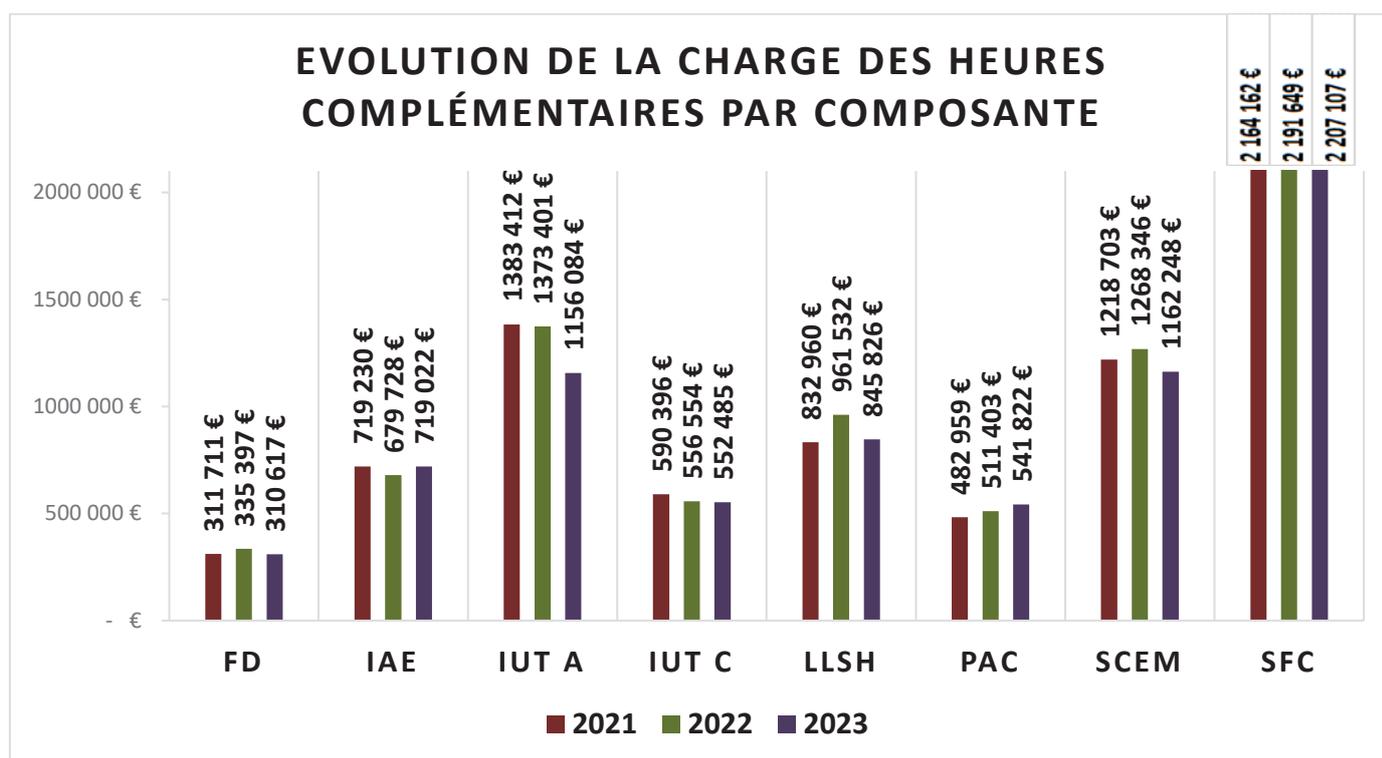
Graphique 3 : Contribution des éléments par statut à la variation des ETPT et de la paie



La **dépense en heures complémentaires** (voir *infra* graphique 4), hors services centraux, baisse de $-4,9\%$ (alors qu'entre 2023 et 2022 la hausse avait été de $+2,26\%$) passant de 7 880 056 € à 7 495 211 €.

Cela correspond à un passage de 160 519 heures complémentaires (dont 75 105 heures pour les titulaires) à 148 274 heures complémentaires (dont 72 701 heures pour les titulaires).

Graphique 4 : Évolution des heures de cours complémentaires par composante



2.2.2 Les autres charges de fonctionnement

Tableau 10 : Évolution des autres charges de fonctionnement

COMPTE	LIBELLES	CHARGES 2021	CHARGES 2022	CHARGES 2023	VARIATION
60	Achats consommables	3 930 123 €	5 153 656 €	5 811 954 €	12,8%
61	Services extérieurs	2 827 117 €	3 109 847 €	3 026 281 €	-2,7%
62	Autres services extérieurs	5 736 401 €	7 503 604 €	8 680 428 €	15,7%
63	Impôts et taxes	90 761 €	28 800 €	42 363 €	47,1%
631+632	Impôts et taxes sur salaires	1 007 391 €	1 067 098 €	1 054 961 €	-1,1%
65	Autres charges de gestion courante	3 675 089 €	3 384 285 €	3 681 960 €	8,8%
66	Charges financières	1 497 €	1 598 €	3 855 €	141,2%
68	Dotations aux Amortissements Et Provisions	8 477 487 €	7 576 282 €	7 291 215 €	-3,8%
	TOTAL AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	25 745 866 €	27 825 171 €	29 593 017 €	6,4%

Les **dépenses de fonctionnement** (hors masse salariale) augmentent de + 6,4 % (tableau 10). Hors charges d'amortissements et de provisions (compte 68), elles sont en hausse de 10,14 % contre une hausse de 17,26 % entre 2021 et 2022.

2.2.2.1 Les charges décaissables

60 – Dépenses de fluides, entretien, fournitures administratives et d'enseignement, etc. (4,32 % des charges contre 4,06 % en 2022)

Les achats, regroupés dans les comptes 60, affichent une **hausse de + 658 298 €, soit + 12,8 %** (contre + 31,1 % en 2022). Cette hausse concerne principalement deux postes de dépenses : l'électricité (compte 60611) pour + 523 736 € et le gaz (compte 60613) pour + 225 890 €. Les autres postes s'équilibrent à – 91 328 €.

La hausse de l'électricité et du gaz est une nouvelle fois liée à la conjoncture : si sur 2022 a été payé le dernier mois de consommation 2021 (287 051 €), ce qui constituait une année à 13 mois, le montant de l'année de référence de 2021, à 12 mois, peut être évaluée à 1 211 939 €.

Le montant 2023 de ces deux postes s'élève à 2 986 862 €, contre 2 237 236 € en 2022. En regard de la compensation du ministère de 570 274 €, le surcoût pour l'USMB est de :

- + 180 k€ par rapport à 2022 ;
- + 1 205 k€ par rapport à 2021.

L'évolution est conséquente sur l'ensemble des sites, notamment sur Annecy, n raison d'un effet prix, la consommation restant dans la moyenne de 2021-2022 :

	2021	2022	2023	EVOL 2023/2021
GAZ	€	€	€	%
Annecy	193 898	379 372	451 653	132,93%
Jacob	123 274	254 623	308 572	150,31%
Bourget	228 517	430 025	529 684	131,79%
TOTAL	545 689 €	1 064 019	1 289 909 €	136,38%
Electricité	€	€	€	%
Annecy	298 339	503 120	852 722	185,82%
Jacob	111 031	231 969	226 157	103,69%
Bourget	256 880	438 127	618 073	140,61%
TOTAL	666 250 €	1 173 217	1 696 953 €	154,70%
TOTAL GAZ+ELEC	1 211 939 €	2 237 236 €	2 986 862 €	146,45%

61 – Locations, travaux d'entretien, documentation (2,25 % des charges en 2023 et 2,45 % en 2022)

La baisse de – 83 566 €, soit – 2,7 %, est constituée essentiellement :

- de la baisse des postes Etudes et recherches (compte 617) pour – 88 535 € et de la Documentation technique et pédagogique (compte 6183) pour - 145 033 €, après des hausses équivalentes entre 2021 et 2022, liées au schéma directeur numérique et à la certification en langues ;
- de l'augmentation du postes Location (compte 613) pour + 78 857 € qui concernent les locations immobilières, des travaux d'entretien (compte 615) pour + 29 835 € et des primes d'assurance pour + 27 096 €.

Ce dernier poste doit être particulièrement surveillé en raison de l'augmentation des

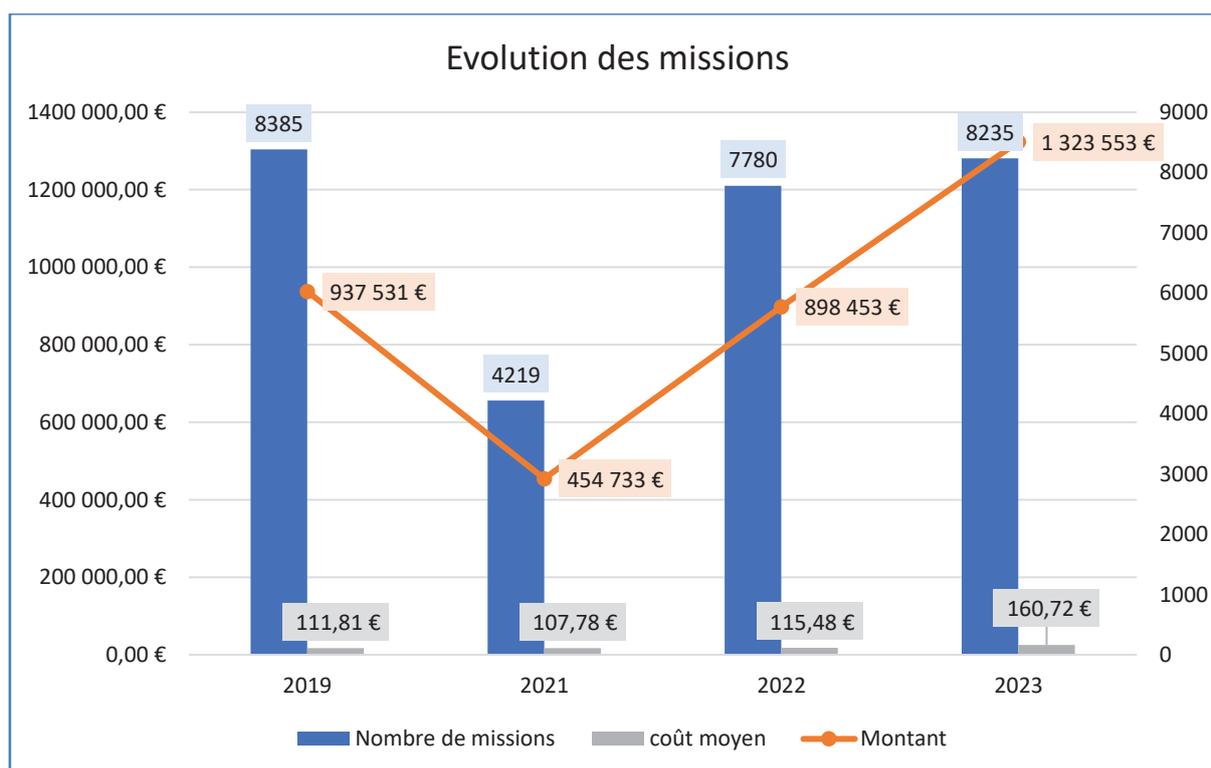
primes liée à la hausse des taxes liées, à la sinistralité, mais aussi à la souscription à venir de dommage-ouvrage sur la construction des bâtiments.

62 – Autres services extérieurs (6,45 % des charges contre 5,91 % en 2022)

Le montant des autres services extérieurs **augmente de + 15,7 %** (+ 1 176 824 €) contre une hausse de +30,1 % entre 2021 et 2022. Si les comptes 621 et 622 (personnels extérieurs et intermédiaires) baissent fortement de – 280k€, les hausses les plus importantes concernent :

- les prestations liées aux contrats de nettoyage pour + 263 264 € (compte 6286) avec le renouvellement du marché fin 2022 ;
- les prestations extérieures informatiques pour + 269 693 € (compte 6287), dont l'accompagnement par une AMO pour les projets de la DN;
- les frais de missions pour + 425 099 € (compte 6256) ;
- les frais de réception pour +91 517 € (compte 6257).

S'agissant des **missions**, on peut noter que si le nombre de missions effectuées en 2023 est assez proche de celui que nous connaissions en 2019 (2020 exclu), en revanche le coût par mission est en très forte augmentation :



Dans le cadre du Plan de sobriété, l'Etat préconise une réduction en 2024 de - 20% de dépenses liées aux déplacements professionnels par rapport à 2019, avec une cible 2027 à - 30%.

Le compte 6283 regroupe les achats de prestations de formation continue de l'USMB. Il affiche une hausse de + 176 891 €, pour atteindre 694 809 €, après une baisse de 107 368 € en 2022 où il y avait eu un moindre recours à des prestataires extérieurs par la DRH pour la formation des personnels de l'établissement et par le service de

formation continue.

L'établissement a fait aussi appel à des sociétés de gardiennage dans le cadre des horaires d'ouverture élargies dans les bibliothèques comme en 2022 mais aussi pour la surveillance aux abords des locaux loués pour examens : ainsi le compte 6285 (prestations extérieures de gardiennage) augmente de + 71 188 €, après déjà une hausse de + 65 150 € en 2022.

63 – Impôts et taxes (0,82 % des charges en 2023 contre 0,86 % en 2022)

Il s'agit d'une hausse des taxes sur salaires (63P) de 13 563 € et d'une baisse du compte 63F (- 12 137 €), principalement au titre de la baisse du versement mobilité liée à la correction d'affectation de personnels sur le site d'Annecy, où le taux du versement mobilité du Grand Annecy est inférieur à celui de Grand Chambéry.

65 – Bourses, subventions versées, redevances de licences et de brevets, etc. (2,74 % des charges contre 2,67 % en 2022)

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de + 8,8 %, soit + 297 675 €. Cela concerne :

- le versement de bourses d'études en forte augmentation (+ 316 789 €) ;
- les lignes « admission en non-valeur » (créances irrécouvrables, passée tous les deux ans) pour + 74 516 € ;
- les redevances et brevets pour + 95 185 € ;
- les « autres charges diverses » pour + 181 108 €.

En revanche, les annulations de titres émis les années antérieures baissent des – 421 501 € passés en 2022 en raison d'une facture émise deux fois.

66 – Charges financières

Elles correspondent à des pertes de changes. Le solde de ce compte (3 855 €) est à rapprocher de la recette de même nature (compte 76 : 592 €). Les montants ne sont pas significatifs.

2.2.2.2 Les charges non décaissables

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions (5,42 % des charges contre 5,97 % en 2022)

Ces charges diminuent de – 285 068 €, après la diminution conséquente – 901 205 € en 2022 due à la baisse des provisions.

L'amortissement des immobilisations est obligatoire. Il permet de constater en comptabilité leur perte irréversible de valeur dans le temps. Ce mécanisme consiste à enregistrer en charge, sur chaque exercice, la dépréciation des biens durables (immobilisations) qui constituent le patrimoine de l'université (constructions, matériels, etc.). Il n'entraîne pas de flux financier vers l'extérieur ; on parle de charges non décaissables ; il contribue donc à la capacité d'autofinancement des investissements.

L'ensemble des immobilisations de l'établissement sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée. Le montant de la dotation aux amortissements est passé de

6 639 769 € en 2022 à 7 034 311 € en 2023, soit une hausse de + 5,9 %. Ce montant est compensé, pour les immobilisations financées par des subventions, par un produit non encaissable (compte 7813 : quote-part des financements rattachés à des actifs) de 5 458 419 €, qui augmente de + 2,20 %.

En plus des dotations aux amortissements, les autres charges non décaissables sont composées de :

- 58 341 € de dotations aux provisions pour risques liées à des contentieux, en baisse de – 144 813 € ;
- 198 563 € de dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants, en baisse de – 534 796 €, car une part de la dotation passée en 2022 couvrait les exercices 2015-2021.

2.3 L'analyse du résultat et de la CAF

Le résultat net comptable de l'exercice (résultat de la section fonctionnement) est égal à la différence entre les produits et les charges.

Il s'élève pour l'année 2023 à – **985 779 €**. Il se situe au-delà de la zone de vigilance selon les normes du MESR (Résultat de l'exercice < 2 %). Il comprend 504 387 € de SCSP nets titrée sur 2023 mais destinés à financer des activités sur les exercices ultérieurs qui vont abonder le fonds de roulement. A contrario, il comprend également 102 891 € de déficit virtuel lié à un prélèvement de CVEC sur le fonds de roulement.

Le tableau 11 présente la répartition du montant de la CVEC encaissée en 2023 (986 985,61 €) entre le FSDIE, le service de santé des étudiants (SSE) et les projets. À cet encaissement s'ajoutent 707 763,46 € de recettes antérieures suivies dans le fonds de roulement.

Tableau 11 : CVEC en 2023

Répartition	Répartition 2023	Solde 2022	Dispo
FSDIE	296 095,68 €	398 652,51 €	694 748,20 €
Service de santé étudiants	253 168,00 €	0	253 168,00 €
CVEC disponible pour projets	373 339,93 €	309 110,95 €	682 450,88 €
SDS	64 382,00 €	- €	64 382,00 €
TOTAL	986 985,61 €	707 763,46 €	1 694 749,07 €

Le tableau 12 présente les grandes lignes des dépenses engagées en 2023. Les dépenses sur les projets CVEC « activités étudiantes » concernent les actions culturelles (34 378,8€), le bien-être étudiants (32 712,47 €), le développement de l'inclusion (70 195,79 €), l'accueil des étudiants (68 515,09 €), les démarches écoresponsables (15 789,82 €) et la vie étudiante connectée (6 559,69 €).

Dans le domaine sportif, la CVEC a financé une partie des heures complémentaires et des achats de matériels et équipements, ce qui correspond aux dépenses dédiées à la pratique en autonomie des étudiants (64 382 €, auxquels s'ajoutent 16 101,29 € dans les projets).

La masse salariale liée à ces actions ainsi que celle des personnels contractuels du service de la vie étudiante et de campus sont imputée sur les recettes CVEC. Le solde de la CVEC fin 2023 s'élève à 722 371,87 €. Il est équivalent à celui de 2022, mais, proportionnellement au montant encaissé, il constitue une meilleure réalisation de la dépense.

Tableau 12 : CVEC dépensée en 2023 au titre du FSDIE et des projets

Dépensé 2023	972 377,20 €	
	FSDIE	268 597,24 €
	Service santé étudiants	253 168,00 €
	Autres activités CVEC	450 611,96 €
Solde 2023	722 371,87 €	

Détail des dépenses "autres activités CVEC" (€)		
	Service des sports	64 382,00 €
	Projets étudiants CVEC MS	107 547,01 €
	Projets étudiants CVEC	278 682,95 €

Le tableau 13 présente le calcul de la CAF qui s'élève pour 2022 à 2 817 633 €, soit 3 126 794 € de moins qu'en 2021. La CAF se calcule normalement par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle est ici calculée à partir du résultat comptable corrigé des charges non décaissables et produits non encaissables.

Tableau 13 : Calcul de la CAF pour les exercices 2020, 2021 et 2022

Calcul de la CAF	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement/déficit de fonctionnement	3 569 968 €	1 218 633 €	- 985 779 €
+ 68 Dotation aux amortissements et provisions	8 476 393 €	7 576 282 €	7 291 215 €
-78 reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	- 6 101 934 €	- 5 977 281 €	- 5 766 562 €
-754 Quote part virée au résultat		- €	- €
Montant de la CAF	5 944 427 €	2 817 633 €	538 873 €

3 LA SECTION INVESTISSEMENT

3.1 Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement titrées en 2023, hors CAF, s'élèvent à 2 153 652 €. Ces recettes diminuent de - 0,14 %. Le tableau 14 en présente le détail.

Tableau 14 : Détail des recettes d'investissement 2021 à 2023

COMPTES	INTITULES	RECETTES 2021	RECETTES 2022	RECETTES 2023
101R	Financement non rattaché à des actifs- État	-581 010 €	-126 689 €	-682 282 €
104131	Financement rattaché à des actifs - État	1 686 202 €	1 253 238 €	1 408 079 €
1312	Financement Région	977 647 €	-302 827 €	-1 766 041 €
1313	Financement Département	50 287 €	-50 287 €	836 684 €
1314	Communes		0 €	-43 811 €
1316	Financement UE	-20 124 €	-50 215 €	2 049 €
1317	Financement par d'autres organismes	-337 244 €	-863 865 €	-131 596 €
1318	Financement autre non rattaché à des actifs	-8 777 €	-11 146 €	0 €
134	Financement autre rattachés à des actifs (Collectivités, taxe d'apprentissage)	1 046 493 €	2 301 849 €	2 661 020 €
1349	Autres organismes		1 298 €	0 €
274R	Prêt à des personnels	0 €		-400 €
275R	Cautions	1 500 €	11 242 €	0 €
355R	Variation de stock			-130 049 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 814 973 €	2 162 599 €	2 153 652 €

Il faut distinguer les recettes réalisées sans rattachement à des actifs (comptes 101 et 131) et celles qui l'ont été (comptes 104 et 134). Les négatifs des comptes 101 et 131 sont en lien avec les montants figurant aux comptes 104 et 134. En effet, les subventions titrées sans qu'on puisse les rattacher à une immobilisation sont comptabilisées sur l'un de ces comptes, selon leur origine. Dès que les immobilisations financées peuvent être rattachées à une subvention, on retire les montants correspondants des comptes 101 et 131 ; il arrive ainsi que les rattachements à des actifs soient supérieurs aux titres émis et génèrent ainsi un négatif sur les comptes concernés.

Ont été rattachés 1 408 079 € à des actifs les financements de l'État, dont :

- Chaufferie biomasse du Bourget 89 898,05 €
- Investissements pédagogiques (plan ORE) : 634 078,81 €
- Sécurité atelier 14 au Bourget 78 232,93 €
- Rénovation étanchéité bât.23 Jacob 121 900,00 €
- HELIOSTIM : 167 092,92 €

Au compte 134 on retrouve les rattachements des financements pour 2 661 019,83, dont :

- Région (Halle des sports, Polytech, bâtiment Maurienne, CEDES 2020) pour 1 691 275,28 €
- Départements (CSMB et Département de la Savoie) pour 301 804,37 €.

3.2 Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement 2023 (tableau 15) est de 9 686 976 €, en hausse de +86,6 % par rapport à 2022.

Pour mémoire et comme en recettes, il s'agit ici de la comptabilité en droits constatés, en investissement général et fléché, ce qui peut différer de la comptabilité budgétaire selon la date de service fait.

Tableau 15 : Détail des dépenses d'investissement 2021 à 2023

COMPTES	LIBELLES	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	DEPENSES 2023
205	Logiciels	62 008 €	51 773 €	80 867 €
208	Autres immobilisations incorporelles	0 €	5 805 €	0 €
212	Agencement et aménagement de terrain	10 706 €	3 654 €	0 €
213	Constructions	1 767 229 €	1 043 562 €	1 152 650 €
215	Installations tech. matériel, outillage	1 225 470 €	1 083 129 €	1 096 898 €
218	Équipements	1 400 830 €	1 772 288 €	1 588 748 €
231*	Constructions en cours	533 260 €	1 174 406 €	5 505 665 €
232	Immobilisations incorporelles en cours	29 964 €	22 384 €	49 996 €
238	Avance sur immobilisation		24 641 €	189 893 €
254	Plantations	7 663 €	0 €	22 261 €
274	Prêt à des personnels			
275	Cautions	961 €	10 281 €	0 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 037 130 €	5 191 923 €	9 686 976 €

En 2023, des travaux importants ont été réalisés mais constituent encore des encours, ce qui explique la forte hausse du compte 231 (constructions en cours). Des travaux moins conséquents peuvent être directement immobilisés sur des comptes 21*, qui contiennent par ailleurs les acquisitions (matériels informatiques, mobiliers, etc.).

Ainsi, en 2023 ont été engagés ou réalisés des travaux sur la bibliothèque universitaire de Jacob (668 k€), la chaufferie du Bourget du Lac (1 084 k€), la rénovation de l'étanchéité du bâtiment 23 à Jacob (273 k€), les travaux du CEPART (758 k€), ainsi que l'opération de rénovation de l'IUT et de l'accueil de site d'Annecy (417 k€).

D'autres opérations font l'objet d'une comptabilisation : la passerelle de l'IUT A (310 k€), les terrains synthétiques de sport (491 k€) ou la rénovation de la toiture de l'IUT de Chambéry (423 k€).

Il est à noter que les opérations de patrimoine ne font pas l'objet d'une méthode d'évaluation à l'avancement, par laquelle un produit à recevoir équivalent à la dépense réalisée est constaté en fin d'exercice. S'agissant d'opérations financées, cette méthode doit être appliquée à l'avenir au vu des montants importants de travaux programmés.

4 LE FONDS DE ROULEMENT

La variation du fonds de roulement sur l'exercice 2023 est explicitée sur un exercice dans le tableau 16.

Tableau 16 : Évolution du fonds de roulement 2022-2023

	Réserves disponibles	CVEC dont FSDIE	SCSP	Provisions et dépréciations de créances	Total
FDR après Compte financier 2022	10 811 551 €	707 763 €	1 068 050 €	3 170 170 €	15 757 534 €
Plan tourisme			203 153 €		203 153 €
Projet SERVET			- 42 000 €		- 42 000 €
DSG DRI			- 70 000 €		- 70 000 €
DSG Recherche			- 354 042 €		- 354 042 €
DSG QVT			- 70 000 €		- 70 000 €
Dialogue de performance			301 234 €		301 234 €
Réserve travaux financés sur SCSP			256 723 €		256 723 €
Reclassement enseignants chercheurs 2fois le smic			- 32 663 €		- 32 663 €
Accueil étudiants handicapés			- 24 000 €		- 24 000 €
Revalorisation indemnitaire personnels de la filière administrative			- 119 855 €		- 119 855 €
Refonte indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque			- 32 091 €		- 32 091 €
Variation 2023	- 6 974 280 €	14 609 €		- 51 239 €	- 7 010 910 €
FDR après Compte financier 2023	3 837 271 €	722 372 €	1 084 509 €	3 118 931 €	8 763 083 €

Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 8 763 083 € au 31 décembre 2023. Il diminue de - 6 994 421 €, soit - 44 %. Les réserves disponibles diminuent de - 65 %, les réserves CVEC sont stables. Les provisions diminuent de - 2 %. Les réserves issues de la SCSP sont en progression de + 2 %. En effet, si l'USMB a utilisé des crédits dont l'utilisation est pluriannuelle ou qui avaient été notifiés trop tardivement en 2022 pour être consommés (DSG, revalorisations indemnitaires), de nouvelles dépenses financées sont à réaliser sur 2024.

A la fin de l'exercice 2023, les nouveaux éléments qui sont fléchés sur le fonds de roulement concernent :

- Le « Plan tourisme », pour 203 153 € (qui s'ajoutent aux 276 399 € qui restent fléchés au 31/12/2023) ;
- Un solde à engager par la DRI, au titre du DSG, pour 47 000 € (sur les 117 000 € de 2023) ;
- Le solde des dépenses à engager sur le dialogue de performance pour 301 234 € (en regard des 700 000 € notifiés dans la SCSP) ;
- Un solde des dépenses de sécurité, sûreté, conformité, accessibilité, financées sur SCSP pour 256 723 € ;
- Un crédit CVEC pour le montant précédemment vu de 722 372 € ;
- Les provisions et dépréciations des créances pour 3 118 931 €.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement représentait **25 jours** de dépenses décaissables de fonctionnement, soit 23 jours de moins qu'en 2022.

5 L'exécution budgétaire

5.1 L'exécution budgétaire en droits constatés

Le tableau 17 présente les écarts entre la dernière prévision budgétaire (BR2) et la réalisation.

Tableau 17 : Exécution du budget

		Prévisions 2023	Réalisations 2023	Taux de réalisation
<i>Section de fonctionnement</i>	Total des produits	133 370 240 €	133 537 432 €	100%
	Total des charges	136 038 139 €	134 523 211 €	99%
	Personnel	105 846 605 €	104 930 194 €	99%
	Fonctionnement	30 191 534 €	29 593 017 €	98%
	Excédent/Déficit	-2 667 899 €	-985 779 €	
<i>Section d'investissement</i>	Ressources	4 948 816 €	2 692 525 €	54%
	CAF (+) ou IAF (-)	-884 299 €	538 873 €	161%
	Financements de l'actif	5 833 115 €	2 153 652 €	37%
	Investissements	10 630 120 €	9 686 976 €	91%
	Variation du FDR	-5 681 304 €	-6 994 451 €	

Le taux d'exécution s'est amélioré en fonctionnement de 2 points par rapport à 2022, passant de 96 % à 98 %. Il s'est également nettement amélioré en investissement, passant de 57 % à 91 %. La déprogrammation du BR2 a fortement contribué à cette amélioration.

5.2 Le tableau des emplois

Le tableau des emplois est présenté en annexe (tableau 1). Le tableau 18 ci-après présente les écarts en équivalent temps plein travaillé (ETPT) entre la consommation d'emplois réalisée et celle prévue lors du budget initial et lors du dernier budget rectificatif 2023.

La consommation des emplois en ETPT est inférieure de 1,53 % à la dernière prévision. La variation entre la prévision et la réalisation est de – 27,56 ETPT répartie comme suit : - 16,43 ETPT pour le plafond 1 (État) et – 11,13 ETPT pour le plafond 2 (établissement). On constate une nouvelle dégradation de la prévision (- 20,39 ETPT en 2022), signe des difficultés de recrutement de l'établissement.

Tableau 18 : Consommation des emplois

PLAFOND D'EMPLOI	CATEGORIE	EXECUTION 2023	BR2	BI 2023	EXE 2023 - BR2 2023
1	TITULAIRES ENS	521,57	521,37	533,32	0,20
	TITULAIRES BIATSS	394,74	400	412,65	-5,26
	NON TITULAIRES ENS	48,68	50,61	46	-1,93
	ATER ET DOCTORANT CONTRACTUEL	49,66	53,35	54,33	-3,69
	NON TITULAIRES ENS CDI	8,33	6,25	6,25	2,08
	NON TITULAIRES BIATSS	59,54	67,12	53,88	-7,58
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	22,83	23,08	19,48	-0,25
TOTAL P1		1 105,35	1 121,78	1 125,91	-16,43
2	NON TITULAIRES ENS CDD	18,5	15,47	15,83	3,03
	NON TITULAIRES ENS CDI	11,17	12,83	12,83	-1,66
	NON TITULAIRES BIATSS	112,03	103,83	110,81	8,20
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	27,14	29,73	24,55	-2,59
	DOCTORANTS	69,58	71,26	68,8	-1,68
TOTAL P2		238,42	233,12	232,82	5,30
Total général		1 343,77	1 354,90	1 358,73	-11,13

5.3 L'exécution budgétaire en recettes et en dépenses en CP

5.3.1 Les recettes

Le tableau 19 page suivante, présente l'exécution des recettes de l'établissement, composées des recettes globalisées et des recettes fléchées pour 2021, 2022 et 2023. Le taux d'exécution global est en hausse par rapport à 2022, mais une baisse du taux d'exécution au niveau des recettes fléchées est constatée.

Tableau 19 : Exécution des recettes 2021 à 2023

	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	121 273 335 €	120 038 739 €	1 234 596 €	99%
Subvention pour charges de service public	94 406 570 €	96 344 846 €	- 1 938 276 €	102%
Autres financements de l'Etat	920 315 €	1 028 467 €	- 108 152 €	112%
Fiscallité affectée	905 527 €	930 626 €	- 25 099 €	103%
Autres financements publics	9 114 535 €	7 574 476 €	1 540 059 €	83%
Recettes propres	15 926 388 €	14 160 324 €	1 766 064 €	89%
Recettes fléchées	1 574 900 €	1 456 282 €	118 618 €	92%
Financements de l'Etat fléchés	89 450 €	85 050 €	4 400 €	95%
Autres financements publics fléchés	1 485 450 €	1 371 232 €	114 218 €	92%
Recettes propres fléchées			- €	
Recettes totales	122 848 235 €	121 495 021 €	1 353 214 €	99%

	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	127 865 854 €	124 844 491 €	3 021 363 €	98%
Subvention pour charges de service public	98 136 173 €	97 903 588 €	232 585 €	100%
Autres financements de l'Etat	1 616 961 €	2 126 641 €	- 509 680 €	132%
Fiscallité affectée	873 000 €	641 405 €	231 595 €	73%
Autres financements publics	11 980 622 €	9 952 795 €	2 027 827 €	83%
Recettes propres	15 259 098 €	14 220 062 €	1 039 036 €	93%
Recettes fléchées	736 888 €	473 977 €	262 911 €	64%
Financements de l'Etat fléchés	300 000 €	274 193 €	25 807 €	91%
Autres financements publics fléchés	436 888 €	199 784 €	237 104 €	46%
Recettes propres fléchées			- €	
Recettes totales	128 602 742 €	125 318 468 €	3 284 274 €	97%

	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	130 203 170 €	131 580 881 €	-1 377 711 €	101,06%
Subvention pour charges de service public	101 248 854 €	102 857 016 €	-1 608 162 €	101,59%
Autres financements de l'Etat	458 264 €	182 600 €	275 664 €	39,85%
Fiscalité affectée	907 288 €	986 986 €	-79 698 €	108,78%
Autres financements publics	12 094 417 €	12 583 737 €	-489 320 €	104,05%
Recettes propres	15 494 347 €	14 970 542 €	523 805 €	96,62%
			0 €	
Recettes fléchées	3 040 040 €	1 098 000 €	1 942 040 €	36,12%
Financements de l'Etat fléchés	300 000 €	290 000 €	10 000 €	96,67%
Autres financements publics fléchés	2 740 040 €	808 000 €	1 932 040 €	29,49%
Recettes propres fléchées	0 €	0 €	0 €	
Recettes totales	133 243 210 €	132 678 881 €	564 329 €	99,58%

5.3.1.1 Les recettes globalisées

Le tableau 20 présente la différence entre la prévision et la réalisation de la recette de subvention pour charges de service public.

Tableaux 20 : Détail de la subvention pour charges de service public

	Notification définitive	Budget 2023	Différence notification définitive/BR2
MASSE SALARIALE	92 896 852 €	92 168 741 €	- 728 111 €
Masse salariale	86 061 933 €	86 061 933 €	- €
DSG2 2022	500 000 €	500 000 €	- €
DSG 1 STAPS		- €	- €
Hausse du point d'indice	2 712 971 €	2 712 971 €	- €
Révision IFSE infirmiers		- €	- €
Réforme études de santé : effectifs étudiants		- €	- €
PPCR 2022		- €	- €
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels filière administrative		- €	- €
Revalorisation indemnitaire 2022 taux de promotion des personnels administratifs B et C		- €	- €
Revalorisation indiciaire des personnels administratifs cat C		- €	- €
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels filière ITRF Bibliothèque		- €	- €
Contrats doctoraux ENS X ajustement de l'impact de la hausse point indice juillet 2022	- 5 006 €	- 5 006 €	- €
LPR 2022 Repyramidage 2021 et 2022 enseignants chercheurs et second degré		- €	- €
LPR 2021 refonte indemnitaire BIATSS	32 091 €	32 091 €	- €
LPR 2021 reclassement enseignants chercheurs et mesures "deux fois SMIC"		- €	- €
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux (année pleine)	26 344 €	26 344 €	- €
LPR 2022 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré	443 419 €	443 419 €	- €
LPR 2022 chaire des professeurs juniors	110 001 €	110 001 €	- €
Complément protection sociale santé	126 382 €	126 382 €	- €
LPR 2022 revalorisation contrats doctoraux (tiers d'année)		- €	- €

	Notification 2023	Budget 2023	Différence
LPR 2022 création contrats doctoraux (tiers d'année)	21 298 €	21 298 €	- €
LPR 2022 : repyramidage IRTF	24 440 €	24 440 €	- €
LPR 2023 classement des jeunes chercheurs	3 990 €	3 990 €	- €
LPR 2023 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants second degré	454 244 €	454 244 €	- €
LPR 2023 repyramidage enseignants chercheurs et second degré	23 160 €	23 160 €	- €
LPR 2023 création contrats doctoraux (tiers d'année)	11 022 €	11 022 €	- €
LPR 2023 revalorisation contrats doctoraux (cohorte 2020 et 2021)	60 382 €	60 382 €	- €
LPR 2023 chaire des professeurs juniors	19 221 €	19 221 €	- €
LPR 2023 : progression de carrière IGR	4 801 €	- €	- 4 801 €
LPR 2023 : repyramidage ITRF (ASI)	12 902 €	- €	- 12 902 €
LPR 2023 : repyramidage ITRF (TRF)	16 743 €	- €	- 16 743 €
LPR 2023 : revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	24 876 €	- €	- 24 876 €
LPR 2023 : refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1er septembre 2023)	23 930 €	- €	- 23 930 €
Réforme des services de santé	55 680 €	55 680 €	- €
Plan Tourisme 2022		- €	- €
Action spécifique : Plan Tourisme	313 080 €	313 080 €	- €
Actions spécifiques : CRCT HORS SHS	5 000 €	5 000 €	- €
Actions spécifiques : CRCT SHS	10 000 €	10 000 €	- €
Actions spécifiques : Dialogue de performance 2023	700 000 €	700 000 €	- €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (en tiers d'année)	57 000 €	57 000 €	- €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (année pleine)		- €	- €
Action spécifique : compensation emploi IGE	60 000 €	60 000 €	- €
Actions spécifiques : IUF	36 482 €	28 307 €	- 8 175 €
Actions spécifiques : Apprentissage	118 000 €	- €	- 118 000 €
Actions spécifiques : Prime COVID		- €	- €
LPR 2023 : classement des jeunes chercheurs	31 956 €	- €	- 31 956 €
LPR 2023 : indemnité différentielle 2 SMICS	3 841 €	- €	- 3 841 €
LPR 2023 : repyramidage ITRF (provision IGE)	8 678 €	- €	- 8 678 €
LPR 2023 : repyramidage ITRF (provision IGR)	3 539 €	- €	- 3 539 €
LPR 2023 : RIPEC C1 professions libérales 2022	10 474 €	- €	- 10 474 €
Rendez-vous salarial du 12 juin 2023	473 978 €	313 782 €	- 160 196 €
Soutien trajectoire financière	300 000 €	- €	- 300 000 €

	Notification 2023	Budget 2023	Différence
FONCTIONNEMENT	9 430 164 €	8 760 113 €	- 670 051 €
Fonctionnement	7 239 782 €	7 239 782 €	- €
Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	180 146 €	180 146 €	- €
Abes	- 83 633 €	- 83 633 €	- €
Compensation boursiers	914 149 €	930 322 €	16 173 €
FFSU Heures de district	8 100 €	8 100 €	- €
LPR 2023 : aide au démarrage moyens aux laboratoires	33 000 €	33 000 €	- €
LPR 2023 : aide au démarrage moyens aux laboratoires		- €	- €
LPR 2023 : moyens aux laboratoires	22 777 €	22 777 €	- €
Action spécifique : Plan tourisme	170 220 €	170 220 €	- €
Action spécifique : Plan bibliothèques ouvertes	27 330 €	27 330 €	- €
Action spécifique : AMI émergences projet Acc'INNOV		- €	- €
Action spécifique : Aides spécifiques aux étudiants handicapés	142 000 €	127 000 €	- 15 000 €
Action spécifique : Chèque psy crise sanitaire	27 940 €	35 000 €	7 060 €
Surcoût énergétique	570 274 €	- €	- 570 274 €
Action spécifique : Contribution TOEIC/TOEFL	33 570 €	- €	- 33 570 €
Action spécifique : Dispositif apprentissage	61 111 €	- €	- 61 111 €
Action spécifique : IUF crédits scientifiques	41 250 €	41 250 €	- €
Action spécifique : Enquête Insertion doctorants	400 €	- €	- 400 €
Action spécifique : Enquête Insertion	10 105 €	- €	- 10 105 €
Action spécifique : Indemnités CNU	28 824 €	12 000 €	- 16 824 €
Action spécifique : Indemnités CNU-frais de déplacement		14 000 €	14 000 €
Action spécifique : Concours ITRF	2 819 €	2 819 €	- €
Opérations immobilières	520 000 €	320 000 €	- 200 000 €
Accessibilité	80 000 €	80 000 €	- €
Dotation sûreté	100 000 €	- €	- 100 000 €
Mise en conformité	100 000 €	- €	- 100 000 €
Mise en sécurité	240 000 €	240 000 €	- €
TOTAL	102 847 016 €	101 248 854 €	- 1 598 162 €

Des subventions complémentaires ou supplémentaires ont été annoncés par la notification définitive parvenu à l'établissement le 18 décembre 2023.

L'écart détaillé ci-dessus concerne principalement :

- Un soutien non pérenne du ministère au surcoût énergétique pour 570 000 € ;
- Un soutien non pérenne à la trajectoire financière et à la masse salariale pour 300 000 € ;
- La compensation des mesures indiciaires pour le plafond 1, à 75%, pour 160 196 € ;
- Le dispositif Apprentissage 2023 en masse salariale pour 118 000 € et en fonctionnement pour 61 111 € ;
- Un complément de dotation sur les crédits de sûreté et de conformité pour 200 000 € ;
- Des mesures de repyramidage et de revalorisation dans le cadre de la LPR 2023 pour 141 740 €.

Les mesures salariales ont été financées par un solde budgétaire disponible sur les heures complémentaires et dans la mesure où une compensation des mesures indiciaires à 50% avait été inscrite au BR2.

L'apprentissage représente pour sa part un coût de 228 000 € pour les contrats d'apprentis de l'établissement.

Enfin, les crédits de sûreté et de conformité doivent permettre de financer des dépenses engagées et jusqu'ici autofinancées par l'USMB sur ces thématiques.

Les tableaux 21 et 22 présentent les écarts pour les postes « autres financements de l'État », « autres financements publics » et « autres ressources propres ».

Tableau 21 : Écart entre la prévision et la réalisation des autres financements de l'État et autres financements publics

	Budget 2023		Réalisé 2023		Différence
	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	
Valorisation				36 054 €	36 054 €
ANR investissements d'avenir		2 679 795 €		4 054 610 €	1 374 815 €
ANR hors investissements d'avenir		2 172 523 €		2 612 669 €	440 146 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région		1 640 862 €		672 730 €	-968 132 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne		3 117 842 €		2 698 705 €	-419 137 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	458 264 €	2 483 395 €	182 600 €	2 457 469 €	-301 590 €
Autres recettes				51 500 €	51 500 €
TOTAL	458 264 €	12 094 417 €	182 600 €	12 583 737 €	213 656 €

La majorité des contrats de recherche bénéficie de ressources publiques. Or, il y a très souvent un décalage entre la facturation et l'encaissement, qui rend difficile la connaissance de la date à laquelle le financeur versera les fonds.

Au global, les postes de recettes s'équilibrent entre eux à – 213 656 €.

Tableau 22 : Écart entre la prévision et la réalisation des ressources propres

	Budget 2023	Réalisé 2023	Différence
Droits d'inscription	2 599 150 €	2 024 453 €	-574 697 €
Formation continue, diplômes propres et VAE	9 509 406 €	9 545 370 €	35 964 €
Taxe d'apprentissage	737 675 €	656 342 €	-81 333 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1 291 166 €	633 941 €	-657 225 €
Valorisation	5 825 €	490 544 €	484 719 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		75 363 €	75 363 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	46 940 €	155 312 €	108 372 €
Autres recettes	1 304 185 €	1 389 217 €	85 032 €
TOTAL	15 494 347 €	14 970 542 €	-523 805 €

En recherche, l'écart entre la prévision et la réalisation est lié à des crédits ouverts en prévision de recettes qui n'ont pas été réalisées.

La taxe d'apprentissage, en termes de produit encaissé (et non de recette titrée comme vu *supra*) est moindre par rapport à la recette escompté. L'année 2023 a été encore accidentée en termes de versements et un solde pourrait être réparti sur ce début d'exercice 2024 entre les établissements qui, comme l'USMB, ont vu leur montant encaissé diminuer.

Par ailleurs et pour mémoire, en termes de fiscalité affectée, les modalités de versement de la CVEC ont été modifiées. Jusqu'en 2022, les universités recevaient en juin le solde de la contribution au titre de l'année universitaire N-1/N et en octobre le premier de versement de l'année universitaire N/N+1.

Les versements de l'année universitaire sont désormais effectués en janvier et en juin pour l'année civile. En 2023, l'USMB a donc perçu l'intégralité de l'année N, un peu au-dessus de la prévision attendue : **986 986 € au lieu des 907 288 € inscrits au budget.**

5.3.1.2 Les recettes fléchées

Par décision du conseil d'administration, les recettes fléchées (tableau 23) sont celles issues du contrat de plan État-région (CPER) et du programme d'investissement prioritaire (PIP). La Région Auvergne-Rhône-Alpes ne versant les fonds qu'après envoi des justificatifs, le décalage entre la prévision et l'encaissement peut être important.

Tableau 23 : Comparaison des prévisions et réalisations des recettes fléchées par projet

	Budget 2023		Réalisé 2023		Différence
	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région		2 690 040 €		8 000 €	-2 682 040 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	300 000 €	50 000 €	290 000 €	800 000 €	740 000 €
TOTAL	300 000 €	2 740 040 €	290 000 €	808 000 €	-1 942 040 €

Les recettes de la Région non encaissées correspondent à une partie des subventions sur la rénovation de l'IUT d'Annecy (850 000 € prévus) et l'accueil de site d'Annecy (1 010 000 € prévus). L'encaissement de 8 000 € correspond à une part de subvention régionale sur le bâtiment Maurienne.

Les décalages sont là encore importants entre engagement des dépenses et perception des recettes. En l'occurrence, le démarrage de ces deux importantes opérations est effectif, et 420 812 € ont été dépensés en crédits de paiement.

5.3.2 Les dépenses

Le tableau 24 présente l'exécution des dépenses budgétaires en grandes masses : personnel, fonctionnement, investissement (non fléchées et fléchées) sur 2021, 2022 et 2023. Le taux d'exécution en autorisations d'engagement (AE) est en hausse, les taux d'exécution ont progressé à l'exception des investissements non fléchés. Celui en crédits de paiement (CP) est en hausse également.

L'amélioration du taux est liée à deux facteurs, une incitation importante à réduire la prévision budgétaire au BR2 mais également à une modification du calendrier de fin d'exercice qui a vu une prolongation de l'engagement de dépenses par rapport aux années précédentes. Il conviendra toutefois de trouver une date de fin d'exercice qui soit moins tardive pour permettre aux services de clôturer dans de bonnes conditions et d'éviter un emballement des engagements à l'approche de la clôture qui interroge.

Tableau 24 : Exécution budgétaire en AE/CP

Dépenses 2021								
	AE				CP			
	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	97 894 093 €	95 408 343 €	2 485 750 €	97,46%	97 894 093 €	95 401 418 €	2 492 675 €	97,45%
Fonctionnement	21 462 915 €	15 963 883 €	5 499 032 €	74,38%	21 319 402 €	15 342 675 €	5 976 727 €	71,97%
Investissement non fléchés	7 120 505 €	5 417 665 €	1 702 840 €	76,09%	5 985 994 €	3 763 064 €	2 222 930 €	62,86%
Investissement fléchés	997 274 €	295 559 €	701 715 €	29,64%	1 179 274 €	1 137 935 €	41 339 €	96,49%
	127 474 787 €	117 085 450 €	10 389 337 €	91,85%	126 378 763 €	115 645 091 €	10 733 672 €	91,51%
Dépenses 2022								
	AE				CP			
	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	101 777 171 €	100 462 920 €	1 314 251 €	98,71%	101 777 171 €	100 462 801 €	1 314 370 €	98,71%
Fonctionnement	22 053 316 €	18 663 409 €	3 389 907 €	84,63%	21 600 630 €	16 360 294 €	5 240 336 €	75,74%
Investissement non fléchés	9 019 857 €	8 354 522 €	665 335 €	92,62%	8 412 287 €	3 984 430 €	4 427 857 €	47,36%
Investissement fléchés	2 056 888 €	302 109 €	1 754 779 €	14,69%	736 888 €	1 137 933 €	- 401 045 €	154,42%
	134 907 232 €	127 782 960 €	7 124 272 €	94,72%	132 526 976 €	121 945 458 €	10 581 518 €	92,02%
Dépenses 2023								
	AE				CP			
	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2023	Réalisé 2023	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	106 158 043 €	105 302 949 €	855 094 €	99,19%	106 158 043 €	105 302 599 €	855 444 €	99,19%
Fonctionnement	23 386 368 €	20 202 274 €	3 184 094 €	86,38%	23 387 980 €	21 785 437 €	1 602 543 €	93,15%
Investissement non fléchés	8 029 332 €	6 895 912 €	1 133 420 €	85,88%	7 592 582 €	8 068 116 €	- 475 534 €	106,26%
Investissement fléchés	19 101 538 €	17 541 207 €	1 560 331 €	91,83%	3 037 538 €	1 292 467 €	1 745 071 €	42,55%
	156 675 281 €	149 942 341 €	6 732 940 €	95,70%	140 176 143 €	136 448 619 €	3 727 524 €	97,34%

5.3.2.1 Les dépenses de personnel

Tableau 25 : Exécution de la masse salariale en 2021, 2022 et 2023

	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2021	Budget après BR2	CF 2021	Taux d'exécution	BI 2021	Budget après BR2	CF 2021	Taux d'exécution
Etat	79 702 427 €	80 401 328 €	79 965 714 €	100%	5 451 791 €	5 557 962 €	5 539 372 €	103,07%
Ressources Propres	8 162 975 €	8 989 037 €	7 526 507 €	83,27%	2 913 244 €	2 945 766 €	2 377 032 €	84,60%
	87 865 402 €	89 390 365 €	87 492 221 €	97,88%	8 365 035 €	8 503 728 €	7 916 404 €	93,09%

	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2022	Budget après BR2	CF 2022	Taux d'exécution	BI 2022	Budget après BR2	CF 2022	Taux d'exécution
Etat	81 509 863 €	83 222 860 €	82 982 073 €	99,71%	5 740 321 €	5 984 752 €	5 686 361 €	95%
Ressources Propres	10 284 233 €	9 851 729 €	9 250 863 €	93,90%	2 826 351 €	2 717 830 €	2 543 621 €	94%
	91 794 096 €	93 074 589 €	92 232 935 €	99,10%	8 566 672 €	8 702 582 €	8 229 982 €	94,57%

	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2023	Budget après BR2	CF 2023	Taux d'exécution	BI 2023	Budget après BR2	CF 2023	Taux d'exécution
Etat	85 222 949 €	86 222 949 €	86 930 757 €	100,82%	5 568 064 €	5 850 405 €	5 286 159 €	90%
Ressources Propres	11 415 633 €	11 082 790 €	10 553 196 €	95,22%	3 260 470 €	3 001 899 €	2 532 487 €	84%
	96 638 582 €	97 305 739 €	97 483 953 €	100,18%	8 828 534 €	8 852 304 €	7 818 646 €	88,32%

Les taux d'exécution des dépenses de personnel (tableau 25) reflètent globalement une bonne prévision budgétaire, même si le taux est en baisse du fait éléments cités plus haut. Les décalages des recrutements ont ainsi permis à l'établissement de préfinancer des mesures de masse salariale avant la notification définitive de SCSP.

	AE	CP
Personnel	105 302 949	105 302 599
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>28 430 683</i>	<i>28 430 683</i>

L'écart entre les AE/CP est très faible, il est lié à des AE de fin d'exercice, sur des cotisations patronales, dont le paiement intervient au tout début N+1.

5.3.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les taux d'exécution en AE/CP de la section fonctionnement par centre de responsabilité budgétaire font l'objet du tableau 26.

Tableau 26 : Taux d'exécution des AE/CP

Centre de responsabilité budgétaire	AE prévu	AE réalisé	% réalisation	CP prévu	CP réalisé	% réalisation
Recherche	3 945 569 €	2 826 966 €	71,6%	3 983 119 €	3 328 488 €	83,6%
Services centraux et communs	15 327 818 €	13 621 096 €	88,9%	15 265 213 €	14 368 760 €	94,1%
Composantes	4 112 981 €	3 754 212 €	91,3%	4 139 648 €	4 088 188 €	98,8%
TOTAL	23 386 368 €	20 202 274 €	86,4%	23 387 980 €	21 785 437 €	93,1%

Le taux global d'exécution budgétaire augmente de + 1,8 points (de 84,6 % à 86,4 %) en AE. La hausse du taux d'exécution est importante en CP : de 75,7 % à 93,1 %, soit + 17,4 %. Les composantes ont le taux d'exécution le plus élevé en termes de fonctionnement.

5.3.2.3 Les dépenses d'investissement

Le tableau 27 présente les taux d'exécution pour la section investissement.

Tableau 27 : Exécution budgétaire AE/CP

Centre de responsabilité budgétaire	AE prévu	AE réalisé	% réalisation	CP prévu	CP réalisé	% réalisation
Recherche	1 257 348 €	769 342 €	61,2%	1 257 348 €	692 446 €	55,1%
Services centraux et communs	24 331 247 €	22 143 953 €	91,0%	7 764 427 €	7 287 611 €	93,9%
Composantes	1 542 275 €	1 523 823 €	98,8%	1 608 345 €	1 380 525 €	85,8%
TOTAL	27 130 870 €	24 437 119 €	90,1%	10 630 120 €	9 360 583 €	88,1%

Le taux d'exécution en AE est en hausse significative de + 12 points et de + 33 points pour les CP. De nombreux engagements avaient été réalisés en fin d'année 2022 et ont été payés sur 2023. Mais les AE n'ont pas décéléré du fait d'importants projets à engager, comme le marché global de performance pour la rénovation de la BU de Jacob.

5.3.2.4 Les restes à payer

Les restes à payer correspondent à la différence entre les dépenses engagées (AE) et les paiements (CP), y compris ici les blocages de fonds pour permettre la concordance avec le tableau budgétaire n°2. Le tableau 28 présente les évolutions des montants depuis 2020. La hausse conséquente des restes à payer, non fléchés, se détaille comme suit :

Personnel :	349,74 €
Fonctionnement :	- 1 583 162,86 €
Investissement :	15 076 535,96 €

De nombreuses commandes avaient été engagées fin 2022 et non réglées, ce qui a pu être un des effets d'une date de clôture déjà recalée en 2022.

Ces factures ayant été payées en 2023, le montant des CP en fonctionnement est ainsi supérieur aux AE.

Parmi les éléments significatifs, il convient de noter le règlement de la convention avec le CEA pour l'occupation du bâtiment Hélios. Si comptablement l'opération avait fait

l'objet de charges rattachées annuelles depuis 2015, elle occasionne sur 2023 une sortie de trésorerie de 683 440 € HT.

Tableau 28 : Les restes à payer des exercices 2020 à 2023

Restes à payer sur opérations fléchées	Reste à payer 2020	Reste à payer 2021	Reste à payer 2022	Reste à payer 2023
Construction bâtiment Polytech	- 14 922 €	92 759 €	- 3 163 €	6 176 €
Rénovation Halle des sports	165 660 €	141 184 €	- 93 460 €	- 17 563 €
Montagne 4.0	78 000 €			
E Time	- 32 530 €	- 457 964 €		
HELIOSTIM			34 174 €	- 34 093 €
1er équipement IUTC		2 895 €	- 641 €	
Accueil site Annecy	1 888 €	93 890 €	814 115 €	- 155 442 €
Rénovation IUT Annecy		39 648 €	61 478 €	601 225 €
Bâtiment Maurienne	685 717 €	62 632 €	- 38 547 €	- 6 906 €
CEDRA Jacob				29 674 €
Rénovation BU Jacob	53 660 €	22 726 €	474 414 €	15 832 080 €
	937 473 €	- 2 230 €	1 248 370 €	16 255 151 €

Reste à payer initial	2020	2021	2022	2023
Fléché	1 256 563 €	1 247 104 €	408 003 €	1 656 372 €
Non fléché	7 826 958 €	5 774 747 €	8 057 483 €	12 239 312 €
Total	9 083 522 €	7 021 851 €	8 465 486 €	13 895 683 €
Variation				
Fléché	- 9 460 €	- 839 101 €	1 248 369 €	16 255 151 €
Non fléché	- 2 052 211 €	2 282 736 €	4 181 828 €	- 2 761 427 €
Total	- 2 061 671 €	1 443 635 €	5 430 198 €	13 493 723 €
Reste à payer final				
Fléché	1 247 104 €	408 003 €	1 656 372 €	17 911 522 €
Non fléché	5 774 747 €	8 057 483 €	12 239 312 €	9 477 884 €
Total	7 021 851 €	8 465 486 €	13 895 683 €	27 389 406 €

5.4 L'équilibre financier

Tableau 29 : Solde budgétaire

BESOINS				FINANCEMENTS			
	COFI 2022	Après BR2 2023	COFI 2023	COFI 2022	Après BR2 2023	COFI 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	6 932 933	3 769 737	3 373 009	0	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-961	0	400	0	0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 302 069	2 193 900	2 913 192	584 691	1 746 019	2 278 507	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)			26 789			-1 931 131	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 301 108	9 126 833	6 710 119	3 957 700	1 746 019	347 376	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	2 656 592	0	0	0	7 380 814	6 362 743	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	103 174	2 502	0	0	0	188 057	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	2 553 418	0	0	0	7 383 316	6 174 686	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	3 957 700	9 126 833	6 710 119	3 957 700	9 126 833	6 710 119	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Le solde budgétaire définitif 2023 est **déficitaire** de 3 769 737 €. Il était excédentaire de 3 373 009 € en 2022. Il correspond à la différence entre les recettes encaissées et rapprochées (132 678 881€) et les crédits de paiement consommés (136 448 619 €).

Le prélèvement sur la trésorerie est de 6 362 743 €, il se détaille comme suit :

- Prélèvement sur la trésorerie fléchée : 188 057 €,
- Prélèvement sur la trésorerie non fléchée : 6 174 686 €.

Outre le solde budgétaire, il intègre les flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires de – 2 593 005 €.

6 CONCLUSION

Une synthèse des principaux soldes et ratios du compte financier pour les exercices 2021 à 2023 est présentée dans les tableaux 30 à 32. La baisse du fonds de roulement se justifie par celle du résultat, et, consécutivement, par celle de la CAF pour – 2 278 760 €.

Le résultat est en forte baisse comparé à celui de 2022, soit – 2 206 412 €. Il est en effet depuis cet exercice déficitaire, conséquence de « l'effet ciseau » entre charges et produits, avec des dépenses de fonctionnement toujours impactées par la conjoncture et une masse salariale fortement augmentée des mesures de revalorisation décidées au plan national. En regard, la SCSP ne permet pas de couvrir l'intégralité des surcoûts. La dotation de l'USMB ramenée à l'étudiant, soit 6 538 €, est en effet toujours bien inférieure à la moyenne des universités comparables (U3) à 7 174 €. La trésorerie est en baisse de – 6 362 743 €, elle passe de 78 à 55 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Tableau 30 : Evolution de la trésorerie sur trois ans

Trésorerie au 31/12/2021	23 063 276 €
dont trésorerie fléchée	128 067 €
dont trésorerie non fléchée	22 935 209 €
Trésorerie au 31/12/2022	25 719 869 €
dont trésorerie fléchée	231 240 €
dont trésorerie non fléchée	25 488 629 €
Trésorerie au 31/12/2023	19 357 126 €
dont trésorerie fléchée	43 184 €
dont trésorerie non fléchée	19 313 942 €

Tableau 31 : Récapitulatif des principaux soldes sur trois ans

	2021	2022	2023
Résultat net comptable	3 569 968 €	1 218 633 €	- 985 779 €
CAF	5 807 059 €	2 817 633 €	538 873 €
Dépenses de fonctionnement décaissables	112 098 724 €	119 317 129 €	127 231 996 €
Charges de personnel décaissables	94 347 569 €	99 394 686 €	104 151 933 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Charges de personnel/produits encaissables	78,65%	78,07%	82,12%
FDR	16 756 977 €	15 757 664 €	8 763 083 €
BFR	- 6 306 300 €	- 9 962 205 €	- 10 594 044 €
Trésorerie	23 063 275 €	25 719 869 €	19 357 126 €
FDR en jours	54	48	25
BFR en jours	-20	-30,07	-29,98
Trésorerie en jours	74	78	55

Le tableau 32 présente les principaux ratios, suivis par le rectorat de région académique, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire. Ils sont définis dans la note de rentrée adressée chaque année aux universités. Les seuils de vigilance et d'alerte définis sur ces ratios sont indiqués au pied du tableau.

Tableau 32 : ratios de suivi de la situation financière

1-Fonds de roulement en nombre de jours	2021	2022	2023
Montant du FDR	16 756 977 €	15 757 534 €	8 763 083 €
FDR en nombre de jours	54	48	25
2-Trésorerie en nombre de jours	2021	2022	2023
Montant de la trésorerie	23 063 275 €	25 719 869 €	19 357 126 €
Trésorerie en nombre de jours	74	78	55
3-Taux de résultat	2021	2022	2023
Résultat	3 569 968 €	1 218 633 €	- 985 779 €
Total des produits	124 146 179 €	128 112 044 €	133 537 432 €
Taux de résultat	2,88%	0,95%	-0,74%
4-Dépendance au financement de l'État	2021	2022	2023
Ressources propres	22 087 048 €	23 289 063 €	24 908 039 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Dépendance au financement de l'Etat	18,73%	19,07%	19,49%
5-Poids des charges externes	2021	2022	2023
Charges externes	8 563 518 €	10 613 451 €	11 706 709 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Poids des charges externes	7%	9%	9%
6-Poids des charges de personnel	2021	2022	2023
Charges de personnel	94 830 345 €	99 068 240 €	104 930 194 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Poids de charges de personnel	80,43%	81,11%	82,12%
7-Poids des charges de fonctionnement général	2021	2022	2023
Charges décaissables de fonctionnement général	17 212 880 €	20 248 889 €	22 301 802 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Poids des charges de fonctionnement général	14,60%	16,58%	17,45%
8-Part relative des charges de personnel	2021	2022	2023
Charges de personnel	94 830 346 €	99 068 240 €	104 930 194 €
Total des charges (décaissables-non décaissables)	120 576 211 €	126 893 411 €	134 523 211 €
Part relative des charges de personnel dans le total des charges	78,65%	78,07%	78,00%

9-Dotation aux amortissements et provisions/charges de fonctionnement	2021	2022	2023
Dotation aux amortissements et provisions	8 477 487 €	7 576 282 €	7 291 215 €
Charges de fonctionnement décaissables et non décaissables	120 576 211 €	126 893 411 €	134 523 211 €
Poids de la dotation aux amortissements et provisions	7,03%	5,97%	5,42%
10-Equilibre économique	2021	2022	2023
Charges décaissables	112 043 225 €	119 317 129 €	127 231 996 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Poids des charges de fonctionnement	95,02%	97,69%	99,58%
11-Marge d'autofinancement	2021	2022	2023
CAF	5 807 059 €	2 817 633 €	538 873 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 770 870 €
Taux de marge d'autofinancement	4,92%	2,31%	0,42%
12-Taux d'autofinancement	2021	2022	2023
CAF	5 807 059 €	2 817 633 €	538 873 €
Dépenses d'investissement payées sur ressources propres	2 223 117 €	3 029 325 €	7 533 324 €
Taux d'autofinancement	261,21%	93,01%	7,15%
13-Coût par ETPT	2021	2022	2023
Charges de personnel	94 830 345 €	99 068 240 €	104 930 194 €
Nombre d'ETPT	1271,70	1309,61	1343,77
Coût par ETPT	74 569,75 €	75 647,13 €	78 086,42 €

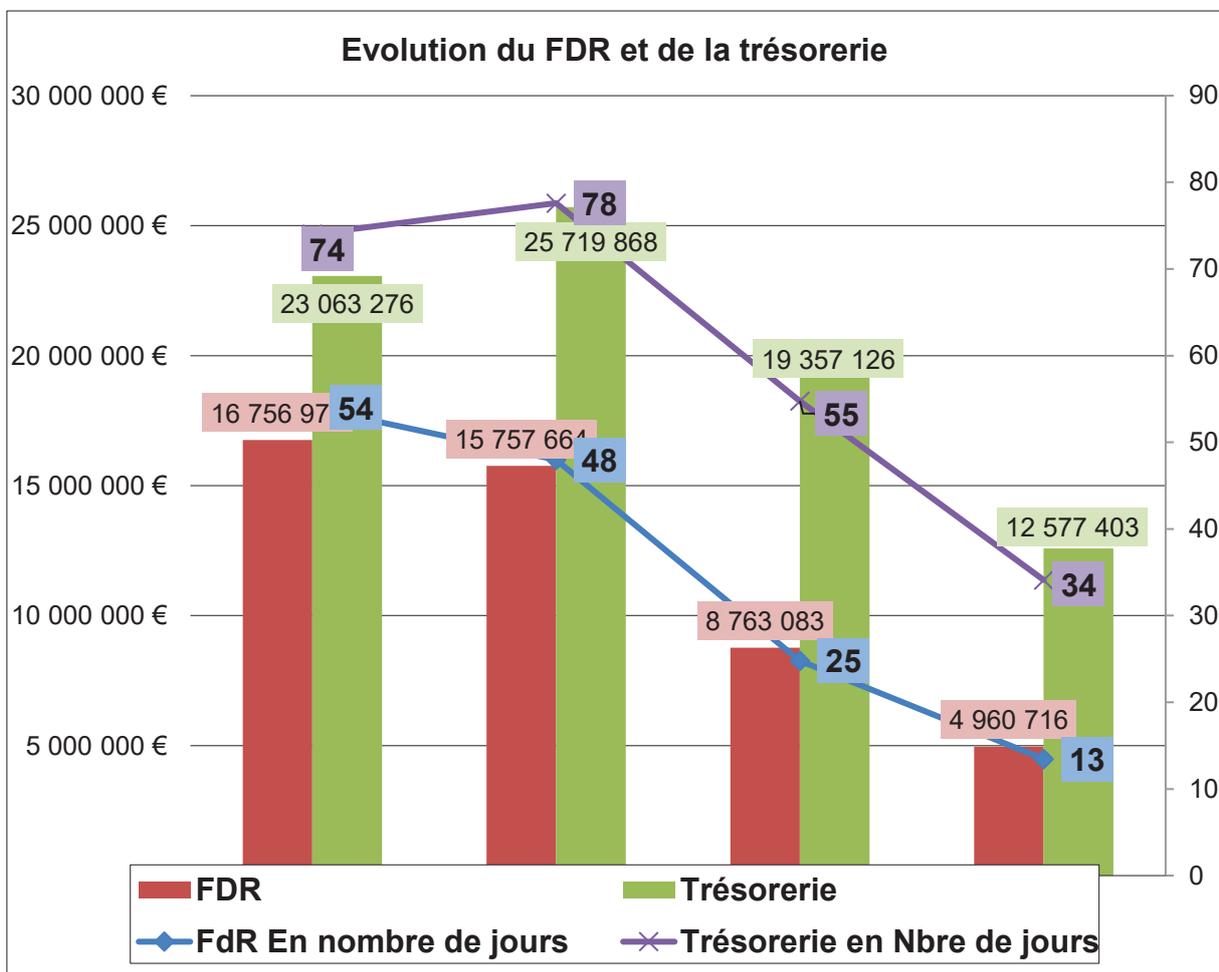
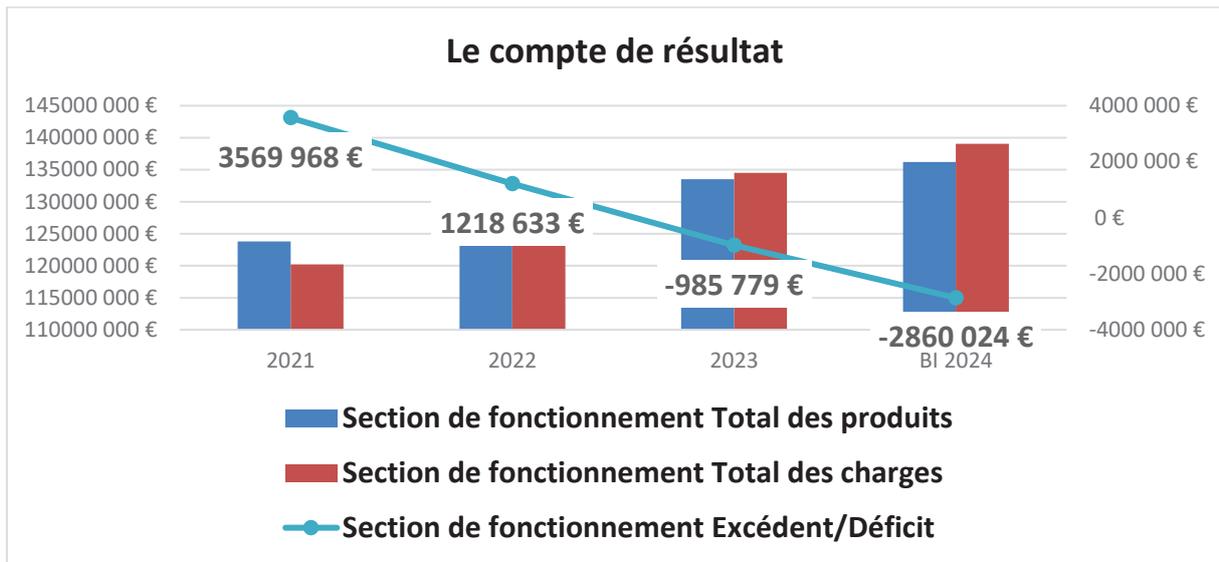
Rappel des seuils d'alerte ou de vigilance :

- 1 - FDR < 15 jours
- 2 - Trésorerie < 30 jours
- 3 - Taux de résultat : vigilance entre 0 % et 2 %, alerte si < 0 %
- 4 - Dépendance aux financements de l'État : vigilance entre 13 % et 15 %, alerte si < 13 %
- 6 - Poids de charges de personnel : vigilance entre 82 % et 83 %, alerte si > 83 %
- 10 - Équilibre économique : vigilance entre 98 % et 100 %, alerte si > 100 %
- 11 - Taux de marge d'autofinancement : vigilance entre 0,5 % et 1 %, alerte si < 0,5 %

Il est important de souligner que tous les indicateurs se dégradent, même si certains d'entre eux se situent encore très légèrement au-dessus des seuils prudeniels (FdR > 15 jours de fonctionnement ; trésorerie > 30 jours ; poids des charges de personnel < 83 % des produits encaissables, équilibre économique > 100 %).

Un projet de décret vise à faire des trois premiers seuils des critères de soutenabilité financière pour l'éventuelle mise en place d'un Plan de retour à l'équilibre (PRE). Le franchissement d'un seul de ces seuils entrainerait un PRE.

La situation appelle donc une **vigilance accrue** et un suivi fin et régulier des dépenses courantes comme de la programmation. Le Budget initial 2024 permet justement de visualiser cette trajectoire. Il ne prend cependant pas en compte de nouvelles dépenses, spécifiques à l'USMB, dont l'établissement devra s'acquitter.



7 TABLEAUX BUDGÉTAIRES EN EXÉCUTION

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DEPENSES										Total
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total		AE (A)	CP (B)	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)				
Formation initiale et continue	51 062 606	4 964 426	5 127 660	1 464 707	1 346 916	57 481 741	57 481 741	57 481 741	57 481 741	57 481 741	57 481 741
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	37 462 868	3 437 933	3 468 895	1 135 702	1 021 860	42 066 523	42 066 523	42 066 523	42 066 523	42 066 523	42 066 523
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	13 534 265	1 500 666	1 628 324	319 005	324 954	15 353 658	15 353 658	15 353 658	15 353 658	15 353 658	15 353 658
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	36 433	25 927	30 467	0	0	61 359	61 359	61 359	61 359	61 359	61 359
D105 - Bibliothèques et documentation	2 016 373	626 844	660 561	86 591	194 275	2 633 069	2 633 069	2 633 069	2 633 069	2 633 069	2 633 069
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 717 009	325 003	317 042	121 749	69 914	2 163 761	2 163 761	2 163 761	2 163 761	2 163 761	2 163 761
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 590 991	353 731	387 686	120 099	82 542	5 064 821	5 064 821	5 064 821	5 064 821	5 064 821	5 064 821
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 873 733	619 251	618 366	344 539	352 473	7 837 623	7 837 623	7 837 623	7 837 623	7 837 623	7 837 623
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 086 636	0	0	0	0	1 086 636	1 086 636	1 086 636	1 086 636	1 086 636	1 086 636
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 034 857	90 489	89 390	32 974	12 649	1 168 330	1 168 330	1 168 330	1 168 330	1 168 330	1 168 330
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 906 227	900 332	930 501	109 081	107 660	11 916 640	11 916 640	11 916 640	11 916 640	11 916 640	11 916 640
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 188 845	692 110	1 338 110	40 916	69 110	1 921 874	1 921 874	1 921 874	1 921 874	1 921 874	1 921 874
D113 - Diffusion des savoirs et musées	64 642	0	0	0	0	64 642	64 642	64 642	64 642	64 642	64 642
D114 - Immobilier	2 181 832	6 071 021	6 458 217	20 882 564	5 740 921	29 235 467	29 235 467	29 235 467	29 235 467	29 235 467	29 235 467
D115 - Pilotage et support	21 463 525	5 018 971	5 339 147	1 832 725	804 468	27 538 221	27 538 221	27 538 221	27 538 221	27 538 221	27 538 221
Étudiants	1 113 624	638 883	638 714	9 1171	580 357	1 843 877	1 843 877	1 843 877	1 843 877	1 843 877	1 843 877
D201 - Aides directes aux étudiants	36 679	0	0	0	0	36 679	36 679	36 679	36 679	36 679	36 679
D202 - Aides indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D203 - Soins des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 073 944	638 883	638 714	9 1171	580 357	1 803 998	1 803 998	1 803 998	1 803 998	1 803 998	1 803 998
TOTAL	105 302 949	20 302 274	21 785 437	24 437 119	9 350 583	149 842 341					

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

0

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Budget	RECETTES						Total (C)
	Recettes globales			Recettes filiales			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat filiales	Autres financements publics filiales	
Subvention pour charges de service public	102 857 016	0	0	0	0	0	102 857 016
Droits d'inscription	0	0	0	2 024 453	0	0	2 024 453
Formation continue, diplôme propre et VAE	0	0	0	9 545 370	0	0	9 545 370
Taxe d'apprentissage	0	0	0	656 342	0	0	656 342
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	633 941	0	0	633 941
Vulgarisation	0	0	0	36 054	460 544	0	526 598
ANR investissements d'avenir	0	0	0	4 054 010	0	0	4 054 010
ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	2 612 660	0	0	2 612 660
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0	0	0	672 730	0	0	672 730
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0	0	0	2 698 705	0	0	2 698 705
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0	0	0	2 457 469	290 000	0	3 806 432
Fondations - Fonds propres, élevages, dons et legs	0	0	0	155 312	0	0	155 312
Autres recettes	0	0	0	1 389 217	0	0	1 389 217
TOTAL	102 857 016	0	0	14 979 924	250 000	0	132 976 939

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

3 769 737

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	8 559 318	6 832 933	3 769 737	0	0	0
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-961	0	0	400	0	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 302 069	1 615 800	2 193 500	2 913 192	1 434 140	1 746 019	2 278 507
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)				26 789			-1 931 131
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 301 108	10 175 118	9 126 833	6 710 119	1 434 140	1 746 019	347 376
ABONDEMENT de la trésorerie (f)= (2) - (1)	2 656 892	0	0	0	8 740 978	7 380 814	6 362 743
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	103 174	0	2 502	0	118 877	0	188 057
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	2 553 418	0	0	0	8 622 101	7 383 316	6 174 686
TOTAL DES BESOINS (f) + (f)	3 957 700	10 175 118	9 126 833	6 710 119	10 175 118	9 126 833	6 710 119

Opérations budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (f ou f) et (a)
Décomposition de la variation de trésorerie

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
IMEP SPS Q-COUNTER	47310000	Recettes à transférer	78 800	78 800
IMEP TERAHERTZ2 NATO	47310000	Recettes à transférer	52 300	52 300
PROJET XP2P	47310000	Recettes à transférer	21 319	21 319
SYMME INTEREG EASY	47310000	Recettes à transférer	22 104	22 104
SYMME CADYCO	47310000	Recettes à transférer	37 857	37 857
SYMME Interreg Onco	47310000	Recettes à transférer	53 543	53 543
LOCIE INTERREG CRENH	47310000	Recettes à transférer	11 751	11 751
DDRV EUR SOLAR	47310000	Recettes à transférer	112 426	112 426
NCU2 PIA3 @SPIRE	47310000	Recettes à transférer	140 344	140 344
CMQ MC AURA EPLE	47310000	Recettes à transférer	725 129	0
CMQ Méca Connectée	47310000	Recettes à transférer	24 000	0
I RISK	47310000	Recettes à transférer	339 794	339 794
BOURSES AMI	47310000	Recettes à transférer	316 303	281 903
TEMPUS PALMES	47310000	Recettes à transférer	16 703	0
TVA	44551000	TVA à décaisser	960 818	1 126 365
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à class	26 789	-1 931 131
TOTAL			2 939 981	347 376

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOYE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023	PRODUITS	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
CHARGES									
Personnel	99 068 240	105 173 870	105 846 605	104 830 194	Subventions de l'Etat	88 845 694	99 958 538	101 248 854	107 038 099
«dont charges de pensions civiles*»	27 870 884	29 320 609	29 692 010	28 430 683	Fiscalité affectée	641 402	907 288	907 288	1 551 435
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 825 171	30 438 911	30 191 534	29 993 017	Autres subventions	8 377 416	11 645 027	11 097 278	8 423 169
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	20 347 522	19 712 440	20 116 819	19 524 723
TOTAL DES CHARGES (1)	126 893 411	135 610 781	135 038 139	134 823 211	TOTAL DES PRODUITS (2)	128 112 642	132 226 303	133 370 240	133 577 422
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 218 631	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	3 384 478	2 867 889	985 779
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)* + (3) = (2)* + (4)	128 112 642	135 610 781	135 038 139	134 823 211	TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)* + (3) = (2)* + (4)	128 112 642	135 610 781	135 038 139	134 823 211

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 218 631	3 384 478	2 667 889	985 779
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 576 282	6 492 115	6 492 115	7 291 215
- reprises sur dépréciations et provisions	-636 609	-16 400	-16 400	-308 143
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- reprise sur amortissements	-5 340 672	-4 692 115	-4 692 115	-5 458 419
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 817 632	1 600 878	884 289	538 873

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023	RESSOURCES	COFI 2022	BI 2023	Après BR2 2023	COFI 2023
EMPLOIS									
Insuffisance d'autofinancement	0	1 600 878	884 289	0	Capacité d'autofinancement	2 817 632	0	0	538 873
Investissements	5 191 923	11 721 502	10 630 120	9 686 976	Financement de rachat par l'Etat	1 728 549	268 877	669 678	725 797
Remboursement des dettes financières					Financement de rachat par des tiers autres que l'Etat	1 024 807	5 916 195	5 103 437	1 508 304
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 191 923	13 322 380	11 514 419	9 686 976	Autres ressources	11 242	0	0	-139 449
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 860 231	6 187 072	5 833 115	2 692 825
					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	211 692	7 135 308	5 691 304	6 994 451

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2023
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	15 757 534
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 982 335
Niveau de la TRÉSORERIE au 31/12/2022	25 719 869
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRÉLEVEMENT (8)	-6 994 451
Variation du fonds de roulement : Fondation	0
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-631 708
Variation de la TRÉSORERIE : ABONNEMENT (1) ou PRÉLEVEMENT (11)*	-6 362 743
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	8 763 083
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 594 044
Niveau de la TRÉSORERIE au 31/12/2023	19 357 126

* Montant issu du tableau "Équilibre financier"

TABEAU 7
Plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
ENCAISSEMENTS													
SOLDE INITIAL (début de mois)	25 719 889	42 966 801	33 443 875	22 561 079	37 352 764	28 488 295	20 748 795	42 419 780	36 113 985	28 334 437	34 973 878	26 397 031	6 382 743
<i>dont placements</i>													
Recettes budgétaires globales	26 516 749	2 122 984	2 527 887	26 032 856	1 712 223	2 483 263	36 926 789	2 459 364	2 289 415	17 878 427	5 147 205	6 939 026	133 026 257
Subvention pour charges de service public	865 309	25 899 490	5 674 419	26 239 667	677 150	2 401 153	481 917	551 391	38 651 064	18 078 663	5 008 687	7 152 871	131 800 681
Autres financements de l'Etat	47 000	16 440	-	25 319 902	-	-	-	-	35 656 964	14 949 018	-	1 976 729	102 857 016
Fiscalité affectée	-	-	537 758	8 100	-	39 286	-	409 942	-	108 060	3 100	-	182 600
Autres financements publics	329 500	514 761	3 516 529	452 709	164 592	1 543 477	13 706	4 440	1 270 020	1 564 830	1 489 634	1 771 539	12 893 737
Recettes propres	488 809	413 886	1 520 132	458 955	512 558	818 390	468 211	137 009	1 716 080	1 486 156	3 516 053	3 464 303	14 970 542
Recettes budgétaires flechées	300 000	150 000	-	135 000	-	13 000	-	-	-	-	500 000	-	1 098 000
Financements de l'Etat flechés	-	150 000	-	135 000	-	5 000	-	-	-	-	-	-	290 000
Autres financements publics flechés	300 000	-	-	-	8 000	-	-	-	-	-	500 000	-	808 000
Recettes propres flechées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encasements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prests : encasements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	13 860	19 625	8 991	21 310	11 868	41 035	53 436	15 763	519 828	326 008	49 904	44 140	1 126 365
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	76 106	193 340	-	-	185 360	-	196 557	-	117 481	22 104	291 791	69 403	1 152 142
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	25 261 474	24 139 471	3 055 554	363 120	837 845	28 075	36 194 879	1 891 210	36 998 958	548 348	703 076	336 867	1 831 131
TOTAL	26 516 749	2 122 984	2 527 887	26 032 856	1 712 223	2 483 263	36 926 789	2 459 364	2 289 415	17 878 427	5 147 205	6 939 026	133 026 257
DECAISEMENTS													
Enveloppes hors recettes flechées													
Personnel	7 873 125	9 035 701	8 372 795	8 599 317	8 801 480	7 920 111	11 412 639	8 092 236	7 912 744	8 095 074	10 039 882	9 236 574	105 302 599
Fonctionnement	1 084 188	2 026 601	3 316 029	1 743 089	1 272 738	1 634 798	1 634 122	534 075	1 563 382	2 058 975	1 786 018	3 119 833	21 791 847
Investissement	240 658	319 138	1 432 010	532 188	419 013	558 373	565 786	114 693	445 437	899 974	988 202	1 152 643	8 896 116
Depenses sur recettes flechées	11 035	89 108	66 630	216 096	30 172	4 566	178 467	11 329	54 399	13 068	408 885	203 812	1 286 057
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	11 035	89 108	66 630	216 096	30 172	4 566	178 467	11 329	54 399	13 068	408 885	210 823	1 282 467
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prests : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	38 987	54 787	125 693	48 973	45 302	62 051	99 348	10 068	36 794	188 966	80 974	189 878	960 818
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	76 106	142 700	97 600	10 800	8 400	11 600	971 189	-	66 068	89 517	406 891	1 403	1 852 374
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	54 281	22 125	1 985	90 708	1 578	264	3 853	779	119	4 022	3 501	3 612	26 789
TOTAL	9 269 817	10 645 970	13 410 653	11 241 171	10 678 892	10 220 763	15 255 803	8 764 179	10 068 943	11 238 865	13 724 152	13 969 931	139 389 000
SOLDE DU MOIS	17 246 932	9 625 926	10 882 796	14 791 685	8 885 489	7 737 500	21 670 986	6 308 615	7 779 528	6 639 441	6 576 847	7 039 905	6 382 743
SOLDE CUMULE	42 966 801	33 443 875	22 561 079	37 352 764	28 488 295	20 748 795	42 419 780	36 113 985	28 334 437	34 973 878	26 397 031	19 357 126	

dont Abonnement / Prélèvement de la trésorerie flechée - 188 057
dont Abonnement / Prélèvement de la trésorerie non flechée - 6 174 686

Variation de trésorerie sur opérations budgétaires non flechées - 3 591 681
Variation de trésorerie sur opérations budgétaires flechées - 188 057
Variation de trésorerie sur opérations budgétaires - 3 780 737
Variation de trésorerie sur opérations non budgétaires - 2 593 005
Variation de trésorerie sur opérations non budgétaires - 6 382 743

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	COFI 2023	BI 2024	BI 2025 et plus	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	-99 596	-306 868	-464 785	-125 869	-289 876	28 472	131 646	-56 411	35 589	-190 559
Recettes fléchées (b)	5 266 508	5 669 651	2 234 439	2 098 322	1 298 500	1 456 281	473 977	1 098 000	10 581 000	57 702 282	87 878 960
Financements de l'Etat fléchés	1 779 750	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	274 193	290 000	720 000	29 216 062	36 764 000
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	-	800 000	4 424 000	-19 576 000	29 000 000
Région Rhône-Alpes	1 136 758	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	199 784	8 000	5 437 000	8 910 220	23 114 960
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	5 366 104	5 876 923	2 392 356	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	1 286 057	10 489 000	57 928 430	88 069 518
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	1 251	84 423
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	6 410	-	8 848	78 013
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	11 017 447	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	1 640 750	17 541 207	18 084 000	32 695 255	88 176 966
CP	5 297 931	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	1 292 467	10 489 000	57 919 582	87 991 506
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	99 596	207 272	157 917	338 916	164 007	316 348	103 174	188 057	92 000	226 148	190 559

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSQ
Tableau des opérations pluriannuelles

POU VOIR DE L'ORGANISME DÉTIENANT

Opérations	Montant de l'opération	Autonomie d'investissement			Crédits de paiement			Ressources		
		AE consommées au titre des services antérieurs (1)	AE nouvelles consommées en 2023 (2)	AE consommées au titre des années antérieures (3)	CP couvertes au titre des années antérieures (4)	CP consommées au titre des années antérieures (5)	CP consommées en 2023 (6)	Total des CP consommés pour l'année 2023 (7)	Restes à engager en fin d'année 2023 (8)	Restes à payer en fin d'année 2023 (9)
CONTRATS HORS ANR INVESTISSEMENT	323	323	-	-	323	-	-	323	282,538	40,462
CONTRATS HORS ANR PERSONNEL	483,960	242,732	241,228	-	241,228	-	-	241,228	143,457	138,471
TOTAL CONTRATS HORS ANR	806,963	565,955	482,958	-	464,451	-	-	464,451	425,995	381,933
Validation des mandats	1,338,210	673,123	665,453	-	665,453	-	-	665,453	300,437	22,947
TOTAL VALORISATION	2,145,173	1,239,078	1,148,411	-	1,129,904	-	-	1,129,904	626,432	60,380
PA PERSONNEL	1,556,929	408,857	261,129	-	261,129	-	-	261,129	909,703	28,867
TOTAL PA	2,339,874	1,148,886	522,258	-	522,258	-	-	522,258	1,311,532	67,109
ANR INVESTISSEMENT	2,333,308	1,482,942	411,850	-	411,850	-	-	411,850	1,769,936	58,549
ANR PERSONNEL	5,041,686	2,607,990	1,893,473	-	1,893,473	-	-	1,893,473	2,440,425	10,133
TOTAL ANR	7,374,994	4,090,932	2,305,323	-	2,305,323	-	-	2,305,323	4,210,360	68,682
REGION INVESTISSEMENT	1,134,085	493,292	187,463	-	187,463	-	-	187,463	902,793	24,112
REGION PERSONNEL	5,000,000	507,544	42,233	-	42,233	-	-	42,233	4,557,267	20,750
EUROPE FONCTIONNEMENT	1,680,718	850,728	224,776	-	224,776	-	-	224,776	1,455,942	22,932
EUROPE INVESTISSEMENT	823,891	735,560	23,617	-	23,617	-	-	23,617	792,273	5,219
EUROPE PERSONNEL	1,134,432	972,305	79,976	-	79,976	-	-	79,976	342,357	20,609
Autres financements PUBLICS INVESTISSEMENT	648,546	550,788	33,446	-	33,446	-	-	33,446	206,621	5,434
Autres financements PUBLICS PERSONNEL	2,042,443	914,982	763,894	-	763,894	-	-	763,894	840,238	40,279
Autres financements PUBLICS FONCTIONNEMENT	2,402,429	1,848,246	1,848,246	-	1,848,246	-	-	1,848,246	2,402,429	-
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC	3,733,982	3,433,982	3,130,000	-	3,130,000	-	-	3,130,000	8,072,887	-
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT	3,733,982	3,433,982	3,130,000	-	3,130,000	-	-	3,130,000	8,072,887	-
FONCTIONNEMENT	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT	3,733,982	3,433,982	3,130,000	-	3,130,000	-	-	3,130,000	8,072,887	-
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC PERSONNEL INVESTISSEMENT	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408	-	-	1,414,408	3,812,246	191,850
TOTAL FONCTIONS D'INTERET PUBLIC INVESTISSEMENT PERSONNEL	1,414,408	1,414,408	1,414,408	-	1,414,408					

**TABLEAU
COFI 2023**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		COFI 2023		
Stocks initiaux	1	Niveau initial des restes à payer après CF 2022	13 895 684	
	2	Niveau initial du fonds de roulement au 31/12/2022	15 757 534	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement au 31/12/2022	-9 962 335	
	4	Niveau initial de la trésorerie au 31/12/2022	25 719 869	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	231 241	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	25 488 627		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	149 942 341	
	6	Résultat patrimonial	-985 779	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	538 873	
	8	Variation du fonds de roulement	-6 994 451	
	9	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	-400
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	0
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	-400
		Cautionnements et dépôts	-	0
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	270 700
		Variation des stocks	+ / -	130 049
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-279 013
		Produits divers de gestion courante	+	419 664
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-3 495 014
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-3 122 399
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+ / -	-181 674	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+ / -	-31 230	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+ / -	-159 712	
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-3 769 737	
	12.a Recettes budgétaires		132 678 881	
	12.b Crédits de paiement ouverts		136 448 619	
13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-2 593 005	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-6 362 743	
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-188 057	
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-6 174 686	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13		-631 709	
16	Restes à payer		13 493 723	
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	27 389 406	
	18	Niveau final du fonds de roulement	8 763 083	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 594 044	
	20	Niveau final de la trésorerie	19 357 126	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	43 184	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	19 313 941	
	Comptabilité budgétaire			
	Comptabilité générale			



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE (rapport d'activité) 2024

Mars 2024

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	4
1. RECHERCHE, INNOVATION ET VALORISATION	7
1. RENFORCEMENT DE L'APPUI AUX CHERCHEURS ET AUX UNITES DE RECHERCHE	7
<i>Améliorer le recrutement et le cadre d'exercice des enseignants-chercheurs</i>	7
<i>Mieux accompagner les doctorants et doctorantes et les jeunes chercheuses.....</i>	7
<i>Développer l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation</i>	8
2. LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DES ACTIVITES DE RECHERCHE	9
<i>La création de nouvelles structures pour mieux collaborer et échanger.....</i>	9
<i>Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la recherche.....</i>	9
<i>Développement de nouvelles thématiques de recherche dans l'Alliance UNITA.....</i>	9
3. LA VALORISATION DES ACTIVITES DE RECHERCHE	9
<i>Structurer les plateformes scientifiques et technologiques avec USMB Tech</i>	9
<i>Analyser le potentiel de valorisation et d'innovation à partir des déclarations d'invention</i>	10
<i>Le schéma directeur de la culture scientifique et technique d'innovation</i>	10
4. LE RENFORCEMENT DU LIEN FORMATION-RECHERCHE	10
<i>Une nouvelle offre de formation doctorale.....</i>	10
<i>Soutenir et renforcer la formation à la recherche par la recherche</i>	11
2. FORMATION, INNOVATION PÉDAGOGIQUE, VIE ET SANTÉ DES ÉTUDIANTS	12
1. L'AVANCEMENT SUR LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE (LICENCES, BUT, CERTIFICATIONS)	12
<i>Généraliser l'Approche Par Compétences (APC) dans toutes les licences et BUT.....</i>	12
<i>Rendre acteurs les étudiants dans leur construction de parcours de formation.....</i>	13
<i>Déployer des passerelles facilitant les réorientations.....</i>	13
<i>Adapter la formation continue aux besoins du territoire.....</i>	13
<i>Finaliser de la mise en place de la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)</i>	13
2. ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS : DE LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE AUX ENJEUX DE DEMAIN	14
<i>Accompagner les enseignants dans les grandes transformations du premier cycle</i>	14
<i>Mettre en place des ressources numériques au service de la pédagogie.....</i>	14
<i>Anticiper les usages et les outils de demain</i>	15
3. LE SECOND CYCLE : EVOLUTION ET OPTIMISATION.....	15
<i>Fixer les principales orientations pour les évolutions du second cycle</i>	15
<i>Optimiser les capacités d'accueil grâce à la nouvelle plateforme nationale Mon Master.....</i>	16
4. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA VIE ETUDIANTE.....	16
<i>Voter et déployer le schéma directeur de la vie étudiante.....</i>	16
<i>Mettre en place des actions en faveur de la santé et de la vie étudiante</i>	17
3. RELATIONS INTERNATIONALES.....	19
1. LA CONSOLIDATION DE L'UNIVERSITE EUROPEENNE UNITA AU SEIN DE L'USMB.....	19
2. UNE INTERNATIONALISATION ACCRUE DE L'USMB.....	20
3. LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES PUBLICS INTERNATIONAUX	20
4. LA PERENNISATION DU CENTRE ACCENTS	21
4. RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE	22
1. UTILISER DES OUTILS PERFORMANTS ET INTEGRES POUR LA GESTION DES PERSONNELS ET LES RECRUTEMENTS	22
2. AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE SUR LES SITES UNIVERSITAIRES	22
3. LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE PROSPECTIF SUR LES MOYENS HUMAINS	23
4. DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT « VSS » ET BILAN DU PLAN RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	24
5. LA RENOVATION DU CADRAGE D'EMPLOI CONTRACTUEL	25
6. PERMETTRE AUX PERSONNELS DE JUSTIFIER DE LEUR QUALITE D'AGENT ET LEUR FACILITER L'ACCES AUX SERVICES UNIVERSITAIRES (DEPLOIEMENT D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE).....	25
7. LES RENCONTRES AVEC LES PERSONNELS.....	25
8. AMELIORER LE PROCESSUS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU CONTRAT PLURIANNUEL USMB-MESR 2021-2026.....	26
9. L'AMELIORATION DE LA PREVISION ET LE PILOTAGE FINANCIER (PRODUCTION D'UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS)	26
10. LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS FINANCIERES POUR LE PERSONNEL.....	27
11. VERS UN MEILLEUR SUIVI DE LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT	27
12. L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE QUALITE	28
13. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET ANALYSE DES ACTIVITES DES PERSONNELS (POURSUITE DE L'ANALYSE « FONCTION »).....	29

14.	LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE (SDN).....	29
15.	L'AVANCEE DE LA REFLEXION SUR LA CLARIFICATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'USMB	30
5.	PATRIMOINE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE.....	31
1.	L'AMENAGEMENT GENERAL DES CAMPUS	31
2.	L'AVANCEMENT DES PRINCIPALES OPERATIONS IMMOBILIERES	31
3.	LES ACTIONS SPECIFIQUES MENEES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE.....	34
	<i>La déclinaison du plan de sobriété énergétique.....</i>	<i>34</i>
	<i>La réalisation du Plan MOBUS (Mobilité à l'Université Savoie Mont Blanc).....</i>	<i>36</i>
6.	ANNEXES ET INDICATEURS CONTRAT 2021-2026	37

Le mot du Président

La lecture du rapport annuel de performance 2023 révèle une fois encore le dynamisme de l'université et l'investissement de ses personnels. Dans un contexte toujours plus contraint, la grande majorité des actions annoncées pour l'année écoulée, tant en lien avec le projet annuel de performance 2023 (PAP) qu'avec le contrat pluriannuel de l'USMB avec l'État, ont, en effet, été amorcées ou conduites à leur terme. Le rapport n'élude toutefois pas les difficultés rencontrées par la communauté universitaire dans l'accomplissement de ses missions et expose les raisons des inévitables décalages dans la réalisation des projets.

Sans bien sûr être exhaustifs, nous pouvons mettre en lumière quelques évènements ou actions marquantes de l'année écoulée.

La poursuite des réformes visant à accroître la réussite des étudiants et leur épanouissement. *Dans le cadre du projet NCU @spire, toutes les mentions de licence ont établi leur référentiel de formation au format « approche par compétences » et évaluent les compétences, au moins en première année. Un premier cycle de la réforme du bachelor universitaire de technologie (BUT) s'est terminé avec l'ouverture de la troisième année à la dernière rentrée. Des ajustements seront certainement nécessaires compte tenu du temps de mise en œuvre imposé. L'USMB poursuit par ailleurs son travail à l'international pour offrir toujours plus de possibilités de mobilité à ses usagers. Enfin, l'année 2023 a vu le déploiement du nouveau schéma directeur de la vie étudiante. Des conventions avec les partenaires territoriaux viendront prochainement le compléter.*

La consolidation de l'alliance européenne UNITA. *Le projet de deuxième phase a été retenu par la Commission européenne en juillet 2023, avec quatre nouveaux membres fondateurs : Università degli Studi di Brescia (Italie), Universidad Publica de Navarra (Espagne), Transylvania University of Braşov (Roumanie) et Instituto Politécnico da Guarda (Portugal). Rappelons que l'alliance compte également deux partenaires associés : la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et l'université nationale de Tchernivtsi en Ukraine. Il s'agit maintenant d'approfondir nos coopérations, dans toutes nos missions, l'ambition partagée étant d'aller vers une université européenne institutionalisée, de type confédéral, modèle auquel nous travaillons activement.*

La création de l'Institut des transitions. *Prévu dans le cadre du projet Excellences SHINE (France 2030) pour soutenir les recherches interdisciplinaires, promouvoir la transversalité en deuxième et troisième cycles, et renforcer le lien formation-recherche, autour des trois thématiques différenciantes de l'université (interactions homme-environnement, services et industries du futur, patrimoine culturel et sociétés en mutation), l'institut a vu son périmètre élargi à l'innovation avec le tout nouveau Pôle d'innovation collaborative qui rassemble désormais les dispositifs de collaboration avec les acteurs socioéconomiques du territoire. L'USMB entend ainsi accroître son impact et contribuer activement à apporter des réponses aux défis d'aujourd'hui.*

Le soutien à la recherche. *Une « cellule Europe » accompagne désormais les équipes de recherche dans la préparation et le suivi des projets européens (USMB BOOST, France 2030). Un plan pluriannuel d'investissement pour la recherche a été initié en 2023, en lien avec le projet de structuration et d'ouverture des plateformes scientifiques et technologiques (USMB Tech) pour lequel le travail d'inventaire des équipements a été finalisé. En matière de recherche, il convient de noter également la candidature de l'université au label européen HRS4R (démarche d'amélioration continue des pratiques en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs) qui facilitera l'accès aux financements européens de la recherche, et l'élaboration d'un schéma directeur de la culture scientifique, technique et industrielle.*

La poursuite des actions pour l'environnement et la réduction des consommations. *Depuis plusieurs années, l'université investit pour réduire son empreinte environnementale. En 2023, elle a pris livraison de la chaufferie biomasse et du bâtiment 12B au Bourget-du Lac. Elle a commencé de déployer des compteurs dans ses locaux pour mieux connaître ses consommations énergétiques.*

Après de longues années d'études, de formalités administratives et d'appels d'offres, l'année qui s'ouvre verra le démarrage des travaux de la bibliothèque de Jacob-Bellecombette, de l'accueil de site et de la MAPI à Annecy. En écho au plan sobriété de 2022, l'université a établi son plan mobilité (MOBUS) qui débouchera en 2024 sur une série d'actions visant à réduire son empreinte en matière de déplacement.

L'amélioration de la qualité de vie sur les sites universitaires. *L'université poursuit le déploiement de ses actions. La première journée « santé, bien-être des personnels » s'est déroulée le 4 juillet dernier et a connu un fort succès. C'est aussi le cas des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) déployées depuis deux ans. L'année 2023 a vu également le lancement de la troisième édition du baromètre social, avec un questionnaire augmenté par rapport aux éditions précédentes.*

Ce bilan annuel révèle la capacité de l'USMB à déployer une stratégie ambitieuse mêlant objectifs propres, politiques ministérielles et besoins du territoire, dans un contexte – succession des réformes et des crises, reporting permanent, moyens comptés – qui la met à rude épreuve. Il donne à voir ce qu'elle pourrait faire si elle était accompagnée par sa tutelle à la hauteur de ses activités et résultats. Il illustre surtout l'investissement de ses personnels pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est important que cela se sache !

Philippe Galez, président de l'Université Savoie Mont Blanc

Le rapport annuel de performance (RAP) est un document annexé au Compte financier 2023 (voté au Conseil d'administration de l'USMB du 12 mars 2024), conformément à l'article R.719-101 du code de l'éducation.

Le présent rapport rend compte de l'exécution des objectifs annuels du service public arrêtés au niveau de l'établissement et mentionnés dans le Projet annuel de performance (PAP) annexé au budget initial 2023.

Le RAP 2023 de l'USMB est chapitré selon les cinq thématiques qui se déclinent en actions :

1. la recherche, l'innovation et la valorisation,
2. la formation, l'innovation pédagogique, la vie et la santé étudiantes,
3. les relations internationales,
4. les ressources humaines et la gouvernance,
5. le patrimoine et la transition environnementale.

Sont également annexés à ce rapport les indicateurs et jalons retenus dans le cadre du Contrat d'établissement USMB-Ministère (MESRI) 2021-2026.

1. RECHERCHE, INNOVATION ET VALORISATION

1. Renforcement de l'appui aux chercheurs et aux unités de recherche

Améliorer le recrutement et le cadre d'exercice des enseignants-chercheurs

L'université a déposé une lettre de candidature au **label HRS4R** le 29 novembre 2022. Ce label est accordé par la Commission européenne aux établissements d'enseignement supérieur et organismes s'engageant dans une démarche d'amélioration continue des pratiques en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs. À l'issue de ce dépôt, l'établissement a réalisé son autodiagnostic et proposé son plan d'action. Le diagnostic a été réalisé sur la base des travaux des 3 groupes de travail internes, de réunions de concertation avec les organismes de recherche et de réunions de partage de bonnes pratiques dans le cadre de l'Alliance UNITA.

Le plan d'action réalisé définit 4 priorités déclinées en 10 objectifs et 30 actions. Un calendrier des livrables et une définition de la méthodologie d'implémentation ont été mis en place. Le dossier a été déposé fin 2023 et jugé éligible par la Commission européenne début janvier 2024. Il a été transmis à des experts indépendants pour une analyse sur le fond.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 1.1 : plan d'action du label HRS4R : novembre 2023	Finalisé (dossier de candidature déposé)
Action 2024	Poursuite

Mieux accompagner les doctorants et doctorantes et les jeunes chercheuses

Afin de mieux accompagner les carrières des chercheurs, **deux systèmes de mentorat** ont été mis en place à l'USMB. Ces mentorats permettent aux bénéficiaires d'échanger avec des collègues plus expérimentés tant sur le fonctionnement interne de l'université que sur le déroulement de la carrière universitaire.

Le premier système de mentorat concernera les nouveaux doctorant(e)s dans le cadre de la nouvelle offre de formation doctorale en collaboration avec le Club des entreprises.

Le deuxième système de mentorat est spécifique aux maîtresses de conférences nouvellement recrutées dans le cadre du projet Re-unita de l'Alliance UNITA, du plan Égalité Femme-Homme et du label HRS4R. Ce programme se définit en formations spécifiquement dédiées et à la mise en place d'échanges réguliers et accompagnés entre mentores et mentorées. Ce programme a débuté en janvier 2024.

Indicateur 2023	Résultats 2023
Indicateur 2023 : nombre de jeunes chercheurs/doctorants bénéficiant du système de mentoring Cible : 20	Pour les doctorants : programmation définie pour le 1er semestre 2024 Pour les jeunes chercheuses : 6 binômes constitués
Actions 2024	Poursuite

Développer l'internationalisation des activités de recherche et d'innovation

Les actions précédemment initiées ont été poursuivies avec **une structuration de la politique d'aide à la mobilité pour les doctorants** qui s'est accompagnée d'une réforme des modalités d'aide (sur la base des règles Erasmus). La collaboration entre la Direction des Relations Internationales (DRI) et la Direction du Développement de la Recherche et de la Valorisation (DDRV) a été affinée afin d'instaurer une porte d'entrée unique pour les doctorants et permettre ainsi un meilleur accompagnement. Le déploiement du projet SHINE (projet PIA « Excellences sous toutes ses formes ») permettra de renforcer les actions de mobilités des chercheurs et d'étendre leur participation aux écoles d'été.

La « cellule Europe » (projet BOOST sélectionné dans le cadre de l'AAP « Accélération des stratégies des établissements de l'Enseignement et de la Recherche ») a été mise en place en 2023. Elle poursuit la construction de ses outils et procédures ainsi que le développement des services d'appui auprès des chercheurs dans le montage et le suivi des projets européens.

Indicateurs 2023	Résultats 2023
Indicateur : nombre d'aides à la mobilité délivrées pour les chercheurs et doctorants Cible : 50	11
Indicateur : nombre d'écoles et leurs thématiques	8
Indicateur : nombre de projets déposés	30 dont 17 BOOST
Indicateur : nombre de projets obtenus	7 (et 7 en attente de résultats)
Indicateur : taux de succès	22,58 %
Indicateur : financements perçus par le site	2 524 687 euros
Actions 2024	Poursuite

2. Le renforcement de la structuration des activités de recherche

La création de nouvelles structures pour mieux collaborer et échanger

Afin de soutenir les recherches dans les trois thématiques d'excellence de l'USMB (Interactions Homme – Environnement, Services et Industries du Futur et Patrimoine culturel et sociétés en mutation) et de développer les collaborations interdisciplinaires, l'USMB a mis en œuvre en 2023 le projet SHINE en créant un **Institut des Transitions** et trois Hubs thématiques. La création de l'Institut des Transitions a été actée par un vote du conseil d'administration de l'établissement le 19 décembre 2023.

Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la recherche

L'USMB a initié en 2023 la mise en place d'un **plan pluriannuel d'investissement pour la recherche** en identifiant les besoins en équipement (remplacement, mises à jour et nouveaux matériels) dans les unités de recherche, mais aussi entre les unités et en proposant une programmation des achats sur les trois années à venir. Ce plan initié par les financements obtenus de l'Etat dans le cadre du dialogue stratégique de gestion (DSG) pour la mise en place du centre de service instrumental USMB Tech, se poursuit par le biais des demandes formulées dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-26.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 1.3 : plan pluriannuel d'investissement recherche : décembre 2023	Reporté en 2024 (toutefois, l'audit et la structuration de l'USMB Tech formaient les premières actions du PPI)
Actions 2024	Poursuite

Développement de nouvelles thématiques de recherche dans l'Alliance UNITA

Les membres de l'alliance ont poursuivi leur travail de réflexion sur l'émergence et le développement de nouvelles thématiques de recherche communes. Une enquête et une analyse bibliométrique ont été lancées afin de définir les thématiques futures. Des groupes de travail ont été constitués dans le cadre de l'**UNITA Week** à Chambéry (octobre 2023).

Plusieurs décisions ont été prises avec la nécessité d'approfondir certains points :

- renouvellement des Hubs Patrimoine culturel et Energies renouvelables, élargi aux énergies vertes ;
- refonte du Hub Economie circulaire en l'ouvrant à l'environnement ;
- création de trois nouveaux Hubs autour des champs suivants : *One Health, Inclusive societies, Digital transitions*.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été envoyé aux laboratoires afin d'identifier les projets de recherche sur ces 6 hubs de l'alliance.

3. La valorisation des activités de recherche

Structurer les plateformes scientifiques et technologiques avec USMB Tech

Le projet de structuration et d'ouverture des plateformes scientifiques et technologiques, **USMB Tech**, a été poursuivi en 2023 avec la finalisation de l'inventaire des équipements

dans tous les laboratoires. Deux chargés de développement ont été recrutés afin d’engager le travail de conception des modèles économiques, la mise en place des outils et l’analyse des besoins sur les territoires de la Savoie et de la Haute Savoie.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 1.2 : inventaire des équipements : juin 2023	Finalisé
Actions 2024	Poursuite

Analyser le potentiel de valorisation et d'innovation à partir des déclarations d'invention

Une première analyse du potentiel de valorisation et d’innovation issue des **déclarations d’invention** passées a été réalisée afin de mettre en place une veille dynamique du portefeuille d’inventions. Elle s’appuie sur l’activité contractuelle effective du service, en lien avec les enseignants-chercheurs, les directions de laboratoire et le vice-président en charge de la valorisation.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : nombre de déclarations d’invention étudiées	5
Actions 2024	Poursuite

Le schéma directeur de la culture scientifique et technique d’innovation

Le **schéma directeur de la culture scientifique et technique** (SD CST) a été réalisé en 2023 avec la définition d’un plan d’action qui détermine pour les années à venir la stratégie et les actions prioritaires de l’établissement en matière de culture scientifique.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 1.4 : plan d’action – schéma directeur de la culture scientifique et technique : octobre 2023	Finalisé (à voter en CR de février 2024)
Actions 2024	Poursuite/mise en œuvre

4. Le renforcement du lien formation-recherche

Une nouvelle offre de formation doctorale

La **refonte de l’offre de formation doctorale** au sein du Collège doctoral et des Ecoles doctorales (ED) a été poursuivie en 2023 et sera finalisée en 2024. Au sein du Collège Doctoral, les formations transversales et les formations à l’insertion professionnelle ont été ouvertes. La Box Insertion professionnelle (IPro) a ainsi été mise en place en collaboration avec le Club des entreprises. L’ED CST (Cultures, Sociétés, Territoires) a par ailleurs

commencé à décliner ses formations sur la base de séminaires blocs intégrant des interventions autour des thématiques d'excellence de l'Université. L'ED SIE (Sciences, Ingénierie, Environnement) débute la même action.

La nouvelle offre de formation a été affichée notamment sur la plateforme ADUM.

Un travail a été engagé avec le département Apprendre pour la mise en place du référentiel de compétences. Il sera poursuivi sur l'année 2024.

Un module PITON « recherche » a été mis en place, mais n'a cependant pas encore permis de développer de projets avec des entreprises.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 1.5 : nouvelle offre de formation doctorale : septembre 2023	Finalisé
Indicateur : nombre de doctorants ayant suivi Box IP	92
Actions 2024	Poursuite

Soutenir et renforcer la formation à la recherche par la recherche

L'USMB a soumis en 2023 un projet avec les partenaires d'UNITA à l'**AAP COFUND** auprès de la Commission européenne sur la thématique du Patrimoine Culturel. Le projet a été retenu. Il vise à soutenir et à renforcer la formation à la recherche par la recherche (programme de formation partagé et allocations doctorales) dans ce domaine. Un appel à sujets a été effectué pour les financements des allocations doctorales. La procédure se poursuivra sur l'année 2024.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : number of MSCA COFUND project submitted > 1	1
Actions 2024	Poursuite

2. FORMATION, INNOVATION PÉDAGOGIQUE, VIE ET SANTÉ DES ÉTUDIANTS

1. L'avancement sur la transformation pédagogique (licences, BUT, certifications)

Généralisation de l'Approche Par Compétences (APC) dans les licences et BUT

Le projet NCU2 @spire entre dans sa 6ème année. L'approche par compétences (APC), porteuse d'une transformation pédagogique profonde continue à se déployer et doit être généralisée progressivement au sein de toutes les licences de l'établissement en parallèle de la construction des situations d'apprentissage et d'évaluation. En 2023, toutes les mentions de licence ont établi **leur référentiel de formation au format APC**. Les BUT ont décliné l'APC en déployant les situations d'apprentissage et d'évaluation. Concernant les licences, cette étape est en cours et devra se déployer sur les années qui viennent.

Jalons et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 2.1 : démarche de conception de la formation basée sur l'APC engagée par toutes les mentions de licences de l'USMB : septembre 2023	En cours de réalisation
Jalon 2.2 : situations d'apprentissage et d'évaluation aux standards APC mises en place en première année pour toutes les licences de l'USMB : septembre 2023	En cours de réalisation
Indicateur : pourcentage de semestres où a été mise en place la démarche "Approche Par Compétences" par rapport à l'ensemble des semestres (source : enquête responsables de Licence)	60 %
Indicateur : pourcentage de semestres où ont été mises en place les "Situations d'Apprentissage et d'évaluation" permettant l'évaluation des compétences par rapport à l'ensemble des semestres (source : enquête responsables de Licence)	5 %
Actions 2024	Poursuite

Rendre acteurs les étudiants dans leur construction de parcours de formation

Le nombre d'Unités d'Apprentissage (UA) d'individualisation a progressé en 2023. Ces UA permettent aux étudiants de construire leur parcours afin de les particulariser en fonction de leur projet professionnel. Il reste à diversifier ces UA pour qu'elles offrent des choix plus variés aux étudiants.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : proportion d'UA d'individualisation dans les parcours (source : enquête responsables Licence)	100 %
Actions 2024	Poursuite

Déployer des passerelles facilitant les réorientations

En 2023, ce projet a été initié, mais force est de constater qu'il n'y a pas encore eu d'avancée significative quant à la mise en place de passerelles au sein du premier cycle de l'USMB.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 2.3 : déploiement des passerelles facilitant les réorientations : septembre 2023	Reporté en 2024
Indicateur : nombre de passerelles mises en place entre licences et licences ou BUT (source : enquête responsables Licence)	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

Adapter la formation continue aux besoins du territoire

Le projet BOOST déposé par l'USMB n'a été retenu en 2023 que pour son volet « cellule Europe » en lien avec la DDRV et non pour son volet « LearnFlex » portant sur la formation continue. De fait, le dispositif pédagogique n'a pas été mis en place. Une réflexion est en cours sur le modèle économique de la formation continue et ses axes de développement possibles dans un contexte d'évolution réglementaire.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : USMB Boost (réponse en mars) - Formation continue (indicateur contractuel) DAPAC : informations sur USMB BOOST	Volet formation continue de Boost non retenu
Actions 2024	Poursuite

Finaliser de la mise en place de la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)

En 2023, le cycle de la réforme du BUT s'est achevé avec l'intégration des premières

promotions en 3ème année. Dans la continuité des BUT2, les BUT3 proposent une diversification des parcours au sein de chaque spécialité. Par ailleurs, après validation par les instances, 12 licences professionnelles dites « suspendues » (non attachées à un BUT) ont été maintenues au sein de nos deux IUT. Cette décision répond à de multiples attentes. Tout d’abord, des impératifs locaux ont été clairement identifiés et l’université doit pouvoir répondre au besoin de formation des étudiants et aux enjeux de développement économique, notamment des deux Savoie. Ensuite, une licence professionnelle peut également assurer de façon originale une double compétence, avec davantage de souplesse que dans un BUT. Enfin, la licence professionnelle peut répondre à une logique de niche, dans un champ très spécialisé.

Alors que ce passage des DUT vers les BUT questionne encore (passage du BUT2 en BUT3, taux d’insertion professionnelle à l’issue du BUT3, intégration d’étudiants titulaires d’un BTS, poursuites d’études, etc.), l’année 2024 permettra de faire un premier bilan pour mesurer les conséquences de la réforme pour les IUT mais également pour les composantes au sein desquelles de nombreux étudiants de DUT poursuivaient traditionnellement leur cursus (Polytech, IAE...).

Indicateurs 2023	Résultats 2023
Indicateur : nombre de LP restantes / supprimées	12 LP suspendues ont été maintenues
Indicateur : nombre d’inscriptions en BUT3/LP	983 (2022-2023)
Actions 2024	Poursuite

2. Accompagnement des enseignants et des enseignants chercheurs : de la transformation pédagogique aux enjeux de demain

Accompagner les enseignants dans les grandes transformations du premier cycle

L’**Approche Par Compétences** (APC) est le modèle pédagogique qui s’impose à l’échelle de l’université pour supporter la transformation des processus de formation dans la perspective d’assurer la réussite étudiante. Pour accompagner les enseignants dans cette grande transformation, le département APPRENDRE intervient à plusieurs niveaux.

Pour l’heure, toutes les équipes pédagogiques n’en sont pas au même niveau d’avancement. Le taux de passage ou de mise en œuvre de l’APC en premier cycle est évalué fin 2023 à 60 %. Pour ce faire, des équipes pédagogiques de licence ont été accompagnées par des ingénieurs et des conseillers pédagogiques. Cet accompagnement se traduit également par la mise en place d’une offre de formation tant pour mieux appréhender le concept de l’APC que pour se familiariser avec certains outils informatiques (Moodle par exemple).

Les vacataires sont également concernés pour qu’ils appréhendent au mieux les processus pédagogiques en place à l’université (kit d’accueil).

La mise en place des ressources numériques au service de la pédagogie

Le déploiement se poursuit selon un rythme respectant les contraintes des différentes

directions concernées (Direction du Numérique notamment) et s'appuie sur des pratiques expérimentales assurant un retour d'expérience, avant toute généralisation.

Des formations à l'usage pédagogique de ces ressources numériques ont été menées et sont proposées au catalogue de formation du département APPRENDRE visant notamment à les intégrer progressivement dans le plan de déploiement de l'APC.

En 2023, les **salles ubiquitaires connectées** initialement prévues ont toutes été déployées sur les trois campus et trois autres sont en cours de déploiement. Ces installations rendent l'hybridation et la comodalité possibles selon les besoins des équipes, leur donnant ainsi les outils de la transformation pédagogique. En 2024, le département APPRENDRE en lien avec la Direction du Numérique continuera à mettre en place des salles ubiquitaires connectées tout en déployant les teams rooms en fonction des besoins des composantes. Un état des lieux sera également réalisé afin de mesurer notamment le taux d'occupation.

Anticiper les usages et les outils de demain

Le département APPRENDRE est chargé d'anticiper les usages et les outils de demain tels que la réalité augmentée ou encore la réalité virtuelle pour répondre, en temps voulu, aux nouvelles aspirations des équipes et des étudiants, tout en étant force de proposition. L'année 2023 a permis de tester différents matériels. **Des ateliers d'initiation et de formation à destination des enseignants** ont d'ores et déjà été proposés.

Un plan d'action est mis en œuvre de façon concrète dès le début de l'année 2024 pour être en mesure d'explorer le potentiel pédagogique de ces outils et de proposer des mises en situations pour la rentrée 2024-2025 notamment dans le domaine de la réalité virtuelle et de l'Intelligence Artificielle. L'objectif est d'accompagner au mieux les enseignants dans la perception et la compréhension des enjeux technologiques auxquels il convient de préparer les étudiants tout au long de leur parcours académique, à l'aune des nouveaux usages professionnels actuels et futurs.

3. Le second cycle : évolution et optimisation

Fixer les principales orientations pour les évolutions du second cycle

Un travail préparatoire a été mené en concertation avec les directeurs de composantes, lors de multiples échanges (bureau formation, échanges directs...) afin de proposer des orientations partagées pour le second cycle. Une ultime proposition de cadrage a été présentée en fin d'année 2023. Les discussions ont principalement porté sur **les dispositifs et orientations du projet SHINE** (volet formation), l'approche par les compétences ou encore les volumes horaires. Le volet formation du projet SHINE prévoit notamment de renforcer le lien formation/recherche sur les axes prioritaires de l'établissement, d'encourager les regards croisés sur différents objets d'études au travers d'approches interdisciplinaires, de renforcer les « softs skills » des étudiants ou encore de les former aux questions des transitions écologiques et du développement soutenable. Alimentées par les réflexions menées en 2023, de nouvelles dispositions générales devraient régir les masters. Celles-ci seront votées au CFVU en 2024.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 2.6 : cadrage des masters : mars 2023	En cours de réalisation
Actions 2024	Poursuite

L'optimisation des capacités d'accueil grâce à la nouvelle plateforme nationale Mon Master

L'année universitaire 2022-2023 a été marquée par le **lancement de la plateforme nationale de recrutement Mon Master**. Un travail collaboratif a été mené avec les équipes et les responsables de master afin de préparer au mieux cette évolution importante de nos modalités de recrutement. Déjà soucieux de corriger le déséquilibre des effectifs entre le premier et le second cycle, l'établissement se devait de mobiliser tous les leviers pour assurer le meilleur recrutement possible d'un point de vue qualitatif et quantitatif, en adoptant les bonnes stratégies. Des réflexions ont donc été menées sur les modalités du paramétrage de la plateforme (formation initiale, alternance, ...) et son articulation avec d'autres plateformes de recrutement notamment celle des étudiants internationaux (Etudes en France). La plateforme Mon Master ne proposant pas de phase complémentaire, il a fallu également penser celle-ci, en assurant un recrutement via E-candidat, notamment. Une réflexion particulière, en concertation étroite avec les collègues porteurs, a été menée pour les formations en alternance au regard des enjeux forts pour l'établissement contraint d'appliquer des règles de recrutement inhabituelles en alternance.

Un recul de deux ou trois années sera nécessaire pour tirer le bilan de ce nouveau mode de recrutement encore amené à évoluer en 2024. Il est toutefois possible de préciser que le recrutement en master 1 a été particulièrement satisfaisant en 2023-2024. Le taux de remplissage de nos masters 1 (hors master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation/MEEF) avoisine 80 % contre 74 % en 2022-2023. Les efforts de communication pour valoriser nos formations de master doivent être poursuivis et renforcés en 2024, afin d'atteindre un bon équilibre entre les effectifs de premier et de deuxième cycle.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : rapport nombre d'étudiants / capacités d'accueil	Taux de remplissage (2022-2023) : 74% (hors MEEF) 71,1% au total
Actions 2024	Poursuite

4. Les actions en faveur de la santé et de la vie étudiante

Le vote et le déploiement du schéma directeur de la vie étudiante

Le **Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE)** a été présenté et soumis au vote des instances au printemps 2023. Il est composé de trois parties. Après un rappel des éléments de contexte, le SDVE a proposé une cartographie des dispositifs actuels qui ont trait à la vie

étudiante, au bien-être et à la santé des étudiantes et des étudiants et identifié les axes de progression. La troisième partie établit le plan d'action opérationnel. En parallèle, en 2023, la refonte des deux comités « CVEC » (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) a été effectuée (avec 50 % d'étudiants présents dans chacun des deux comités). En 2024, plusieurs projets à destination des étudiants seront déployés notamment grâce au financement des crédits de la CVEC ouverts ou à ouvrir au budget de l'établissement (budget initial ou rectificatif) en 2024. Plusieurs de ces actions ont été initiées en 2023 (réflexions ou mise en œuvre technique) et sont aussi prolongées en 2024. Il en va ainsi du processus de signature des conventions partenariales avec les collectivités territoriales.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 2.4 : présentation du schéma directeur de la vie étudiante aux instances de l'USMB : avril-mai 2023	Finalisé
Actions 2024	Poursuite de la mise en œuvre des fiches actions du SDVE

La mise en place des actions en faveur de la santé et de la vie étudiante

En 2023, de nombreuses actions ont été mises en place à destination des étudiants notamment grâce au financement des crédits de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) ouverts.

Concernant les **actions de prévention et de lutte contre les violences sexuelles ou sexistes (VSS)** :

- 3 temps de sensibilisation proposés aux étudiants primo-arrivants ont regroupé 1838 participants ;
- Une capsule vidéo « VSS » a été créée et mise en ligne sur l'espace étudiant ;
- 3 ateliers de sensibilisation ont été organisés avec la participation de 22 étudiants ;
- Une campagne d'affichage a été organisée sur les trois campus (affiches du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF) ;
- Une formation a été réalisée auprès des 6 étudiants « relais santé » ;
- 6 expositions sur les inégalités femmes/hommes.

En outre, dans le prolongement de la mise en place de la **plateforme de signalement** en 2022, un projet de conventionnement avec les parquets de Chambéry et d'Annecy relatif à la mise en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale a été établi en 2023. Il est désormais prévu la signature d'une convention relative au signalement des VSS avec le Tribunal judiciaire (TJ) de Chambéry et le déploiement de la convention déjà signée avec celui d'Annecy.

Concernant le **déploiement de la vidéo-protection** sur le campus de Jacob-Bellecombette et malgré le financement, le projet n'a pas débuté en 2023. Toutefois, l'action devient urgente et la mise en place opérationnelle de la vidéo protection aura lieu en 2024.

Concernant la **lutte contre la précarité menstruelle**, les 14 distributeurs ont été pérennisés (5 sur le campus Jacob, 7 sur le campus Bourget-du-Lac dont 2 avec un financement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes – FSDIE-, 1 à l'Institut de formation en soins infirmiers IFSI de Chambéry, 1 à l'IFSI d'Annecy) avec un réassort d'environ 12 000 protections entre janvier et septembre 2023.

Et comme indiqué auparavant, les **deux comités « CVEC »** ont été refondu en un comité opérationnel et un comité de pilotage. Ces derniers sont composés à 50 % d'étudiants.

Enfin, aucune décision n'a encore été prise pour la **transformation du service de santé** des étudiants en Centre de santé. Cela ne freine toutefois pas une activité de prescription médicale en forte hausse. En 2024, la mise en place du conseil de service de santé dans sa nouvelle configuration reste prévue.

Jalons 2023	Résultats 2023
Jalon 2.7 : bilan du fonctionnement des distributeurs de protections périodiques et pérennisation du dispositif : juillet 2023	Finalisé
Jalon 2.5 : actions de prévention et de lutte contre les VSS (conventionnement avec les parquets de Chambéry et d'Annecy) : février 2023	Finalisé
Jalon 2.8 : installation vidéo protection campus Jacob-Bellecombette (sous réserve d'obtention des financements) : septembre 2023	Reporté en 2024
Jalon 2.9 : refonte des deux comités CVEC : février 2023	Finalisé
Jalon 2.10 : décision sur une éventuelle transformation du service de santé des étudiants : juin 2023	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

3. RELATIONS INTERNATIONALES

1. La consolidation de l'Université européenne UNITA au sein de l'USMB

L'année 2023 a contribué à renforcer l'intégration des activités formation/recherche/innovation au sein des universités de l'alliance UNITA. L'alliance a su progressivement s'imposer dans la vie de l'établissement et de ses personnels et étudiants qui y voient de plus en plus souvent une opportunité, en témoignent les chiffres des mobilités internationales qui ne cessent de progresser.

Rappelons qu'en novembre 2023, l'alliance est entrée dans une phase de « consolidation ». Le projet "**UNITA recipes for internationalisation**" vient appuyer l'alliance en y intégrant ses 4 nouveaux partenaires : Università degli Studi di Brescia (Italie), Universidad Publica de Navarra (Espagne), Transylvania University of Braşov (Roumanie) et Instituto Politécnico da Guarda (Portugal) ainsi que la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale, partenaire associé.

Indicateurs 2023	Résultats 2023
Indicateur : nombre d'étudiants et de personnels USMB ayant réalisé au moins 1 mobilité dans l'alliance Cible : 100	105
Indicateur : nombre d'étudiants et de personnels d'une université de l'alliance ayant au moins réalisé 1 mobilité à l'USMB Cible : 80 (source : DRI / Unita)	192
Actions 2024	Poursuite

L'USMB a **intensifié la participation des personnels et des étudiants aux événements d'UNITA**. Afin de favoriser l'appropriation d'UNITA par la communauté universitaire, plusieurs leviers ont été activés en 2023 : meilleure communication (visibilité accrue d'UNITA via présence à de nombreux événements), amélioration des bourses Erasmus pour mobilités vers UNITA, nouvelles opportunités offertes grâce aux BIP Erasmus (Blended Intensive Programme - BIP - ou en français, un programme intensif hybride) principalement organisés dans le cadre d'UNITA et vecteurs de nouvelles mobilités, maintien de la semaine des langues, etc.

Jalon et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 3.4 : organisation d'une semaine des langues à destination des personnels : juin 2023	Finalisé
Indicateur : nombre d'événements organisés pour faire connaître Unita au sein l'USMB Cible : 10	12
Indicateur : nombre de personnels et d'étudiants participant à des activités d'Unita Cible : 250 (source : DRI / Unita)	1100
Actions 2024	Poursuite

2. Une internationalisation accrue de l'USMB

Deux postes de conseillers en internationalisation des formations et des compétences ont été déployés à l'USMB en 2023 afin d'accompagner les responsables de formation dans l'internationalisation des parcours, en intégrant autant que possible les compétences et capacités transversales liées à l'international dans les **référentiels** de l'Approche Par Compétences (APC - projets @SPIRE et AVENIRS).

Par ailleurs, un premier **Guide de l'internationalisation** a été réalisé à destination des responsables de formation.

Jalons et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 3.2 : livraison du guide d'internationalisation des formations : avril 2023	Finalisé
Jalon 3.1 : livraison du référentiel de compétences internationales : février 2023	Reporté en 2024
Indicateur : nombre de formations accompagnées pour renforcer son internationalisation Cible 15 (source : DRI)	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

3. Le renforcement des dispositifs d'accueil des publics internationaux

En 2023, nous avons développé des **offres de formation « packagées » destinées aux publics internationaux**. Les actions d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux se sont également poursuivies. Six étudiants « relais internationaux » ont été recrutés par la Direction des Relations Internationales pour accompagner les nouveaux étudiants sur les 3

campus, notamment en période de rentrée. Il s'est également agi de développer l'accès aux cours de Français Langue Étrangère (FLE).

Jalons et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 3.3 : développement d'offres de formation packagées destinées aux publics internationaux : avril 2023	Finalisé
Indicateur : nombre de formations ayant intégré le FLE dans les maquettes Cible : 5 (source : DRI)	11
Indicateur : nombre d'étudiants relais internationaux (I3.3) Cible : 6 (source : DRI)	6
Indicateur : nombre de formules « FLE tout compris » de courte durée (I3.4) Cible : 2 (source : DRI)	2
Actions 2024	Poursuite

4. La pérennisation du centre ACCENTS

Le centre ACCENTS poursuit sa progression avec des chiffres satisfaisants en 2022/23. Une offre de cours « packagée » a été proposée à l'été 2023 et sera reconduite en 2024 malgré le succès mitigé de la première année (2 étudiants concernés en 2023 uniquement). Le programme "French & Sciences" qui avait été envisagé en 2023 a été repoussé à l'été 2024. S'agissant également d'une offre « packagée », le bilan sera aussi à réaliser en 2024.

4. RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE

1. Utiliser des outils performants et intégrés pour la gestion des personnels et les recrutements

La réflexion en vue de contribuer à l'élaboration d'un logiciel intégré est en attente. La solution winpaie+RH n'a pas évolué ce qui n'a pas permis de faire un audit des solutions dans de bonnes conditions. Celui-ci est donc reporté en 2024.

L'établissement a toutefois conventionné fin 2023 avec la société « Beetween », éditrice d'un **logiciel de recrutement**. Le déploiement de cette plateforme est prévu courant 2024 pour l'ensemble des contractuels.

Concernant le recrutement des vacataires, l'outil de dématérialisation « **Vacademat** » a été mis en place avec succès en 2023 grâce au travail de la Direction du Numérique (voir également *infra* point n° 14). Toutefois, à terme, l'établissement a fait le choix de se doter du logiciel « OSE », développé par l'université de Caen et recommandé par le Ministère, en remplacement d'Helico amené à disparaître. Le déploiement est prévu en 2025. Il intégrera la gestion des vacataires, en plus des heures supplémentaires. Il se substituera à Vacademat.

Indicateurs 2023	Résultats 2023
Indicateur : état d'avancement de la réflexion (source : DRH)	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

2. L'amélioration de la qualité de vie sur les sites universitaires

Les actions ont été pour la plupart réalisées à l'exception des mini-conférences « Santé bien-être » dont l'organisation a été perturbée par le départ de l'établissement de la personne chargée des projets Qualité de Vie au Travail (QVT), en août 2023. Cette action devrait être lancée au cours du 1er semestre 2024, une nouvelle personne en charge des projets QVT ayant rejoint la Direction des Ressources Humaines mi-novembre 2023.

On notera par ailleurs que la 1ère journée « **Santé bien-être des personnels** » le 4 juillet 2023 a rencontré un fort succès auprès des agents.

Les formations aux **premiers secours en santé mentale** (PSSM) sont plébiscitées depuis deux ans et proposées sur les deux départements. Celles concernant les compétences psychosociales ont été également très appréciées par les personnels, qui ont participé massivement.

La 3e édition du baromètre social a été lancée en juillet 2023 et une restitution est prévue

pour février-mars 2024. Le nombre de réponses reste stable. La périodicité de cette enquête est de 2 ans (prochaine édition en 2025).

Le module de formations pour les encadrants a été proposé dans le plan de développement des compétences 2023. Les modalités sont à rediscuter lors de l'élaboration du plan 2024.

Indicateurs 2023	Résultats 2024
<p>Indicateur : nombre de temps d'échanges (mini-conférences, etc) dédiés à la promotion de la qualité de vie</p> <p>Cible 5 (source : DRH)</p>	Reporté en 2024
<p>Indicateur : nombre de formations proposées sur le développement des compétences psycho-sociales (premiers secours en santé mentale,...) et nombre de personnes formées</p>	9 sessions / 127 personnes formées
<p>Indicateur : nombre de formations proposées pour les encadrants et nombre de personnes formées</p>	8 sessions / 73 personnes formées
<p>Indicateur : nombre d'actu RH sur la promotion de la qualité de vie</p>	2
<p>Indicateur : fréquentation du site USMB espace "Egalité et diversité professionnelle" (source : DRH)</p>	1700 visites uniques
<p>Indicateur : nombre d'actions mises en place</p>	6
<p>Indicateur : évolution du taux de réponses au baromètre social</p>	L'évolution du taux sera disponible en 2024
<p>Indicateur : nombre de personnes accompagnées (source : DRH)</p>	492
Actions 2024	Poursuite

3. Le renforcement du dialogue prospectif sur les moyens humains

Un Dialogue-Objectifs-Moyens (DOM) spécifique aux ressources humaines est organisé au printemps chaque année. Les Vice-présidents concernés (recherche, formation) sont associés à ces temps d'échanges. C'est une étape importante dans **le dialogue avec les composantes et les services** dans la mesure où elle intervient en amont des arbitrages de juillet et septembre. Le DOM du Budget Initial de l'établissement permet de son côté de finaliser les arbitrages et le plan pluriannuel d'emploi (PPE). D'autres échanges avec les composantes ont lieu en cours d'année au « fil de l'eau » ou à la demande.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 4.1 : mise en place d'un dialogue objectif moyen avec les composantes de formation et de recherche spécifique aux ressources humaines associant l'ensemble des acteurs : printemps 2023	Finalisé
Indicateur : nombre de rencontres (source : DRH)	50
Actions 2024	Poursuite

4. Déploiement de la plateforme de signalement « VSS » et bilan du plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le bilan du **plan égalité professionnelle « femmes hommes »** (PEP) a été présenté au Conseil d'administration de l'établissement du 23 mai 2023. Il a été transmis ensuite au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les actions réalisées ont été présentées.

La **plateforme de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexuels et sexistes (VSS)**, a été déployée en décembre 2022. Elle est ouverte aux personnels et aux étudiants. En lien, une convention de partenariat avec le tribunal judiciaire de Haute-Savoie a été signée au cours de l'année 2023. Elle vise à faciliter le parcours judiciaire des victimes.

Une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie (CDG74) a été signée également en 2023. Elle donne l'accès à notre plateforme aux personnels en poste dans ce Centre. Ses dossiers sont alors traités par l'USMB. En contrepartie, le CDG74 peut prendre en charge certains dossiers de l'USMB difficilement gérables en interne (en raison de liens avec l'équipe de direction, la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou le service instructeur par exemple).

Jalon et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 4.2 : bilan des sollicitations du dispositif de signalement et mise en place d'actions préventives à destination des étudiantes, des étudiants et des personnels : automne 2023	Finalisé
Indicateur : nombre de signalements effectués sur la plateforme (source : DAJI)	Pour 2023, nous avons recensé 27 signalements. En revanche, nous ne pouvons pas dissocier à ce stade les signalements en fonction de leur provenance (étudiants ou personnels).
Indicateur : nombre d'actions réalisées issues du PEP (source : DRH)	En cours (12 actions finalisées sur la période du PEP 2021-2023 ; source : CA mai 2023)
Actions 2024	Poursuite

5. La rénovation du cadrage d'emploi contractuel

Le cadrage a été présenté au Conseil social d'administration et au Conseil d'administration de l'établissement du 14 mars 2023. Il est effectif.

Il faut également souligner la **révision aussi importante que nécessaire du régime indemnitaire des personnels BIATSS** (principalement ITRF et BIB) visant un double objectif :

- 1) proposer un régime indemnitaire unique pour les filières ADM, BIB et RF dans les catégories C et B, réduire les écarts en catégorie A.
- 2) se rapprocher des cibles ministérielles 2027. Preuve du succès de la révision, pour la première fois l'USMB est en 2023 au-dessus des minimas ministériels pour l'indemnitaire de toutes les catégories.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 4.3 : cadrage relatif à l'emploi contractuel pour des missions spécifiques à technicité élevée : avril 2023	Finalisé
Indicateur : état d'avancement de la mise en place du cadrage (source : DRH)	100 %
Actions 2024	Poursuite

6. Permettre aux personnels de justifier de leur qualité d'agent et leur faciliter l'accès aux services universitaires (déploiement d'une carte professionnelle)

Le projet de déployer une **carte professionnelle** permettant aux personnels à la fois de justifier de leur qualité d'agent de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'accéder de manière simplifiée à différents services (régler ses repas, emprunter des ouvrages ou périodiques en bibliothèque, accéder aux locaux...) a été lancé en 2019 par les deux chargés de mission concernés. Cependant, après la période du virus COVID-19 et de la mobilité des chargés de mission, le dossier n'a pas pu avancer. Le dossier est à reprendre en 2024. La question se pose toutefois de l'aboutissement du projet sans moyen additionnel dédié.

Indicateur 2023	Résultat 2023
Indicateur : état d'avancement de la mise en place de la carte professionnelle en % (source : DRH)	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

7. Les rencontres avec les personnels

L'établissement a souhaité **communiquer davantage** en 2023 sur sa stratégie **en matière**

de ressources humaines auprès de la communauté universitaire, sur l'ensemble des sites. 4 réunions ont été l'occasion de présenter le bilan des actions déployées depuis 2021. Les retours sur cette communication sont positifs, les agents ayant notamment apprécié que l'objectif des mesures prises par l'établissement ait été expliqué au plus grand nombre.

8. Améliorer le processus de pilotage et de suivi du contrat pluriannuel USMB-MESR 2021-2026

Le processus de pilotage et de suivi du **contrat pluriannuel** USMB - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) 2021-2026 - nécessite une refonte pour en simplifier la complétude et le suivi par différents acteurs de l'établissement.

Des essais ont été menés en 2023 grâce à « Microsoft Teams » et en particulier à la Gestion Electronique des Documents (GED « Sharepoint »). Mais le processus n'est pas encore tout à fait stabilisé. Une réunion de bilan sera programmée début 2024 pour définir le processus cible. L'objectif est donc reconduit en 2024.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 4.4 : description du processus PAP-RAP de suivi du contrat pluriannuel, et construction des outils de suivi (indicateurs et jalons) du projet stratégique : juin 2023	Reporté en 2024
Indicateur : taux de réalisation de la fiche descriptive du processus (source : DAPAC)	20%
Actions 2024	Poursuite

9. L'amélioration de la prévision et du pilotage financier (production d'une cartographie des moyens financiers et humains)

En matière de pilotage financier, le travail engagé dans le cadre du déploiement du **Projet de Connaissance des Coûts des Activités** (P2CA) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été poursuivi en 2023 afin de l'adapter aux attentes de l'établissement en matière de cartographie des moyens. Le projet P2CA est mis en pause pour le moment, car il n'y a plus d'obligation ministérielle à ce sujet. Néanmoins, l'établissement a souhaité privilégier la production de la **cartographie pluriannuelle** (2018-2023) des moyens financiers et humains qui a été finalisée en avril 2023 pour les composantes et les directions. Elle sera désormais mise à jour annuellement.

Il en va de même de l'outil de prévision et de suivi pluriannuel de la masse salariale basé sur les coûts moyens (finalisé en 2023). Il permet de simuler l'impact des variations d'emplois à un horizon de trois ans.

Jalons et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 4.5 : production d'une cartographie pluriannuelle des moyens financiers et humains : avril 2023	Finalisé
Indicateur : état d'avancement de la cartographie des activités (Source : DAPAC)	100 %
Jalon 4.6 : proposition d'un outil de prévision pluriannuelle de la masse salariale : mai 2023	Finalisé
Indicateur : état d'utilisation de l'outil existant (DSG)	100 %
Actions 2024	Poursuite

10. La mise en place de formations financières pour le personnel

Afin d'améliorer la qualité des prévisions budgétaires et du suivi comptable, les services comptables et financiers de l'USMB, en lien avec la Direction des Ressources Humaines, ont créé en 2023 des formations sous forme d'**ateliers** « Dépenses » et « Missions » pour l'ensemble des gestionnaires financiers de l'établissement (à deux reprises dans l'année). Une formation est également dispensée aux nouveaux arrivants (et à ceux qui le souhaitent) à la rentrée sur le **suivi budgétaire**. Enfin, une réunion d'échanges par site a été organisée à l'automne 2023 pour préparer la fin de l'exercice budgétaire avec les gestionnaires financiers, répondre à leurs questions et anticiper au mieux la période de dénouement des opérations financières. Ces actions répondent aussi aux attentes du Rectorat de région académique, lequel exerce ses missions de contrôleur budgétaire de l'USMB.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 4.7 : mise en place d'un programme de formations financières des personnels : février 2023	Finalisé
Indicateur : nombre de formations financières et ateliers focus sur des thèmes spécifiques (Source : DAF)	1 formation, 4 ateliers (2 ateliers 2 fois dans l'année) et 3 réunions d'échanges (1 par site)
Actions 2024	Poursuite

11. Vers un meilleur suivi de la charge d'enseignement

Un travail d'adaptation du système d'information pour le suivi de la charge d'enseignement était prévu en 2023. Il n'a pas encore pu émerger. Complexe, il nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services centraux et les composantes.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 4.8 : adaptation du système d'information pour le suivi de la charge d'enseignement dans sa diversité : mai 2023	Reporté en 2024 (un projet a été déposé dans le cadre du COMP)
Indicateur : pourcentage du nombre d'heures réalisées de type "autres" (source : DAPAC)	Reporté en 2024 (à étudier dans le cadre du projet de logiciel OSE, v. supra §1)
Actions 2024	Poursuite (étude et cadrage)

À titre d'information complémentaire, mentionnons que dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 (COMP), un objectif de renforcement du **pilotage par la donnée** a été proposé. Il repose sur la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision au service du pilotage de l'établissement et se constitue de 7 lots. Après la réalisation du socle technique (lot 1, achevé), plusieurs lots de production d'indicateurs devraient suivre sur les thèmes suivants : Finances (lot 2), Ressources Humaines (lot 3), International (lot 4), Formation (lot 5), Recherche (lot 6) et Patrimoine (lot 7). À titre d'exemple, le lot 5 (Formation) consistera à suivre des métriques liées au déploiement de l'APC (Approche Par Compétence) aujourd'hui, de l'IA (Intelligence Artificielle) et de la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) demain, avec **l'optimisation de la programmation des enseignements** selon les différentes modalités pédagogiques aujourd'hui possibles (présentiel, hybride, comodal, réalité virtuelle). Ces dernières dépendent aussi des moyens disponibles (ressources humaines et immobilier).

12. L'actualisation de la politique qualité

Un bilan des actions a été réalisé en juillet 2023 en comité restreint (DAPAC - DGS – Vice-Président Qualité). En l'absence de Directeur(ice) de l'Aide au Pilotage et de l'Amélioration Continue, et avec des moyens humains en diminution en fin d'année 2023 (2 CDD en attente de recrutement), la construction et la présentation d'une **nouvelle politique qualité** a été reportée en 2024. Durant ce temps, le travail sur la « Charte Qualité » de l'USMB se poursuit.

Jalons et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 4.9 : présentation d'un programme pluriannuel d'actions en faveur de la qualité aux instances de l'USMB : mai 2023	Reporté en 2024
Jalon 4.10 : déploiement d'un premier processus à titre expérimental : mars 2023	En cours de finalisation (état : 80%)
Indicateur : taux d'actualisation de la politique qualité Cible : 30 % (source : DAPAC)	20 %
Indicateur : taux d'affectation des activités (à faire, en cours, affecté) Cible : 30 % (source : DAPAC)	10 %

Actions 2024	Poursuite
--------------	-----------

13. Une meilleure connaissance et analyse des activités des personnels (poursuite de l'analyse « fonction »)

Une présentation du **référentiel** aux cadres de composantes et de directions a été réalisée en mars 2023, dans une version relativement stable et aboutie. Quelques améliorations sont encore à prévoir. Une présentation à l'équipe politique d'un bilan d'étape et d'un plan d'action 2023-2024 réalisée en novembre 2023 a permis de stabiliser des objectifs en conformité avec les moyens disponibles. Le projet se poursuit avec les améliorations souhaitées, à réaliser en 2024.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 4.11 : présentation à l'équipe politique d'un bilan d'étape de l'analyse fonction et d'un plan d'action 2023-2024 : février	Finalisé
Actions 2024	Poursuite

14. Le déploiement du Schéma Directeur du Numérique (SDN)

L'USMB s'est dotée d'un **Schéma Directeur du Numérique (SDN)** en avril 2022. Il s'agit maintenant de le faire vivre en révisant régulièrement le programme d'action, en le discutant dans le cadre du Comité Stratégique des Systèmes d'Information (COSSI). En 2023, il a été décidé que le travail sur le renouvellement du SI (système d'information) « scolarité » au service d'une gestion pédagogique renouvelée (Pégase) sera poursuivi avec un objectif de mise œuvre au plus tôt, en fonction des réponses apportées par l'éditeur aux demandes de l'établissement. Au titre du développement de la e-administration par des procédures sécurisées et simplifiées, et en plus des outils « RH » cités *supra*, rappelons que les projets relatifs à la **dématérialisation** des processus de **recrutement des vacataires** (la plateforme « Vacademat » permet de fluidifier le processus de paiement) et de **gestion des demandes de départ à l'étranger** (DAAE - il est actuellement testé par les composantes Polytech et LLSH de l'USMB, son déploiement général étant prévu au 1^{er} semestre 2024) ont été réalisés avec succès en 2023. L'infrastructure de l'USMB permettant de proposer ces nouveaux processus est donc opérationnelle. Il convient désormais d'évaluer ces actions en vue d'étendre les processus de dématérialisation.

Jalon et indicateurs 2023	Résultat 2023
Jalon 4.12 : dématérialisation des processus de gestion des vacataires et des demandes de départ à l'étranger (DAAE), intégrant une signature électronique certifiée : juin 2023	Dématérialisation des vacataires finalisée Prototype DAAE livré
Indicateur : taux de description des activités du processus (à faire, en cours,	En cours

terminées)	
Indicateur : taux de dématérialisation	En cours
Actions 2024	Poursuite

En matière pédagogique, le **déploiement de Moodle** s'est poursuivi en 2023. La montée en charge de la plateforme LMS (Learning Management System) de l'établissement (**Moodle**) sera poursuivie et accompagnée par la mise en œuvre de l'application de l'établissement UnivSMB, développée en lien avec la société « Ready Education » pour proposer de nouveaux services numériques aux étudiantes et étudiants. Ceci s'opère en conformité avec les objectifs définis dans le projet SERVET, l'USMB ayant été lauréat de l'AAP « Services numériques aux étudiants » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Par ailleurs, la migration de la banque de questions du LANSAD vers le Moodle établissement sera réalisée en 2024.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 4.13 : finalisation du processus de déploiement de Moodle (nouvelle version) : juin 2023	Finalisé
Indicateur : taux de déploiement de la plateforme LMS (source : Apprendre)	Toutes les composantes ont été migrées à exception de LLSH
Actions 2024	Poursuite

15. L'avancée de la réflexion sur la clarification de la stratégie de communication de l'USMB

Suite à l'audit de communication réalisé par le cabinet « Canévet », plusieurs actions ont été menées : recrutement d'un chargé de communication interne ; création d'un site web interne pour la diffusion des actualités de chaque direction ; lancement d'une newsletter associée. Le **développement et la clarification de la stratégie de communication interne et externe** de l'USMB se poursuivront en 2024. La fonction de direction de la communication est demeurée vacante durant quelques mois en 2023, ce qui a retardé d'autant les projets. L'arrivée d'une nouvelle directrice en fin d'année 2023 laisse augurer que ce chantier essentiel pourra aboutir courant 2024.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 4.14 : définition d'un plan de communication externe et d'un plan d'action en matière de communication interne : avril 2023	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

5. PATRIMOINE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

1. L'aménagement général des campus

Campus du Bourget du Lac

L'élaboration du **Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement** (SDIA) du campus du Bourget-du-Lac est reportée en 2024, faute d'avoir pu recruter un(e) chargé(e) d'opération. Rappelons que le campus étant implanté en partie sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Savoie Technolac, l'université participe aux réflexions sur l'évolution de celle-ci dans le cadre des études menées par Chambéry Grand Lac Économie (CGLE).

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 5.1 : démarrage du SDIA du campus du Bourget-du-Lac : septembre 2023	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

Campus de Jacob-Bellecombette

Sur le campus de Jacob-Bellecombette, l'acquisition d'un terrain attenant permettant d'envisager des **constructions plus proches de l'entrée A** est toujours en attente de l'accord du propriétaire.

Campus d'Annecy

L'évolution du campus d'Annecy s'inscrit dans le **Schéma d'Aménagement du Campus Universitaire** (SACU) mené par l'agglomération du Grand Annecy, en continuité avec le Schéma Directeur des Énergies. Un COPIL entre les collectivités a eu lieu fin septembre 2023. Toutefois, à ce stade, aucun planning précis n'a été fixé pour la suite.

2. L'avancement des principales opérations immobilières

Campus d'Annecy

Pour la **Maison de l'Action Publique Internationale**, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CD74 (non maîtrise par USMB) : un nouvel appel d'offres travaux a été relancé au cours de l'été 2023. Nous sommes en attente de finalisation des marchés. Cependant, le début des travaux est lié aux accords sur le foncier entre l'Etat et le CD74.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.2 : lancement des travaux de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) : septembre 2023	Reporté en 2024
Indicateur : pourcentage de réalisation du dossier d'expertise Cible : 100% (source : DirPAT)	0 %
Actions 2024	Poursuite

Pour « **l'Accueil de site** » à Annecy, les études en phase Projet (PRO) sont finalisées. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été finalisé fin 2023. Cependant, le début des travaux sera lié aux accords sur le foncier entre l'Etat et le CD74.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.3 : fin des études de conception du bâtiment « Accueil de site » à Annecy : novembre 2023	Finalisé
Indicateur : respect du programme, du planning et des finances prévus Cible : écart sup à 15% (Source : DirPAT)	100 % du programme 85 % du planning Dépassement prévisionnel du financement de 11 %
Actions 2024	Poursuite

Dans le cadre du Programme Immobilier Prioritaire (PIP2) de 2022, **la rénovation complète de l'IUT** d'Annecy, qui est composé de huit bâtiments (A à H) occupant une surface de plus de 23 000 m² de surface utile brute (SUB) datant du début des années 1990 pour les plus récents, a été étudiée en phase de programmation fin 2021. La poursuite de la rénovation de l'IUT prévue dans le CPER15 sera consacrée à l'isolation thermique des enveloppes et à la ventilation des amphithéâtres. L'étude de diagnostic a été rendue fin novembre 2023. Les analyses sont en attente des avis du bureau de contrôle technique et coordinateur Sécurité Protection Santé.

Plus spécifiquement, pour **la rénovation du bâtiment H de l'IUT d'Annecy**, les études ont été lancées en 2023, après la phase de consultation réalisée en 2022. Suite à la validation du diagnostic/DIAG, l'avant-projet détaillé/APD a été transmis en juillet 2023. Les travaux en site occupé doivent s'étaler sur la période allant de mi-2024 à mi-2026.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.4 : fin des études de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'enveloppe du bâtiment H de l'IUT d'Annecy : décembre 2023	En cours de réalisation
Indicateur : respect du programme, du planning et des finances prévus Cible : écart sup à 15% (source : DirPAT)	50 %
Actions 2024	Poursuite

Campus de Jacob-Bellecombette

Concernant **la restructuration et l'extension de la Bibliothèque Universitaire de Jacob-Bellecombette**, le Marché Global de Performance a été signé en juillet 2023 avec le groupement d'entreprises (SDE, AIA, OTEIS) et DALKIA. À ce jour, le planning est respecté. Le permis de construire a été déposé en octobre 2023 et les études d'avant-projet définitif sont en cours d'analyse, notamment concernant le respect du programme et du budget.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.5 : sélection d'un des trois candidats retenus pour le Marché Global de Performance pour la restructuration et l'extension de la BU de Jacob-Bellecombette : juillet 2023	Finalisé
Indicateur : respect du programme, du planning et des finances prévus. Cible : écart sup à 15% (source : DirPAT)	100 %
Actions 2024	Poursuite

Dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage USMB-CROUS, les études de programmation du **projet de construction du bâtiment CEDRA** (Centre d'Enseignements et Développements en Réalité Augmentée), qui inclut la reconstruction du restaurant universitaire, ne commenceront finalement qu'en 2024 en raison du décalage de la notification du marché. Le projet prendra la place de l'actuel bâtiment 21.

Jalon et indicateur 2023	Résultats 2023
Jalon 5.6 : réalisation des études de programmation du bâtiment CEDRA : décembre 2023	Reporté en 2024
Indicateur : pourcentage de réalisation du dossier de programmation (source : DirPAT)	0 %

Actions 2024	Poursuite
--------------	-----------

3. Les actions spécifiques menées en faveur de la transition environnementale

La déclinaison du plan de sobriété énergétique

L'USMB a finalisé la rédaction du plan de sobriété énergétique fin 2022. Elle a lancé une campagne de communication en faveur des « éco-gestes » à destination des étudiants et personnels en 2023. Par ailleurs, une évaluation des consommations d'énergie a été réalisée pour l'année 2023 afin de mesurer l'impact du plan de communication sur les usagers.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.7 : point d'étape du plan de sobriété : juillet 2023	Evaluation des consommations d'énergie 2023 réalisée
Indicateur : pourcentage d'actions réalisées dans le plan de communication du plan de sobriété (source : DirCOM)	100 %
Actions 2024	Poursuite

Campus du Bourget du Lac

Afin de mieux connaître **les consommations énergétiques** des bâtiments, il a été décidé en 2022 de **déployer des compteurs** par bâtiment et des sous-compteurs pour certains usages. Les pré-études ont eu lieu pour les trois campus en 2022. L'année 2023 a vu le lancement d'une consultation pour le déploiement des compteurs sur un premier campus, celui du Bourget-du-Lac. En fin d'année 2023, tous les compteurs de chauffage y étaient installés. Il reste des paramétrages à vérifier et le déploiement de 41 compteurs électriques en 2024.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.8 : point d'étape du déploiement des compteurs de suivi des consommations sur le campus du Bourget-du-Lac : juillet 2023	En cours de réalisation
Indicateur : pourcentage de compteurs installés (nombre installé / nombre prévu). Tous compteurs confondus (élec, gaz, eau, chaleur) Cible : 90 % (source : DirPAT)	24 compteurs de chauffage / 24 = 100 %
Actions 2024	Poursuite

Dans une perspective de **décarbonation**, sur le campus du Bourget, les travaux de la **chaufferie biomasse** sont terminés depuis fin septembre 2023. Nous sommes désormais entrés dans la phase d'ajustement suite au démarrage.

Jalon et indicateur 2023	Résultat 2023
Jalon 5.9 : mise en route de la nouvelle chaufferie bois au Bourget-du-Lac : octobre 2023	Finalisé
Indicateur : pourcentage des étapes de construction suivies >> 100 % (Source : DirPAT)	100 %
Actions 2024	Poursuite

L'USMB a également finalisé en juillet 2023 au Bourget-du-Lac les travaux de rénovation d'un ancien bâtiment militaire (**12B**) qui a accueilli la **plateforme « Santé Bien-être »** en octobre 2023. Les indicateurs ne seront renseignés qu'après une année de fonctionnement, c'est-à-dire à la fin de l'année 2024. Dans le cadre de la rénovation en faveur de la transition environnementale, des **panneaux photovoltaïques** ont été également installés sur le bâtiment 12B.

Jalon et indicateurs 2023	Résultats 2023
Jalon 5.10 : rénovation du bâtiment 12B au Bourget-du-Lac avec production photovoltaïque : octobre 2023	Finalisé
Indicateur : niveaux de consommation atteints dans la rénovation du bât. 12B Cible : 95 % (source : DirPAT)	Reporté fin 2024
Indicateur : quantité d'électricité produite par rapport au prévisionnel Cible : 95 % (source : DirPAT)	Reporté fin 2024
Indicateur : pourcentage de la consommation énergétique de la climatisation alimentée par les panneaux solaires Cible : 100 % (source : DirPAT)	Reporté fin 2024
Actions 2024	Poursuite

Campus d'Annecy

Dans la perspective de la **décarbonation de la production de chaleur**, sur le campus d'Annecy, un comité de pilotage avec la ville d'Annecy, le Grand Annecy et l'USMB s'est tenu fin décembre 2023. Il s'agissait d'évaluer la faisabilité technique et financière du déploiement du réseau de chaleur urbain. Un *sourcing* (c'est-à-dire la possibilité pour un acheteur d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques d'un projet et de ses exigences afin de préparer la passation d'un marché public) auprès des potentielles entreprises doit être réalisé en 2024 pour aller mieux cerner l'intérêt financier, technique et juridique de l'opération.

Toujours dans le cadre de **la transition environnementale**, nous poursuivons le projet

d'installer des panneaux photovoltaïques sur la maison de la **mécatronique** (sur la toiture de Polytech). Rappelons qu'une étude de faisabilité avait été réalisée fin 2021. Le bâtiment présente des consommations électriques élevées et stables toute l'année (consommations dues à la plateforme de calcul et de stockage « MUST »). L'installation produirait de l'électricité autoconsommée par le bâtiment. La pré-étude a été cependant reportée en 2024. Elle dépend des financements obtenus au titre du plan de rénovation énergétique.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 5.11 : pré-étude pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de Polytech Annecy : septembre 2023	Reporté en 2024
Actions 2024	Poursuite

Campus de Jacob-Bellecombette

Dans le cadre de la **rénovation du bâtiment 23** à Jacob, l'isolation thermique de la toiture est terminée.

Dans la perspective de la **décarbonation de la production de chaleur**, la délégation de service public du réseau de chauffage urbain a été attribuée fin décembre 2023 par la ville de Chambéry et les communes adhérentes à la société DALKIA. Le nouveau contrat débutera en septembre 2024. D'ici là, l'USMB va se rapprocher du futur prestataire pour connaître son offre de raccordement.

La réalisation du Plan MOBUS (Mobilité à l'Université Savoie Mont Blanc)

Les trois agglomérations (Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy) ont accompagné l'USMB dans la réalisation du plan MOBUS. Après la phase de diagnostic finalisée en mars 2023 (une enquête a été réalisée par le cabinet « Latitude » dans le cadre du collectif « Agir Ensemble ») et une cartographie des déplacements par l'agence Écomobilité, laquelle représente les agglomérations. Le contenu du plan d'action était quasiment finalisé fin 2023. L'enjeu pour les déplacements domicile-travail sera de limiter l'usage de la voiture et de « l'autosolisme » en particulier, en favorisant la mobilité douce.

Jalon 2023	Résultat 2023
Jalon 5.12 : élaboration du plan d'action dans le cadre du nouveau plan mobilité de l'USMB : septembre 2023	Finalisé
Actions 2024	Poursuite

6. ANNEXES ET INDICATEURS DU CONTRAT D'ETABLISSEMENT - 2021-2026

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	Valeur référence	2021 (ou 2020-21)	2022 (ou 2021-22)	2023 (ou 2022-23 ou au 31\12\2023)	Valeur cible 2026
1. Effectif étudiant					
1a. Effectif 1er cycle (L, LP, DUT, BUT, ING1, ING2)	10 727	11 233	11 193	10 690	12 000
1b. Effectif 2nd cycle (M1, M2, ING3 4 & 5)	2 899	2 901	2 894	2 705	3 480
1c. Effectif en 3ème cycle (D)	203	224	244	244	320
1d. Effectif autres	1 120	1 041	1 045	893	1 200
1e. Effectif total	14 949	15 399	15 376	14 532	17 000
2. Réponses aux AAP européens dans le cadre d'UNITA					
2a. Nombre de projets déposés dans le cadre des AAP européens	5	4	1	5	12 projets déposés (en cumulé)
2b. Nombre de projets sélectionnés	3	3	0	3	5 projets sélectionnés (en cumulé)
3. Taux de réussite en première année					
3a. Taux de réussite en L1 des néo-bacheliers	62,9%	64,6%	61,0%	60,0%	58,0%
3b. Taux de réussite en BUT1 des néo-bacheliers	82,2%	76,8%	69,14% <i>1re cohorte BUT1</i>	71,5%	79,0%
Pour les bacheliers généraux (%)	87,6%	85,7%	78,3%	79,0%	85,0%
Pour les bacheliers technologiques (%)	70,9%	61,1%	56,9%	61,0%	72,0%
4. Taux de réussite en BUT					
4a. Taux de réussite en 2 ans	76,9%	78,7%	77,2%	65,43% 1re cohorte BUT 2020-21	77,0%
4b. Taux de réussite en 2 ou 3 ans	86,1%	82,6%	83,3%	80,37% (redoublant 3e année DUT2 en BUT2)	83,0%
5. Nombre d'alternants					
5a. Nombre d'alternants niveau L	1 075	1 037	1 098	1 115	1 270
5b. Nombre d'alternants niveau M	361	365	405	454	450
5c. Nombre d'alternants autres	40	59	66	53	80
5d. Total alternants tout niveau L+M+D	1 476	1 461	1 569	1 622	1 800
6. Étudiants-relais culture					
6a. Nombre d'étudiants-relais culture	-	0	3	6	6
7. Inclusion et lutte contre les discriminations					
7a. Nombre annuel d'actions de sensibilisation relatives à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes		3	5	25	6
8. Étudiants internationaux - Expérience internationale					
8a. Part des étudiants internationaux de l'université (mobilité entrante)	11,0%	11,2%	11,9%	12,9%	12,0%

7b. Part des étudiants de l'université en mobilité sortante	5,3%	4,8%	6,3%	4,6%	7,0%
7c. Taux de diplômés ayant une expérience internationale supérieure à 3 mois au sein de leur parcours de 2e cycle (master + ing)	33,8%	26,1%	31,6%	37,5%	33,0%
9. Second cycle et doctorat					
9a. Taux des étudiants inscrits en second cycle	19,4%	18,8%	18,8%	18,6%	22,0%
9b. Part des diplômés de 2nd cycle poursuivant en doctorat à l'USMB dans les 2 ans	0,9%	1,2%	0,6%	0,9%	1,5%
9c. Part des doctorants de l'USMB diplômés de 2nd cycle d'un autre établissement	74,4%	74,6%	77,5%	76,7%	75,0%
10. Projets de recherche - internationalisation de la recherche					
10a. Nombre de projets exploratoires financés chaque année			22	21	30
10b. Part des projets SHS dans le total des projets exploratoires financés			4	6	
10c. Montant annuel du financement des projets exploratoires			242 477 €	200 130 €	300 000 €
10d. Nombre d'enseignants-chercheurs et doctorants en mobilité internationale entrante dans le cadre de la recherche	99	107	127	100	
10e. Nombre d'enseignants-chercheurs et doctorants en mobilité internationale sortante dans un cadre de recherche	6	16	135	207	30
11. Valorisation et prestations de recherche					
11a. Nombre de contrats signés	88	129	197 (valeur corrigée)	210	400 (cumul)
11b. Montant total des contrats de prestation	1 242 870 €	1 040 519 €	1 167 964 € (valeur corrigée)	2 255 595 €	9 000 000 € (cumul)
11c. Nombre d'utilisateurs externes des équipements mutualisés	/	/	/	Lancement du projet USMB Tech	
12. Occupation des locaux d'enseignement					
12a. Taux d'occupation moyen des locaux d'enseignement	59,0%	43,6%	66,4%	62,7%	75%
13. Formation des personnels					
13a. Part des agents de l'USMB ayant suivi une formation dans l'année	36,9%	43,10%	43,4%	40,6%	45%
13b. Nombre d'heures de formation par agent formé	10,4	16,1	17,82	16,49	12

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_3.1.

3. Calendriers universitaires 2024-2025

3.1. Calendrier des fermetures administratives de l'USMB

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 5 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le calendrier des fermetures administratives de l'USMB pour l'année 2024-2025.**

	du	au
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2024 (au soir)	Lundi 6 janvier 2025 (au matin)
Pont de l'Ascension	Mercredi 28 mai 2025 (au soir)	Lundi 2 juin 2025 (au matin)
Vacances d'été	Mercredi 23 juillet 2025 (au soir)	Jeudi 21 août 2025 (au matin)

Soit :

	Jours ouverts	Jours ouvrables	Jours calendaires
Vacances de Noël	8	11	16
Pont de l'Ascension	1	2	4
Vacances d'été	19	20	28

Rappel :

Application des mesures de sobriété (limitation des activités tardives) : du lundi 4 novembre 2024 au dimanche 30 mars 2025 inclus.

Résultat du vote :

<i>Membres en exercice :</i>	35	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	25
<i>Quorum :</i>	18	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres présents :</i>	19	<i>Abstention :</i>	2
<i>Membres représentés :</i>	8	<i>Pour :</i>	25
<i>Nombre de votants :</i>	27		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE
Philippe GALEZ
GALEZ ID

Signature numérique
de PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.18
22:28:31 +01'00'

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_3.2.

3. Calendriers universitaires 2024-2025

3.2. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 5 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 7 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le calendrier des interruptions pédagogiques et l'amplitude de l'année universitaire 2024-2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

<i>Membres en exercice :</i>	<i>35</i>	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Quorum :</i>	<i>18</i>	<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Membres présents :</i>	<i>18</i>	<i>Abstention :</i>	<i>0</i>
<i>Membres représentés :</i>	<i>8</i>	<i>Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>26</i>		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE Signature numérique
de PHILIPPE GALEZ ID
GALEZ ID Date : 2024.03.18
22:27:22 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CALENDRIER 2024-2025

PERIODES INTERRUPTIONS	SCOLAIRE	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
TOUSSAINT	Du samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024 matin	Du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
NOEL	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 matin	Du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
HIVER	Du samedi 22 février 2025 au lundi 10 mars 2025 matin	Du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
PRINTEMPS	Du samedi 19 avril 2025 au lundi 5 mai 2025 matin	Du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2024-2025

- Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2024
- Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2024
- Noël : mercredi 25 décembre 2024
- Jour de l'An : mercredi 1^{er} janvier 2025
- Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2025
- Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
- Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Fête nationale : lundi 14 juillet 2025



AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Date de pré-rentree	A compter du lundi 26 août 2024 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 15 juillet 2025
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 26 septembre 2025
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 26 septembre 2025, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_4.2.

Point 4 – Formation et vie universitaire

4.2. Fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion »

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 7 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve la fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion », à compter de la rentrée universitaire 2024-2025.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	18	Contre :	1
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	25
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE Signature numérique
de PHILIPPE GALEZ ID
GALEZ ID Date : 2024.03.18
22:28:55 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_4.3.

Point 4 – Formation et vie universitaire

4.3. Ouverture en alternance du master 2 « Management de zones exports » (IAE)

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 7 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve l'ouverture en alternance du master 2 « Management de zones exports », à l'IAE, à compter de l'année universitaire 2024-2025.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	26
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE
GALEZ ID

Signature numérique
de PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.18
22:27:46 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_5.1.

Point 5 – Personnels

5.1. Allocation des moyens enseignants-chercheurs 2024 : transfert de poste rentrée 2024

Vu le code l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 5 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu la délibération n°2024.03.07_B_2 prise en conseil académique restreint du 7 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu l'avis du conseil académique en date du 7 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le transfert du poste de maître de conférences n° emploi 829, en section 6, de l'IUT de Chambéry vers l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) et le transfert du poste de maître de conférences n° emploi 221, en section 6, de l'UFR LLSH vers l'IUT de Chambéry, dans le cadre de la campagne d'allocation des moyens enseignants-chercheurs pour la rentrée 2024.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	26
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE
GALEZ ID

Signature numérique
de PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.28
21:55:27 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	02/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	02/04/2024
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 12 mars 2024
N° 2024.03.12_5.2.2

5. Personnels

5.2. Prestations d'action sociale en faveur des personnels de l'USMB

5.2.2. Subvention pour la restauration

Vu le code de l'éducation ;
Vu la circulaire du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 5 mars 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les subventions pour la restauration à l'Université Savoie Mont Blanc, telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	5
Membres représentés :	8	Pour :	21
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE
GALEZ ID

Signature
numérique de
PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.18
22:28:08 +01'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/03/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Action Sociale d'Initiative Universitaire en faveur de la restauration

Contexte

La subvention de restauration est composée de deux prestations repas :

- la prestation interministérielle (PIM) dont le montant est fixé par le ministère en charge de la fonction publique et le ministère en charge des comptes publics ;
 - la prestation action sociale d'initiative universitaire dont le montant est librement fixé par l'établissement.
- Ces deux prestations sont financées par l'USMB.

La circulaire du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune fixe le taux de la prestation repas à 1,47 €, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, le prix des repas pour les personnels a augmenté :

- CROUS : de 6,80 € à 7,40 € à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- Lycée Vaugelas : de 6,50 € à 6,70 € depuis le 1^{er} janvier 2024.

Propositions

- Augmentation de l'ASIU ;
- Compensation de la hausse du prix du repas du CROUS et du lycée Vaugelas pour les INM éligibles aux prestations repas ;
- Révision des tranches indiciaires ;
- Entrée en vigueur des mesures au 1^{er} avril 2024.

Tranches indiciaires		Nouveau montant subvention restauration CROUS			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 401	1,47 €	2,52 €	3,99 €	3,39 €	0,60 €
2	de 402 à 534	1,47 €	1,27 €	2,74 €	2,14 €	0,60 €

-

Tranches indiciaires		Nouveau montant subvention restauration Lycée Vaugelas Chambéry			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 401	1,47 €	1,82 €	3,29 €	3,09 €	0,20 €
2	de 402 à 534	1,47 €	0,57 €	2,04 €	1,84 €	0,20 €

Tranches indiciaires		Nouveau montant subvention restauration Nostrum (Bourget du Lac) et SNCF Chambéry			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 401	0,00 €	5,77 €	5,77 €	5,67 €	0,10 €
2	de 402 à 534	0,00 €	3,27 €	3,27 €	3,17 €	0,10 €

6. Affaires juridiques et institutionnelles

- Conventions pour approbation

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► Le conseil d'administration approuve la convention suivante :

N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année	Durée en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2023-616	IUT Chambéry		Polyvia formation	Pv	Convention de partenariat	Convention de formation en alternance pour la formation préparant au diplôme de bachelor universitaire de technologie "Packaging emballage et conditionnement - parcours Ecoconception et industrialisation" Cohorte 2023-2024	01/09/2023	31/08/2024	1	366	Recette	174 200,00 euros montant prévisionnel

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	26
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

PHILIPPE
GALEZ ID

Signature numérique de
PHILIPPE GALEZ ID
Date : 2024.03.18
22:29:44 +01'00'

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 19/03/2024

Transmise au recteur de région académique le : 19/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.